

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2023	01	06
----	------	----	----

OBJET :

Affectation du résultat 2022 à l'exercice 2023

Le 1^{er} juin 2023 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq(LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 22 mai 2023	M. Michel Delepaul	X		pour
	M. Eric Skyronka			
	Mme Violette Massiet	X		Pour
	M. Thierry Bonte	X		Pour
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 22	M. Didier Manier	X		Pour
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducroca	X		Pour
	M. Peter Maenhout	X		Pour
	Mme Marie-Pierre Janssens	X		Pour
	M. Georges-François Leclerc			
	M. Gérard Caudron	Représenté par Mme Furne		Pour
	M. Laurent Le Bon			
	M. Bernard Chérot	X		Pour
	Mme Bernadette Chevillon	X		Pour
NOMBRE DE VOTES : 17	M. Jérôme Desombre	X		Pour
	M. Jérémie Masurel			
	Mme Evelyne-Dorothée Allemand	X		Pour
	M. Denis Gielen	Suppléante Mme Morel		Pour
	Mme Catherine De Zegher	X		Pour
	Mme Stéphanie Robin	X		Pour
	Mme Loetitia Gaspar	X		Pour
	M. Vincent Courmont	X		pour
PRESENTS 17				



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2023-01-06

Affectation du résultat de l'exercice 2022

Délibération n°2023-01-06 du 1^{er} juin 2023 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément aux délibérations du conseil d'administration du musée LaM n°2023-01-04 et 2023-01-05

Compte tenu des résultats de l'exercice 2022 figurant au compte financier et au compte administratif :

Section d'exploitation	435 326,38€
Section d'investissement	208 704,93 €
RESULTAT CUMULE GLOBAL	644 031,31 €

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2022 suivante :

- 435 326,38 € en excédent d'exploitation reporté (chapitre R002)
- 208 704,93 € en excédent d'investissement reporté (chapitre R001).

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2022 suivante :

- 435 326,38 € en excédent d'exploitation reporté (chapitre R002)
- 208 704,93 € en excédent d'investissement reporté (chapitre R001).

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 1^{er} juin 2023

Le président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2023	01	10
----	------	----	----

OBJET :

Autorisation de signature d'un marché public

Le 1^{er} juin 2023 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq(LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCAION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 22 mai 2023	M. Michel Delepaul	X		pour
	M. Eric Skyranka			
	Mme Violette Massiet	X		Pour
	M. Thierry Bonte	X		Pour
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23	M. Didier Manier	X		Pour
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq	X		Pour
	M. Peter Maenhout			
	Mme Marie-Pierre Janssens	X		Pour
	M. Georges-François Leclerc			
	M. Gérard Caudron	Représenté par Mme Furne		Pour
	M. Laurent Le Bon			
	M. Bernard Chérot	X		Pour
	Mme Bernadette Chevillon	X		Pour
PRESENTS 16	M. Jérôme Desombre	X		Pour
	M. Jérémie Masurel			
	Mme Evelyne-Dorothée Allemand	X		Pour
	M. Denis Gielen	Suppléante Mme Morel		Pour
	Mme Catherine De Zegher	X		Pour
	Mme Stéphanie Robin	X		Pour
	Mme Laetitia Gaspar	X		Pour
	M. Vincent Courmont	X		pour
NOMBRE DE VOTES : 16				



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2023-01-10 Autorisation de participation à un groupement de commandes

Délibération n°2023-01-10 du 1^{er} juin 2023 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le directeur-conservateur ou la directrice par interim à signer la convention de groupement de commandes et ses éventuels avenants dont le projet est joint en annexe relative au marché de maintenance des installations thermiques et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour le marché précité.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'autoriser le directeur-conservateur ou la directrice par interim à signer la convention de groupement de commandes et ses éventuels avenants dont le projet est joint en annexe relative au marché de maintenance des installations thermiques et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour le marché précité.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 1^{er} juin 2023/

Le président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL



**Convention de groupement de commandes portant
sur l'attribution de l'accord-cadre pour la mainte-
nance multi technique des différents sites de la
Métropole Européenne de Lille**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke extending downwards.

Préliminaire.....	2
Article 1 – Parties contractantes.....	2
Article 2 – Objet du groupement de commandes	2
Article 3 – Rôle des membres du groupement.....	3
Article 4 – Classement des offres et choix du titulaire	3
Article 5 – Durée de la convention / du groupement.....	4

Préambule

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un accord-cadre de la maintenance multi-technique, la Métropole Européenne de Lille ainsi que l'Etablissement Public de coopération culturelle de la Condition Publique et l'Etablissement Public de coopération culturelle du LaM.

Article 1 – Parties contractantes

Entre :

La Métropole Européenne de Lille, Direction Patrimoine, ayant son siège 2 boulevard des Cités Unies - CS 70043 - 59 040 Lille cedex, représentée par Monsieur le Président, dûment habilité par la délibération n° xxx du xxx, ci-après dénommée la MEL

Membre n° 2 – L'EPCC Condition Publique - adresse – représenté par xxx – acte d'habilitation

Membre n° 3 – L'EPCC LaM - adresse – représenté par xxx – acte d'habilitation

Article 2 – Objet du groupement de commandes

Il est créé un groupement de commandes dont les membres sont : la Métropole européenne de Lille, le LaM et la Condition Publique.

Le groupement a pour objet la passation d'un (de) marchés ayant pour objet la maintenance multi-technique sur les sites de la Métropole Européenne de Lille, le LaM et la Condition publique.

La consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande selon la décomposition et les montants suivants :

- Lot 1 : Exploitation-maintenance en Chauffage/Ventilation/Climatisation, pour un montant minimum quadriennal de 900 000 € HT et un montant maximum quadriennal de 2 700 000 € HT ;

- Lot 2 : Maintenance en sanitaire-plomberie-production d'eau chaude sanitaire et contrôle légionellose pour un montant minimum quadriennal de 450 000€ HT et un montant maxi quadriennal de 1 200 000 € HT ;
- Lot 3 : Maintenance de la Gestion Technique des Bâtiments (GTB) pour un montant minimum quadriennal de 150 000€ HT et un montant maximum quadriennal de 650 000 € HT ;
- Lot 4 : Maintenance électriques pour les postes haute tension, les groupes électrogènes et onduleurs pour un montant minimum quadriennal de 200 000 € HT et un montant maximum quadriennal de 850 000 € HT ;

L'accord-cadre sera passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert Européen.

Article 3 – Rôle des membres du groupement

La MEL est chargée de procéder, dans le respect du Code de la commande publique, à la mise en œuvre de la procédure de passation. À ce titre, elle doit notamment assurer :

- l'élaboration du dossier de consultation,
- la rédaction et l'envoi de l'avis d'appel à la concurrence,
- l'information des candidats,
- le cas échéant, le secrétariat de la commission d'appel d'offres,
- la rédaction du rapport de présentation du marché (articles R. 2184-1 et suivants du Code de la commande publique),
- Signer et notifier le marché,
- la rédaction et l'envoi de l'avis d'attribution.

La MEL peut également agir en justice pour le compte des membres du groupement en cas de contentieux relatif à la procédure de passation.

Cette prestation sera assurée à titre gratuit au vu de l'intérêt économique et de la meilleure coordination administrative et technique qu'offre le groupement de commandes.

La MEL prend en charge les frais de la consultation (coût de parution de l'avis d'appel à la concurrence, affranchissement, frais du profil d'acheteur...).

Chaque membre du groupement s'engage notamment à :

- transmettre un état de ses besoins et à valider les documents que lui transmet la MEL dans le délai fixé par cette dernière,
- exécuter le(s) marché(s) à hauteur de ses besoins tels qu'il les a préalablement déterminés.

Article 4 – Classement des offres et choix du titulaire¹

La commission d'appel d'offres chargée de classer les offres et d'attribuer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la MEL.

¹ Pour les groupements composés en majorité de collectivités territoriales

Article 5 – Durée de la convention / du groupement

Le groupement est constitué jusqu'à la fin d'exécution de la mission de la MEL.

Fait en un 3 exemplaires

A Lille, le

Pour le Président du Conseil de la Métropole Européenne de Lille

Le Vice-président / Conseiller métropolitain délégué

Prénom NOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2023	01	07
----	------	----	----

OBJET :

Vote du budget supplémentaire 2023

Le 1^{er} juin 2023 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq(LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCAION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 22 mai 2023	M. Michel Delepaul	X		pour
	M. Eric Skyranka			
	Mme Violette Massiet	X		Pour
	M. Thierry Bonte	X		Pour
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 22	M. Didier Manier	X		Pour
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq	X		Pour
	M. Peter Maenhout	X		Pour
	Mme Marie-Pierre Janssens	X		Pour
	M. Georges-François Leclerc			
	M. Gérard Caudron	Représenté par Mme Furne		Pour
	M. Laurent Le Bon			
	M. Bernard Chérot	X		Pour
	Mme Bernadette Chevillon	X		Pour
PRESENTS 17	M. Jérôme Desombre	X		Pour
	M. Jérémie Masurel			
	Mme Evelyne-Dorothée Allemand	X		Pour
	M. Denis Gielen	Suppléante Mme Morel		Pour
	Mme Catherine De Zegher	X		Pour
	Mme Stéphanie Robin	X		Pour
	Mme Laetitia Gaspar	X		Pour
	M. Vincent Courmont	X		pour
NOMBRE DE VOTES : 17				



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2023-01-07

Budget supplémentaire 2023

Délibération n°2023-01-07 du 1^{er} juin 2023 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9 et au titre 3 des statuts de l'EPCC,

L'EPCC LaM souhaite procéder au vote du budget supplémentaire 2023 afin d'engager régulièrement ses dépenses.

Vu la proposition de budget supplémentaire 2023 jointe en annexe,

Il est proposé au conseil d'administration de voter par chapitre le budget supplémentaire 2023 de l'EPCC LaM et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes :

La section d'exploitation à hauteur de 9 144 831,59€

La section d'investissement à hauteur de 448 704,93 €.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité de voter par chapitre le budget supplémentaire 2023 de l'EPCC LaM et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes :

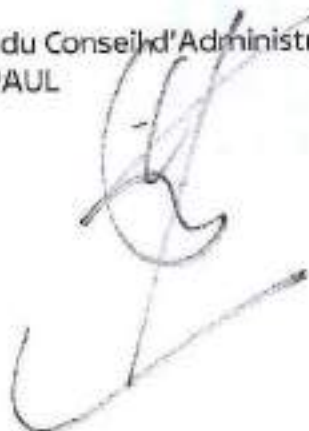
La section d'exploitation à hauteur de 9 144 831,59€

La section d'investissement à hauteur de 448 704,93 €.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 1^{er} juin 2023

Le président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'M. Delepa', written over the printed name 'Michel DELEPAUL'.

REPUBLIQUE FRANCAISE

■■■■■■■■■■	EPCC DU LaM
------------	-------------

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL BUDGET A : EP
--

M4 (1)

Budget Supplémentaire 2023 - DM n°1	(2)
--	------------

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M45.
(2) Préciser s'il s'agit du budget primitif ou du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I Informations générales		
	Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget		
	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget		
	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles		
	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes		
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur		
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		
	A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes		
	A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
	A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
	A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		
	A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		
	A3.2 - Etalement des provisions		
	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)		
	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)		
	A6 - Etat des charges transférées		
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la règle (2)		
	B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		
	B1.3 - Etat des contrats crédit-bail		
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
	B1.6 - Etat des engagements reçus		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N		
	C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N		
	C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la règle		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)		
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexé		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les règles rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant choisi de passer un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et assainissement dans les conditions définies par l'article L.5534-6 du CGCT, et mentionnés en M18.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les règles rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 2311-1 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à tous établissements publics.

(3) Uniquement pour les services d'électricité, d'assainissement, de gaz et de gestion des déchets.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	9 144 831,59	8 709 505,21
+	+	+
R		
E		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		435 326,38
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	9 144 831,59	9 144 831,59

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	448 704,93	240 000,00
+	+	+
R		
E		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		208 704,93
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	448 704,93	448 704,93

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	9 593 536,52	9 593 536,52
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES				A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 025 538,00	390 080,00	390 080,00	5 315 618,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 854 464,00	69 415,21	69 415,21	3 033 879,21
014	Atténuation de produits				
65	Autres charges de gestion courante	73 600,00	22 000,00	22 000,00	95 600,00
Total des dépenses de gestion courante		7 554 600,00	481 505,21	481 505,21	8 446 105,21
66	Charges financières	400,00			400,00
67	Charges exceptionnelles	18 000,00	5 000,00	5 000,00	23 000,00
68	Dotations aux provisions (4)				
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés				
022	Dépenses imprévues		435 326,38	435 326,38	435 326,38
Total des dépenses réelles d'exploitation		7 583 000,00	921 831,59	921 831,59	8 904 831,59
023	Virement à la section d'investissement (5)		40 000,00	40 000,00	40 000,00
042	Opér. d'ordre de transferts entre sections (5)	200 000,00			200 000,00
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6)				
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		200 000,00	40 000,00	40 000,00	240 000,00
TOTAL		8 183 000,00	961 831,59	961 831,59	9 144 831,59

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

9 144 831,59

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuation de charges				
70	Ventes de produits finis, prestations...	1 375 000,00	69 505,21	69 505,21	1 444 505,21
73	Produits issus de la fiscalité (7)				
74	Subventions d'exploitation	6 685 000,00	402 000,00	402 000,00	7 087 000,00
75	Autres produits de gestion courante	98 000,00			98 000,00
Total des recettes de gestion courante		8 158 000,00	471 505,21	471 505,21	8 629 505,21
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	25 000,00	55 000,00	55 000,00	80 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)				
79	Transfert de charges				
Total des recettes réelles d'exploitation		8 183 000,00	526 505,21	526 505,21	8 709 505,21
042	Opér. d'ordre de transferts entre sections (5)				
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)				
Total des recettes d'ordre d'exploitation					
TOTAL		8 183 000,00	526 505,21	526 505,21	8 709 505,21

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

435 326,38

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

9 144 831,59

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	240 000,00
--	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf. B - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M19.

(6) DE 023 + RI 021 + DI 040 + RE 042 + RI 040 + DE 042 + DI 041 + RI 041 + DE 043 + RE 045.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M1, M3 et M4.

(8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation à titre de profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée ad, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(9) Seul le total des opérations s'affiche pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(10) Le compte 108 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DE 003 + DE 042 + RE 042 ou solde de l'opération RI 001 + RI 040 + DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	35 000,00	-7 500,00	-7 500,00	27 500,00
21	Immobilisations corporelles	165 000,00	47 500,00	47 500,00	212 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des dépenses d'équipement		200 000,00	40 000,00	40 000,00	240 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation ... (8)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues		208 704,93	208 704,93	208 704,93
Total des dépenses financières			208 704,93	208 704,93	208 704,93
45X-1	Total des op. Pour compte de tiers (9)				
Total des dépenses réelles d'investissement		200 000,00	248 704,93	248 704,93	448 704,93
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)				
041	Opérations patrimoniales (6)				
Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL		200 000,00	248 704,93	248 704,93	448 704,93

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 448 704,93

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves				
106	Réserves (10)				
16	Compte de liaison : affectation à ... (8)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
Total des recettes financières					
45X-2	Total des op. pour le compte de tiers (9)				
Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement (6)		40 000,00	40 000,00	40 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	200 000,00			200 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)				
Total des recettes d'ordre d'investissement		200 000,00	40 000,00	40 000,00	240 000,00
TOTAL		200 000,00	40 000,00	40 000,00	240 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 448 704,93

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la région.

--	--	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 316 626,00		5 316 626,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 033 879,21		3 033 879,21
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	95 600,00		95 600,00
68	Charges financières	400,00		400,00
67	Charges exceptionnelles	23 000,00		23 000,00
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		200 000,00	200 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues	435 326,38		435 326,38
023	Virement à la section d'investissement		40 000,00	40 000,00
	Dépenses d'exploitation - Total	8 994 831,59	240 000,00	9 144 831,59

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 9 144 831,59

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1888 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (6)	27 500,00		27 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	212 500,00		212 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprise)			
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	208 704,93		208 704,93
	Dépenses d'investissement - Total	448 704,93		448 704,93

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 448 704,93

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si le régime applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

crée ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 444 505,21		1 444 505,21
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation	7 087 000,00		7 087 000,00
75	Autres produits de gestion courante	98 000,00		98 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	80 000,00		80 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes d'exploitation - Total	8 709 505,21		8 709 505,21

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	435 328,38
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 144 831,59
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
16	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		200 000,00	200 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks		40 000,00	40 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement			
	Recettes d'investissement - Total		240 000,00	240 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	298 704,93
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	
----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	448 704,93
---	-------------------

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES					A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
023	Virement à la section d'investissement		40 000,00	40 000,00	40 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT		40 000,00	40 000,00	40 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	200 000,00			200 000,00
0811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	200 000,00			200 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		200 000,00	40 000,00	40 000,00	240 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		200 000,00	40 000,00	40 000,00	240 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (total des opérations réelles et d'ordre)		8 163 000,00	961 831,59	435 326,38 8 268 585,21	9 144 831,59
					+
RESTES A REALISER N-1 (7)					
					+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)					
D002	Déficit exploitation reporté				
					=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					9 144 831,59

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf.1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RE 040.

(6) Compte 0810 : si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES					A2
Chap art (1)	Libellé (1)	Credits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Credits ouverts après DM
612	Atténuation des charges (2)				
616	RRR obtenus sur actions				
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERS				
6466	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE S				
6479	REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 375 000,00	89 505,21	89 505,21	1 464 505,21
706	PRESTATIONS DE SERVICE - BILLETTERIE ET AUDIOGUIDE	660 000,00			660 000,00
7098	MECENAT	370 000,00	9 000,00	9 000,00	379 000,00
707	VENTE DE PRODUITS	20 000,00	35 000,00	25 000,00	45 000,00
708	PRODUITS ACTIVITES ANNEXES				
7060	LOCATION D'ESPACES	65 000,00			65 000,00
7064	MISE A DISPO DE PERSO FACTURES				
7068	AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES		13 505,21	13 505,21	13 505,21
70681	RECETTES DE PARTENARIAT	250 000,00	22 000,00	22 000,00	272 000,00
70662	CIRCULATION EXPOSITIONS				
70663	DIVERS	10 000,00			10 000,00
74	Subventions d'exploitation	6 685 000,00	482 000,00	482 000,00	7 067 000,00
741	CONTRIBUTION Lille Métropole	5 507 000,00			5 507 000,00
742	CONTRIBUTION Villeneuve d'Ascq	80 000,00			80 000,00
7481	Lille Métropole Européenne - Subventions sur projets	500 000,00	400 000,00	400 000,00	900 000,00
7482	VILLENEUVE D'ASCO - Subventions sur projets	53 000,00			53 000,00
7483	CONSEIL REGIONAL - Subventions sur projets	60 000,00			60 000,00
7484	EUROPE - Subventions sur projets				
7485	ORAC - Subventions sur projets	35 000,00	2 000,00	2 000,00	37 000,00
7486	CONSEIL GENERAL Subventions sur projets				
7487	Métropole SMF				
75	Autres produits de gestion courante	98 000,00			98 000,00
751	REDEVANCES POUR BREVETS				
753	RECETTES DE PARTENARIAT				
757	REDEVANCE DES CONCESSIONS	40 000,00			40 000,00
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	58 000,00			58 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES					
(a) = 612+70+73+74+75		8 158 000,00	471 505,21	471 505,21	8 629 505,21
76	Produits financiers (b)				
766	Gains de change				
77	Produits exceptionnels (c)	25 000,00	55 000,00	50 000,00	30 000,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur				
7715	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS				
773	MANDATS ANNULES (sur exercices antérieurs)				
775	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF				
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 000,00	55 000,00	50 000,00	30 000,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)				
781	REPRISE SUR PROVISIONS				
7811	EXPLOITATION - TRANSFERT DE CHARGES				
TOTAL RECETTES REELISES = a+b+c+d		8 183 000,00	526 505,21	526 505,21	8 799 505,21

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors mises à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'est pas en M49.

(6) Ce chapitre résume uniquement en M41, M42 et M44.

(7) Si la règle appliquée le régime des provisions est soit budgétaire, elle est pour le débet des dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des autres éléments de placement, des dépréciations des participations et des dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)				
7912	IMMOS - TRANSFERT DE CHARGES				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	8 183 000,00	526 505,21	526 505,21	8 709 505,21
---	---------------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (7)		
----------------------------------	--	--

+

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	435 326,38	435 326,38
--	-------------------	-------------------

R002 REPRISE DE RESULTAT	435 326,38	435 326,38	435 326,38
---------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		9 144 831,59
--	--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(6) Compte 7815 : si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou de reprise anticipée des résultats).

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	35 000,00	-7 500,00	-7 500,00	27 500,00
206	CONCESSION DROITS SIMILAIRES	35 000,00	-7 500,00	-7 500,00	27 500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	185 000,00	47 500,00	47 500,00	232 500,00
214	Constructions sur sol d'autrui				
2145	Construction sur sol d'autrui - INSTALLATIONS GENERALES, AC				
215	MATERIEL ET OUTILLAGE ET AMENAGEMENTS		13 878,38	13 878,38	13 878,38
2191	INST. GENER. AGENC. AMENAG. DIV.	150 000,00	-53 690,56	-53 690,56	96 319,44
2182	MATERIEL DE TRANSPORT				
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMAT.	5 000,00	2 500,00	2 500,00	7 500,00
2184	Mobilier	10 000,00	6 522,00	6 522,00	16 522,00
2190	AUTRES		78 280,18	78 280,18	78 280,18
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opérations)				
	Total des opérations (5)				
	Total des dépenses d'équipement	290 000,00	40 600,00	40 600,00	340 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
030	Dépenses imprévues		208 704,93	208 704,93	208 704,93
20	DEPENSES IMPREVUES		208 704,93	208 704,93	208 704,93
	Total des dépenses financières		208 704,93	208 704,93	208 704,93
45...1	Op. A. pour compte de tiers n°... (1 ligne par op.) (6)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		290 000,00	249 304,93	249 304,93	249 304,93

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.

(2) et (3) - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état (I B2) pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)				
102	DOTATIONS ET FONDS GLOBAUX D'INVESTISSEMENT				
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)				
	Charges transférées				
041	Opérations patrimoniales (7)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		200 000,00	248 764,93	248 704,93	448 704,93
					+
RESTES A REALISER N-1 (8)					
					+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)					
D001	Déficit investissement reporté				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					448 704,93

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.

(2) cf.1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Si la région applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
Total des recettes financières					
45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors réserves à répartir.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET				III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2	
Chap. art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
021	Virement de la section d'exploitation		40 000,00	40 000,00	40 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION		40 000,00	40 000,00	40 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6)	200 000,00			200 000,00
08031	AMORTISSEMENTS IMMOBILISABLES INCORPORELS				
0805	AMORTISSEMENTS LOGICIELS	20 000,00			20 000,00
0815	AMORTISSEMENTS MATERIEL AMENAGEMENT OUTILLAGE				
08154	AMORTISSEMENTS MATERIEL INDUSTRIELS				
08155	AMORTISSEMENTS OUTILLAGE INDUSTRIELS				
08157	AMORTISSEMENTS AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT				
08161	AMORTISSEMENTS MOBILIER	140 000,00			140 000,00
08162	AMORTISSEMENTS VEHICULES				
08163	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MAT	40 000,00			40 000,00
08164	AMORTISSEMENTS MOBILIER				
08168	AMORTISSEMENTS AUTRES				
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		200 000,00	40 000,00	40 000,00	240 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		200 000,00	40 000,00	40 000,00	240 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		200 000,00	40 000,00	40 000,00	240 000,00
RESTES A REALISER N-1 (5)					
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (5)			208 704,93	208 704,93	208 704,93
R001	REPRISE DE RESULTAT		208 704,93	208 704,93	208 704,93
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					448 704,93

(1) Détailler les opérations budgétaires par article conformément au plan de comptes établi par la réglementation.

(2) art - Ministère de l'énergie.

(3) Hors taxes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. direction ou chapitre des opérations d'ordre, RI 040 - RI 045.

(6) Si la règle explicite le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. direction du chapitre des opérations d'ordre, RI 046 - RI 049.

(8) Inscrits au cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil d'administration ou d'après l'anticipation des résultats).

13878

-3560

18522

3260

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice **22**

Nombre de membres présents **17**

Nombre de suffrages exprimés **17**

VOTES : Pour **17**

Contre **0**

Abstentions **0**

Date de convocation : 1-juin-23

Présenté par le président du Conseil d'administration,
A Villeneuve d'Ascq le 1 juin 2023

Le président, Monsieur Michel Delapaul



Certifié exécutoire par la présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le
A le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2023	01	05
----	------	----	----

OBJET :

Vote du compte administratif 2022

Le 1^{er} juin 2023 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq(LaM) sous la présidence de Monsieur Delapaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCAION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 22 mai 2023	M. Michel Delapaul	X		pour
	M. Eric Skyrnka			
	Mme Violette Massiet	X		Pour
	M. Thierry Bonte	X		Pour
	M. Didier Manier	X		Pour
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 22	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq	X		Pour
	M. Peter Maenhout	X		Pour
	Mme Marie-Pierre Janssens	X		Pour
	M. Georges-François Leclerc			
	M. Gérard Coudron	Représenté par Mme Furne		Pour
	M. Laurent Le Bon			
	M. Bernard Chérot	X		Pour
	Mme Bernadette Chevallion	X		Pour
	M. Jérôme Desombre	X		Pour
NOMBRE DE VOTES : 17	M. Jérémie Masurel			
	Mme Evelyne-Dorothee Allemand	X		Pour
	M. Denis Glén	Suppléante Mme Morel		Pour
	Mme Catherine De Zegher	X		Pour
	Mme Stéphanie Robin	X		Pour
	Mme Laetitia Gaspar	X		Pour
	M. Vincent Courmout	X		pour



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2023-01-05

Vote du compte administratif 2022

Délibération n°2023-01-05 du 1^{er} juin 2023 du conseil d'administration de l'EPCC « LaMI »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Etablissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaMI,

Conformément à l'article 9 et au titre 3 des statuts de l'EPCC,

L'EPCC LaMI souhaite procéder au vote du compte administratif de 2022.

Vu la proposition de compte financier jointe en annexe,

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte administratif de 2022.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif de 2022.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 01 juin 2023

Le président du Conseil d'Administration du LaMI
Michel DELEPAUL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
---------------------	-------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

BUDGET A : EP
M4 (1)

Compte Administratif

ANNEE **2022**

- (1) Consigner sa fonction de service public local et de plan de comptes utilisé : M4, M4-1, M42, M43, M44 ou M49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou budget de

2022

SOMMAIRE

Pages		Annexes	Page
	I Informations générales Modèles de vote du compte administratif		
	II Présentation générale du compte administratif A1 - Vue d'ensemble - Exercice du budget et des restes à réaliser A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du compte administratif A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes		
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par nature de leur A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec rattachement A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5 - Etat des charges transférées A7 - Déficit des opérations pour compte de tiers A8.1 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées A8.2 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties A9.3 - Opérations liées aux cessions A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Entrées A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Sorties A10 - Etat des travaux en régie		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la région B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.6 - Etat des autres engagements donnés B1.7 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'information		
	C1.1 - Etat du personnel C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des entreprises dans lesquelles a été pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) C4 - Présentation globale du budget principal et des budgets annexes		
	D Arrêté et signatures		
	E - Arrêté et signatures		

(1) Cet état de droit s'applique aux pour les régies municipales et communales et pour les régies de moins de 1000 habitants ayant choisi d'être en régie, ainsi qu'aux autres services de distribution d'eau potable et d'assainissement (selon les compétences transférées par la loi n° 2004-63 du 18 février 2004 relative à l'égalité territoriale).

(2) Cet état de droit s'applique aux pour les régies municipales et communales et pour les régies de moins de 1000 habitants ayant choisi d'être en régie, ainsi qu'aux autres services de distribution d'eau potable et d'assainissement (selon les compétences transférées par la loi n° 2004-63 du 18 février 2004 relative à l'égalité territoriale).

(3) Cet état de droit s'applique aux pour les régies municipales et communales et pour les régies de moins de 1000 habitants ayant choisi d'être en régie, ainsi qu'aux autres services de distribution d'eau potable et d'assainissement (selon les compétences transférées par la loi n° 2004-63 du 18 février 2004 relative à l'égalité territoriale).

Précisions pour la régie municipale, voir l'état de droit relatif à la régie municipale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau (1) pour la section d'investissement.
 - avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) :

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).
 - budgétaires (délibération n° ou).

I - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF					II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES					A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DP+RAR N-1)	Moins décaissements	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations acquises	17 430,00	17 421,84		24,00
21	Immobilisations acquises	174 034,39	206 629,69		172 405,42
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des dépenses d'investissement	191 464,39	224 051,53		172 429,42
10	Dotations, fonds directs et réserves				
13	Subventions d'investissement				
15	Emprunts et dettes assimilées				
16	Compte de la non affectation (SA, règle) (3)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Opérations financières	50 000,00			50 000,00
	Total des dépenses financières	50 000,00			50 000,00
40	Dotations, fonds directs et réserves				
	Total des dépenses d'investissement	191 464,39	224 051,53		172 429,42
040	Opérations de transferts entre exercices (2)	50 000,00			50 000,00
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des dépenses d'investissement	191 464,39	224 051,53		172 429,42
	TOTAL	191 464,39	224 051,53		172 429,42
Pour information					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DP+RAR N-1)	Totaux annulés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
12	Subventions d'investissement				
15	Emprunts et dettes assimilées (non 155)				
20	Immobilisations acquises				
21	Immobilisations acquises				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'investissement				
10	Dotations, fonds directs et réserves				
130	Prévisions (5)				
156	Dépôts et consignations reçus				
16	Compte de la non affectation (SA, règle) (3)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
	Total des recettes financières				
020	Total des recettes pour le compte de tiers (4)				
	Total des recettes d'investissement				
027	Opérations de la section de fonctionnement (3)	50 000,00			50 000,00
040	Opérations de transferts entre exercices (2)	225 000,00	218 251,45		6 748,55
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des recettes d'investissement	275 000,00	218 251,45		57 748,55
	TOTAL	275 000,00	218 251,45		57 748,55
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		218 251,45			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) BP 023 = RE 021 ; DP 040 = RE 042 ; R 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A partir uniquement des dépenses, lorsque la règle affective ne donne pas lieu à un report au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations relatives pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A2).

(5) Le compte 105 n'est pas un chapitre mais un sous-chapitre 10.

I - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	31

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
01	Charges à caractère général	4 751 131,85		4 751 131,85
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 974 609,00		2 974 609,00
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	120 007,72		120 007,72
66	Charges financières	506,83		506,83
67	Charges exceptionnelles	10 986,00		10 986,00
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		216 251,46	216 251,46
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (5)			
	Dépenses d'exploitation - Total	7 857 312,08	216 251,46	8 073 563,54

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

8 073 563,54

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, prêts divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (6)			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1890 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	17 821,84		17 821,84
21	Immobilisations corporelles (6)	205 629,83		205 629,83
22	Immobilisations reçues en affectation (8)			
23	Immobilisations en cours (8)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (report)			
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
9.	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	223 251,87		223 251,87

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

223 251,87

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Inclut de nouveau les variations de stocks (des stocks de marchandises et de fournitures)

(4) Ce chapitre n'est pas en M. 62

(5) Et la règle appliquée au régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitre « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir la détail Annexe IV A.7)

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - TITRES ENES (y compris sur restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Achats de charges	17 492,50		17 492,50
60	Achats et ventes des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	669 663,27		669 663,27
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (7)			
74	Subventions d'exploitation	6 078 204,00		6 078 204,00
75	Autres produits de gestion courante	54 682,77		54 682,77
76	Produits financiers	17,23		17,23
77	Produits exceptionnels	154 176,46		154 176,46
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes d'exploitation - Total	7 174 366,26		7 174 366,26

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE N-1	1 334 633,63
--	---------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 508 999,89
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Cotisations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (5)			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		216 251,45	216 251,45
29	Dépréciation des immobilisations (4)			
30	Dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45 ..	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3. .	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total		216 251,45	216 251,45

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	216 708,36
---	-------------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	
------------------------------------	--

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	431 958,80
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si le régime applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES						A2
Classe ml (1)	Libellé (1)	Crédits annuels (BP+DM+JONC 95-1)	Crédits employés (ou rattachés à employer)			Crédits annuels
			Titre 4945	Produits rattachés	Produits à réaliser au 31/12	
218	Atténuation des charges (2)		17 492,50			-17 492,50
2098	PRR octroyé sur achats d'acquisitions nationales, non directes					
219	Primes, primes et ristournes octroyées sur services extérieurs					
2418	REBOURSEMENT SUR REMUNERATION DU PERSONNEL					
2439	REBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE		17 492,50			-17 492,50
2478	REBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES SOCIALES					
70	Ventes de produits finis, prestations, ...	85 000,00	84 953,27			85 146,73
709	PRESTATIONS DE SERVICES	80 000,00	82 318,08			82 581,92
707	VENTE DE PRODUITS	20 000,00	17 480,57			2 519,43
708	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES					
7083	LOCATIONS DIVERSES	20 000,00	30 007,00			-10 007,00
7084	MISE A DISPOSITION PERS. FACT.					
7088	AUTRES PROD. CONJONCTIVES	250 000,00	185 081,87			29 918,13
73	Produits issus de la fiscalité (3)					
74	Subventions d'exploitation	8 450 000,00	8 078 204,00			371 796,00
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	8 450 000,00	8 078 204,00			371 796,00
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	94 692,77			-14 692,77
754	REDEVANCES POUR BREVETS, LICENCES, MARQUES					
753	RECETTES DE PARTENARIAT					
757	REDEVANCE DES CONCESSIONS	40 000,00	32 809,73			7 190,27
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		22 073,64			-22 073,64
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (2) = 012+70+73+74+75		7 450 400,00	7 628 052,64			829 652,64
76	Produits financiers (6)		17,29			-17,29
766	GAIN DE CHANGE		17,29			-17,29
77	Produits exceptionnels (c)		154 176,18			-154 176,18
7714	Redevances sur créances admises en non-valeur					
7718	Autres produits exceptionnels de gestion		120 485,23			-120 485,23
773	MAJORATIONS ANNUELES (sur créances admises en non-valeur)		326,38			-326,38
776	CESSION ELEMENTS ACTIF					
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS					
7780	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS					
7781	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS C/ART		20 450,00			-20 450,00
7782	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS PARCOURS		450,00			-450,00
7788	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		0,00			-0,00
78	Reprises					
781	sur provisions et sur dépréciations (d)					
781	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
7811	TRANSFERTS DE CHARGE D'EXPLOITATION					
TOTAL RECETTES REPERES = 954945		7 450 400,00	7 174 266,28			376 133,72
942	Opérations d'ordre de transfert entre subordonnés (f)	30 000,00				30 000,00
9422	TRANSFERTS DE CHARGE BUDGETAIRE	30 000,00				30 000,00
943	Opérations d'ordre d'intérieur de la sect. de JONC (g)					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		30 000,00				30 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION (Total des opérations réelles et ordres)		7 480 400,00	7 174 266,28			376 133,72

Pour l'information	
Montant total d'exploitation réelles et ordres	1 354 633,63

Détail du détail des RECETTES au compte 7822

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II)
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap. art (1)	Libellé (1)	Critère d'ouverture (DP+DPH+R&R N-1)	Crédits employés (ou majorés) (2) Dites de la Produits additionnels Restes à mobiliser en 2012 Montant des ICNE de l'exercice - Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	Critères autorisés

(1) Calculer des chapitres budgétaires par activité conformément au plan de comptes annexé par le règlement.

(2) L'article 100 n'empêche pas le RL 49.

(3) Ce chapitre s'applique uniquement au M 41, M 42 et M 44.

(4) Si la règle applicable ne régit pas des provisions anti-budgétaires, s'applique pour les crédits aux dépenses des agents de fourniture et de marchandises, des services et des ventes de produits de fabrication, les dépensements des comptes de tiers et des dépensements des comptes de tiers.

(5) Cf. 048 pour les dépenses des dépenses à titre de RE 402 et de 048, RE 402 et 048.

(6) Le compte 7010 pour figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle s'applique pour les dépenses budgétaires.

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Credits ouverts (BP+OM+PAR N-1)	Mandats émis	Reales à réaliser	Credits antérieurs (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	17 850,00	17 821,94		28,06
2031	FRAIS D'ETUDES				
205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES	17 850,00	17 821,94		28,06
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	378 068,36	285 829,93		172 435,43
214	Constructions sur sol d'autrui				
2145	Construction sur sol d'autrui - INSTALLATIONS GENERALES A				
216	INSTALLAT TECHNIQUES MAT OUT				
2164	MATERIEL INDUSTRIEL		14 775,58		-14 775,58
2166	OUTILLAGE INDUSTRIEL				
2181	INST GENER AGENC AMENAG DIV	323 055,35	165 889,48		167 166,89
2182	MATERIEL DE TRANSPORT				
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMAT	35 000,00	459,99		34 540,01
2184	MOBILIER	20 000,00	10 673,36		9 326,64
2186	AUTRES		13 851,56		-13 851,56
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opérations)				
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par op.) (3)				
	Total des dépenses d'équipement	395 708,36	223 291,87		172 463,48

30	Dotations, fonds divers et réserves				
33	Subventions d'investissement				
36	Emprunts et dettes assimilées				
38	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)				
39	Participations et créances rattachées à des particip.				
37	Autres immobilisations financières				
620	Dépenses imprévues	50 000,00			
	Total des dépenses financières	50 000,00			50 000,00

	Opé pour compte de tiers n°... (1 ligne par op.) (4)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	445 708,36	223 291,87		222 463,48
640	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)	55 000,00			55 000,00
102	DOTATIONS ET FOND GLOBALISES D'INVESTISSEMENT	55 000,00			55 000,00

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (EP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Prestes à réaliser	Crédits annulés (2)
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)				
	Charges transférées				
041	Opérations patrimoniales (7)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		55 000,00			55 000,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	500 795,35	223 251,87		277 453,48
---	-------------------	-------------------	--	-------------------

Pour information 0091 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
--	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 (3) Voir 049C II 03 pour le détail des opérations d'équipement.
 (4) Voir annexes IV A2 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 5: Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, 04 040 = R6 042.
 6: Les comptes 35, 2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la région applique le régime des provisions budgétaires.
 7: Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, 04 041 = R6 041.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					III B2
Chap- re (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (EP+DE+RAR N-1)	Titres émis	Recette à réaliser	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves				
166	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de réserves : affectat* (SA, Négie)				
26	Participat* et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
	Total des recettes financières				
	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (3)				
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES RECETTES REELLES					
021	Intérim de la section d'exploitation	49 800,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4) (5)	229 800,00	215 201,40		6 746,55
26031	AMORTISSEMENTS FRAIS D'ETUDES				
2606	AMORTISSEMENTS INCORPORELS	30 000,00	28 042,18		10 967,82
26105	AMORT. CONSTRUCTION SOL AUTRUI		9 768,05		-9 768,05
26115	DEPREC.INSTAL.TECHN.MAT.OUT				
26151	SPECIALISEES		1 278,99		-1 278,99
26153	DEPREC.INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE		273,00		-273,00
26154	DEPREC.INSTAL.TECHN.MAT.OUT		6 027,08		-5 027,08
26155	Amortissement Outillage industriel				
26157	et outillage industriel				
26181	DEPREC.INSTAL.GENER.AG.AMEN	120 000,00	136 843,58		-8 840,58
26182	DEPREC.MATERIEL DE TRANSPORT				
26183	AMORT.MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE	40 000,00	36 283,07		21 606,33
26184	AMORTISSEMENTS MOBIlier		4 067,82		-4 067,82

					81
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					82
Chapitre (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+Ole+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (2)
018a	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS	25 000,00	21 553,60		3 446,02
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		288 000,00	218 251,48		8 748,55
041	Opérations patrimoniales (5)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		288 000,00	218 251,48		8 748,55
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		288 000,00	218 251,48		8 748,55

0401 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	218 708,38
--	-------------------

(1) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Cf. 043 = RE 042

(2) Les versements 15, 2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si le 41-ge appliqué le régime des provisions budgétaires

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Cf. 041 = R 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° :(1)

LIBELLE :

Art. (5)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Credits ouverts (BP+OP+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Credits annuels	Compt des réalisations (3)
	DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Credits ouverts (BP+OP+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Credits annuels	Compt des réalisations (3)
	RECETTES					
13	Subventions d'investissement					
14	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumul
Recettes - Dépenses	0	

(1) Ouvrir un ordre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Intitulé	Date de la décision de réaffecter sous forme de trésorerie (2)	Montant en euros au 31/12/2015	Montant des dépenses	Montant des ressources recueillies		Solde au 31/12/2015
				subventions (3)	Financement local de l'équipement	
21021 Aides de fonctionnement de la collectivité de rattachement						
21022 Aides affectées de trésorerie						
21023 Aides de trésorerie						
21024 Aides de trésorerie liées à un emprunt						
21025 Aides de trésorerie						
21026 Aides affectées de trésorerie						
21027 Aides de trésorerie (Total)						

(1) Chaque ligne de la colonne « Intitulé » est détaillée.

(2) Le montant de la décision de réaffectation sous forme de trésorerie est le montant de la décision de réaffectation sous forme de trésorerie au 31/12/2015.

(3) Le montant des subventions au 31/12/2015 est le montant des subventions au 31/12/2015. Le montant des subventions au 31/12/2015 est le montant des subventions au 31/12/2015.

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A4.3

A4.1 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX D'INTERETS

[illegible][illegible]

1. The first step is to identify the problem. In this case, the problem is that the system is not working properly. 2. The next step is to gather information about the problem. This includes checking the logs, talking to the users, and looking at the system architecture. 3. Once you have gathered information, you can start to troubleshoot the problem. This involves testing different hypotheses and seeing if they solve the problem. 4. If you are unable to solve the problem, you may need to escalate it to a higher level of support. This could be a manager or a specialist. 5. Finally, once the problem is solved, you should document the solution so that it can be used in the future.

Il Tera era sporcato in acqua nera. Anche la stanza, tutta coperta di tegole, allungata da ogni lato a piedi sui tavoli di legno era sporca.

1. Die in der Tabelle aufgeführten Unternehmen sind in der Lage, die in der Tabelle aufgeführten Aufgaben zu übernehmen. Die in der Tabelle aufgeführten Unternehmen sind in der Lage, die in der Tabelle aufgeführten Aufgaben zu übernehmen. Die in der Tabelle aufgeführten Unternehmen sind in der Lage, die in der Tabelle aufgeführten Aufgaben zu übernehmen.

Copyright © 2004 by The McGraw-Hill Companies, Inc. All rights reserved. Printed in the United States of America. This book is published by The McGraw-Hill Companies, Inc., 1221 Avenue of the Americas, New York, NY 10020-1346. ISBN 0-07-141841-9. The McGraw-Hill Companies is an Equal Opportunity/Affirmative Action Employer. All inquiries should be directed to The McGraw-Hill Companies, Inc., 1221 Avenue of the Americas, New York, NY 10020-1346.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS, 5408 S. MICHIGAN AVE., CHICAGO, IL 60637-1503
 TEL: (773) 936-5000 FAX: (773) 936-5001 WWW.CHICAGOPRESS.COM

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)						
Structure	Indicateurs sous-jacents	(1) Indicateurs sous-jacents	(2) Indicateurs sous-jacents	(3) Ecart d'indicateurs sous-jacents	(4) Indicateurs sous-jacents	(5) Ecart d'indicateurs sous-jacents
		(1) Indicateurs sous-jacents	(2) Indicateurs sous-jacents	(3) Ecart d'indicateurs sous-jacents	(4) Indicateurs sous-jacents	(5) Ecart d'indicateurs sous-jacents
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux, Taux croisé-taux variable des instruments, Echange de taux structurel contre taux variable de deux flux (rente simple), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (put)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros Nombre de produits % de l'encours Montant en euros Nombre de produits % de l'encours Montant en euros Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(B) Barrière simple, Pas d'effet de barrière						
(C) Option d'échange (swap)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplication jusqu'à 5						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

(1) Cette annexe résume le état de dette du 31/12/11 après application des conventions de notation.

SEX-101-A

三

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

2.1

117 - SUPPLÉMENTS RÉTROLOGIQUES AU COURS DE L'ANNÉE MCM

[illegible]

.....

www.pearsoned.com.au

Copyright © 2004 by John Wiley & Sons, Inc.

Typical report - attached from supply on 6/26/2007

THERMAL STABILITY OF POLYMERIZATION

Address: 10000 Wilshire Blvd., Suite 1000, Los Angeles, CA 90024

1. **Introduction**

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE****AUTRES DETTES****A1.8****A1.8 - AUTRES DETTES**

(seules des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération de
Biens de faible valeur Seul un bien en date duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.232.1-1 du CGCT) : E	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3.1
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dépenses inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 31/12	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Rapports inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/14
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0		0	0	0	0
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)	0		0	0	0	0
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
Depreciations (2)	0		0	0	0	0
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRES	0		0	0	0	0
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS EXTRA-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0		0	0	0	0
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
Depreciations (2)	0		0	0	0	0
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL EXTRA-BUDGETAIRES	0		0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0		0	0	0	0

(1) Provisions nouvelles ou abaissement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision spéciale : provision pour litiges au titre du procès, provision pour dépréciation des immobilisations de l'exercice tel...

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Date	Montant des provisions constituées au 1/1/14	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent être l'objet d'un amortissement.

IV - ANNEXES	IV
ÉLÉMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES - DÉPENSES	A4.1

DÉPENSES À COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Credits de l'exercice (hors RAR) (DP+DS+OM)	Realisations (hors RAR)
DÉPENSES TOTALES À COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B			
10	Emprunts et dettes contractées hors 1040 et 105 (A)		
1031	Emprunts obligataires		
1041	Emprunts en euros		
1043	Emprunts en devises		
1044	Opérations affectées à l'étranger		
1070	Crédits et cautions reçus		
1081	Autres emprunts et dettes		
1082	Bons à moyen terme négociables		
1087	Autres dettes		
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
130	Subv. inv. liquidées au compte de résultat		
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	Total
Dépenses à couvrir par des ressources propres			0	

en Chiffres les dépenses budgétaires par article conformément au plan de comptes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP+BR+DR)	Annulations hors RAR
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (II) = a + b			
Ressources propres externes (a)			
10222	FC-VA		
10228	Autres fonds globales		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)			
15	Provisions pour risques et charges		
166	Primes de remboursement des obligations		
28	Participations et créances rattachées		
29	Autres immobilisations financières		
29...	Amortissements des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciation des stocks et en cours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
921	Virement de la section d'exploitation (2)		

	Opération de l'exercice III	Restes à réaliser en clôture de l'exercice (N-1)	Saldo d'exécution RAR de l'exercice précédent (N-1)	Prévisions de recettes précédent exercice	Total IV
Total des recettes disponibles			215705,35		

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Saldo	V = IV - II (3)

(1) Les comptes 45, 109, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si comme un établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) à compléter à la signature.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Date de l'élément	Date de la détermination	Montant de la dépense transférée au compte 441 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (CH002) (III)	Solde (I)
TOTAL							

(I) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-CH002

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DÉTAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (DAWU) (1)

N° opération	Initials de l'opération :		Date de la décaissement :			Débit des opérations en 31/12/14
	Credit des réalisations directes	Credit des crédits (SP-HONORAIR (1-1))	Réalisations	Revenus à réaliser	Op. à annuler	
CHARGES (a)						
1 (2)						
040 Travaux réalisés par le personnel de maintenance (comptable 791)						
041 Opérations d'ordre à réaliser de la section						
Annulations des dépenses (a) (3)						
Charges totales (a - c)	0	0	0	0		0
RECETTES (b)						
Financement par le tiers (4)						
Financement par d'autres tiers (4)						
040 Financement par le service (comptable 6742)						
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (comptable 67263)						
Annulations des recettes (b) (3)						
Recettes totales (b - d)	0	0	0	0		0

(1) CANTU Le détail des opérations pour compte de tiers

(2) Recettes et dépenses et le détail des investissements

(3) Le chapitre 05 doit être rempli conformément au plan de comptes, sans aucune exception sur les recettes

(4) Indiquer le chapitre

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumulé des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mises à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Cessions				
TOTAL GENERAL				

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Coût net de l'amort.	Cumulé des amort. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mises à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Cessions							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 -OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produits des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	
Compte 675	Valeurs comptabilisées des éléments d'actif cédés	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Donations				
TOTAL GENERAL				

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Donations							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Art. (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel, frais assimilés		
22	Travaux en régie		
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Art. (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations en cours	
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières concernées augmenté des charges directes de production (matériau et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.
 (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
 (3) Les montants à renseigner correspondent aux chiffres enregistrés au chapitre DED.

RATIO

	Montant
Recettes 72 (1)	
Recettes réelles d'exploitation	
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	%

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS MOUS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE		B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE															
Désignation du bénéficiaire	Années de mobilisation et profit d'amortissement de l'emprunt (1)		Classe de l'emprunt garanti	Originaire du prêt ou du bail de la	Montant initial	Capital restant dû en fin 12/31	Dette résiduelle	Périodes des remboursements (2)	Taux initial			Catégorie d'emprunt (3)	Indice de classes pouvant modifier l'emprunt	Actifs garantis au cours de l'exercice	
									Taux (4)	Index (5)	Taux (6)			Index (7)	Index des taux
	Année	Projet													
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors engagements sectoriels)						0	0							3	0
Totaux pour les emprunts supérieurs ou contractés par des collectivités ou des EP (hors engagements sectoriels)						0	0							0	0
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement social														0	0
Total global						0	0							0	0

(1) Les lignes C pour amortissement de l'emprunt, P pour engagements annuels programmés, R pour autres, E pour autres, M pour autres, S pour autres, X pour autres, Y pour autres, Z pour autres, A pour autres, B pour autres, C pour autres, D pour autres, E pour autres, F pour autres, G pour autres, H pour autres, I pour autres, J pour autres, K pour autres, L pour autres, M pour autres, N pour autres, O pour autres, P pour autres, Q pour autres, R pour autres, S pour autres, T pour autres, U pour autres, V pour autres, W pour autres, X pour autres, Y pour autres, Z pour autres.

(2) Les lignes A pour engagements annuels programmés, B pour autres, C pour autres, D pour autres, E pour autres, F pour autres, G pour autres, H pour autres, I pour autres, J pour autres, K pour autres, L pour autres, M pour autres, N pour autres, O pour autres, P pour autres, Q pour autres, R pour autres, S pour autres, T pour autres, U pour autres, V pour autres, W pour autres, X pour autres, Y pour autres, Z pour autres.

(3) Les lignes A pour engagements annuels programmés, B pour autres, C pour autres, D pour autres, E pour autres, F pour autres, G pour autres, H pour autres, I pour autres, J pour autres, K pour autres, L pour autres, M pour autres, N pour autres, O pour autres, P pour autres, Q pour autres, R pour autres, S pour autres, T pour autres, U pour autres, V pour autres, W pour autres, X pour autres, Y pour autres, Z pour autres.

(4) Les lignes A pour engagements annuels programmés, B pour autres, C pour autres, D pour autres, E pour autres, F pour autres, G pour autres, H pour autres, I pour autres, J pour autres, K pour autres, L pour autres, M pour autres, N pour autres, O pour autres, P pour autres, Q pour autres, R pour autres, S pour autres, T pour autres, U pour autres, V pour autres, W pour autres, X pour autres, Y pour autres, Z pour autres.

(5) Les lignes A pour engagements annuels programmés, B pour autres, C pour autres, D pour autres, E pour autres, F pour autres, G pour autres, H pour autres, I pour autres, J pour autres, K pour autres, L pour autres, M pour autres, N pour autres, O pour autres, P pour autres, Q pour autres, R pour autres, S pour autres, T pour autres, U pour autres, V pour autres, W pour autres, X pour autres, Y pour autres, Z pour autres.

(6) Les lignes A pour engagements annuels programmés, B pour autres, C pour autres, D pour autres, E pour autres, F pour autres, G pour autres, H pour autres, I pour autres, J pour autres, K pour autres, L pour autres, M pour autres, N pour autres, O pour autres, P pour autres, Q pour autres, R pour autres, S pour autres, T pour autres, U pour autres, V pour autres, W pour autres, X pour autres, Y pour autres, Z pour autres.

(7) Les lignes A pour engagements annuels programmés, B pour autres, C pour autres, D pour autres, E pour autres, F pour autres, G pour autres, H pour autres, I pour autres, J pour autres, K pour autres, L pour autres, M pour autres, N pour autres, O pour autres, P pour autres, Q pour autres, R pour autres, S pour autres, T pour autres, U pour autres, V pour autres, W pour autres, X pour autres, Y pour autres, Z pour autres.

(8) Les lignes A pour engagements annuels programmés, B pour autres, C pour autres, D pour autres, E pour autres, F pour autres, G pour autres, H pour autres, I pour autres, J pour autres, K pour autres, L pour autres, M pour autres, N pour autres, O pour autres, P pour autres, Q pour autres, R pour autres, S pour autres, T pour autres, U pour autres, V pour autres, W pour autres, X pour autres, Y pour autres, Z pour autres.

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT		B12

B12 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2262-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à l'échéance de l'exercice (1)	A
Total des premières annuités antérieures des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunt	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	$I = A + B + C - D$
Recettes réelles de fonctionnement	J
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	$\frac{I}{J} \times 100$

(1) Hors opérations vedées par l'article L. 2262-2 du CGCT.

(2) Cf. déduction de l'article D. 1511-10 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET		B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation des subventions.

(2) Dénomination du ministère responsable de la subvention.

(3) Objet pour lequel on a versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 - B014 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine de l'opération	Montant du bilan partiel Coffretage de cession (1)	Montant de la subvention de l'opération	Dépense de la cession B014	Montant du cession	Résumé des refinancements réalisés à cet effet					
					N=1	N=2	N=3	N=4	Cessions résiduelles	Total (2)

(1) B014 = (N=1 + N=2 + N=3 + N=4) + Résultat cession.

(2) Total = (N=1 + N=2 + N=3 + N=4) + Résultat cession.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNÉS ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Auquel de signataire du contrat de PPP	Organisme coordinateur	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant global du contrat de PPP (M€)	Modalités de la rémunération du coordinateur	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

IV - ANNEXES						IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS						B1.6
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES						B1.7

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Donné en espèces	Périodicité	Donné en capital à l'étranger	Donné en capital national	Annulé versé ou non versé de l'exercice
B1.6.1 Dotations à verser en espèces					a	b	c
B1.6.2 Autres engagements donnés					d	e	f
Des profits d'organismes publics					0	0	0
Des profits d'organismes privés					g	h	i
TOTAL					j	k	l

B1.7 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Donné en espèces	Périodicité	Donné en capital à l'étranger	Donné en capital national	Annulé versé ou non versé de l'exercice
B1.7.1 Dotations à recevoir par l'organisme (à l'exercice suivant à l'exercice n+1)					m	n	o
B1.7.2 Autres engagements reçus					p	q	r
À l'exception de ceux reçus des entreprises					0	0	0
Engagements reçus des entreprises					s	t	u

IV - ANNEXES			IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT			B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT			B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° au titre de l'AP	Montant des AP		Montant des CP		Restes à financer au début de N
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total courants (toutes les délimitations y compris pour N)	Credits de paiement antérieurs (révisions courantes et NUNO (1))	Credits de paiement réservés au titre de l'exercice N (2)

(1) Il s'agit des révisions effectuées correspondant aux crédits de paiement.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'Assemblée qui est des révisions.
 (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° au titre de l'AE	Montant des AE		Montant des CP		Restes à financer au début de N
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total courants (toutes les délimitations y compris pour N)	Credits de paiement antérieurs (révisions courantes et NUNO (1))	Credits de paiement réservés au titre de l'exercice N (2)

(1) Il s'agit des révisions effectuées correspondant aux crédits de paiement.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'Assemblée qui est des révisions.
 (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C2
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C3
ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Obligation de service public (3)				
Gaurentie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et toutes leurs publicités désignées par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrat ou décision de l'usager).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	MEMO Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° d'IBET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Régie à seule autonomie financière					

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

**C4 - PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC
ET DES BUDGETS ANNEXES**

I - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Credits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Cumul BP, BS et UR

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

II - BUDGETS ANNEXES (reproduire le cas échéant)

SECTION	Credits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et UR

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

III - PRESENTATION AGREEE

SECTION	Credits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL AGREE DES DEPENSES				
TOTAL AGREE DES RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et CAI

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice **22**

Nombre de membres présents **17**

Nombre de suffrages exprimés **17**

VOTES - Pour **17**

Contre ☐

Abstentions ☐

Date de convocation : le 22 mai 2023

Présenté par le président du Conseil d'administration,

A Villeneuve d'Ascq le 1er juin 2023

Le président,

Delibéré par le Conseil d'Administration, réunion en session

A Villeneuve d'Ascq le 1er juin 2023

Les membres du conseil d'administration

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A le

(1) Indiquer le « président de conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement, mais, président du conseil général.

(2) L'assemblée délibérante étant :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2023	01	04
----	------	----	----

OBJET :

Vote du compte financier 2022

Le 1^{er} juin 2023 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq(LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENT	POUVOIR	VOTE
Le 22 mai 2023	M. Michel Delepaul	X		Pour
	M. Eric Skyranka			
	Mme Violette Massiet	X		Pour
	M. Thierry Bonte	X		Pour
	M. Didier Manier	X		Pour
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq	X		Pour
	M. Peter Maenhout	X		Pour
	Mme Marie-Pierre Janssens	X		Pour
	M. Georges-François Leclerc			
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 22	M. Gérard Caudron	Représenté par Mme Furne		Pour
	M. Laurent Le Bon			
	M. Bernard Chérot	X		Pour
	Mme Bernadette Chevallion	X		Pour
	M. Jérôme Desombre	X		Pour
	M. Jérémie Masurel			
	Mme Evelyne-Dorothee Allemand	X		Pour
	M. Denis Gielen	Suppléante Mme Morel		Pour
	Mme Catherine De Zegher	X		Pour
	Mme Stéphanie Robin	X		Pour
NOMBRE DE VOTES : 17	Mme Loetitia Gaspar	X		Pour
	M. Vincent Courmont	X		Pour



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2023-01-04

Vote du compte financier 2022

Délibération n°2023-01-04 du 1^{er} juin 2023 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9 et au titre 3 des statuts de l'EPCC,

L'EPCC LaM souhaite procéder au vote du compte financier de 2022.

Vu la proposition de compte financier jointe en annexe,

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte financier de 2022.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver le compte financier de 2022.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 01 juin 2023

Le président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL

Agence Comptable du Lam

N° de SIRET : 200 031 797 00018

Date d'édition : 29/03/2023

**LAM – LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT –
EPCC LAM**

COMPTE FINANCIER 2022

PRESENTE A

La Chambre Régionale des Comptes

PAR LE COMPTABLE

Mme Mélanie GIVERS

AYANT EXERCE AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2022 au 01/02/2023

SOMMAIRE

1 ère Partie : SITUATION PATRIMONIALE

- 1- BILAN**
- 2- COMPTE DE RESULTAT**

Page 4
Page 7

2 ème Partie : EXECUTION BUDGETAIRE

- 1- EXECUTION DU BUDGET**
- 2- DEVELOPPEMENT DES DEPENSES BUDGETAIRES**
- 3- DEVELOPPEMENT DES RECETTES BUDGETAIRES**
- 4. TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LA BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE ET LE DEVELOPPEMENT DES RECETTES ET DES DEPENSES DE LA SECTION RELATIVE AUX OPERATIONS EN CAPITAL**

Page 11
Page 16
Page 17
Page 18

3 ème Partie : COMPTABILITE DES DENIERS ET VALEURS

BALANCE DES COMPTES

Page 20

4 ème Partie : PAGE DES SIGNATURES

Page 37

SITUATION PATRIMONIALE

Cadre 7 - Bilan

Budget : A

ACTIF	Montant brut (2022)	Amortissements et provisions (à déduire) (2022)	Montant net (2022)	Net (2021)
ACTIF PASSIF				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
201 - FRAIS DE RECH. DEV.	12 768,57	0,00	12 768,57	12 768,57
205 - CONCESSIONS ET DTS SIMILAIRES	441 644,40	443 834,76	-3 190,36	-1 070,06
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
213 - CONSTRUCTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
214 - CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI	146 535,95	0,00	146 535,95	146 535,95
215 - INSTALLATIONS ACCESSIONNELLES	343 441,96	364 476,14	-20 963,82	30 772,33
216 - AUTRES IMMOB. CORPO.	3 177 537,96	1 975 502,01	1 202 035,95	1 492 039,71
217-233 AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
231 - EMBOUELLISSEMENTS COLLECTIFS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
232 - EMBOUELLISSEMENTS INCORPORELLES EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
261 - TITRES DE PARTICIPATION	0,00	0,00	0,00	0,00
274 - PRETS ET AVANCES	0,00	0,00	0,00	0,00
275 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00
ADORT. CONSTRUCTION SOL AUTRUI	0,00	61 377,07	-61 377,07	-61 606,02
TOTAL	4 121 928,54	2 784 386,86	1 335 541,68	1 338 504,46
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES FINANCIERES				
161 - DEBITS ET CANTONNEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00
STOCKS				
365 - STOCKS DE MARCHANDIS. PUNIS	0,00	0,00	0,00	0,00
CREANCES D'EXPLOITATION				
41 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	42 861,41	0,00	42 861,41	94 611,08
44-446 CREANCES SUR ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES	15 228,95	0,00	15 228,95	15 051,58

Cadre 7 - Bilan

ACTIF	Montant brut (2022)	Amortissements et provisions (à déduire) (2022)	Montant net (2022)	Net (2021)
47 - AUTRES ORGANES D'EXPLOITATION	36 542,49	0,00	36 542,44	60 373,00
DISPONIBILITES	0,00	0,00	0,00	0,00
50 - VALEURS MOBILISABLES DE PLACEMENT	2 432 239,36	0,00	2 432 239,36	3 087 693,05
51 - 53 - DISPONIBILITES	2 548 912,16	0,00	2 548 912,16	3 866 934,34
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL IT	6 080	0,00	6,00	0,00
TOTAL GENERAL	6 079 841,82	2 796 389,96	3 283 451,86	5 195 061,39

Cedre 7 - Bilan

Budget : A

PASSIF	(2022)	Avant affectation (2021)	Après affectation (2021)
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAL	4,00	4,00	4,00
RESERVES	4,00	4,00	4,00
102 DOTATION	1 227 962,50	1 227 962,50	1 227 962,50
105 - RESERVES FACULTATIVES	316 301,31	316 301,31	316 301,31
110 - REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR)	1 378 131,62	1 053 623,19	1 033 623,19
119 - REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEBITEUR)	0,00	0,00	0,00
12 - RESULTAT DE L'EXERCICE	-809 300,25	104 598,17	0,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	1 982 064,18	2 683 375,19	2 283 375,19
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4,00	4,00	4,00
153 PROVISIONS POUR RISQUES	74 000,00	74 000,00	74 000,00
TOTAL II	74 000,00	74 000,00	74 000,00
DETTES	4,00	4,00	4,00
DETTES D'EXPLOITATION	4,00	4,00	4,00
40 - 46) DETTES SUR ACHATS OU PRESTATIONS DE SERVICE ET COMPTES RATTACHES	1 472 542,06	1 855 934,22	1 815 934,22
42-43-44-46) DETTES SOCIALES ET FISCALES	183 108,04	174 585,60	174 585,60
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	209 346,14	200 240,06	209 210,00
COMPTES DE REGULARISATION	4,00	4,00	4,00
471 - AUTRES RECETTES A CLASSER	11 096,75	7 957,50	7 957,50
48) - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (A RATTACHER)	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	1 874 047,97	2 238 687,37	2 238 687,37
47 - DIFFERENCES DE CONVERSION SUR OPERATIONS	0,00	0,00	0,00
TOTAL IV	4,00	4,00	4,00
TOTAL GENERAL	3 331 115,15	5 195 062,98	5 195 062,98

Cadre 7 - Compte de résultat

Compte	Libellé	Exercice 2022	Exercice 2021
	CONSUMMATIONS DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TITRES		
604	ACHATS D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICE	1 158 078,59	835 379,70
605	ACHAT DE MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX	34 500,96	34 456,72
606	ACHATS NON STOCKÉS DE MATIÈRES ET FOURNITURES	614 839,10	544 773,33
607	ACHATS DE MARCHANDISES	0,00	0,00
608	FRAIS ACCESSOIRES D'ACHAT	0,00	0,00
609	Remise et rabais sur achat de marchandises	0,00	0,00
610	SOUTS- TRAITEMENT GÉNÉRAL	0,00	0,00
612	CREDIT BAIL	0,00	0,00
613	LOCATIONS	466 579,42	483 240,98
614	CHARGES LOCATIVES A DE COUPON	0,00	0,00
615	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS	170 781,10	124 475,71
616	PRIMES D'ASSURANCE	46 393,16	58 775,75
617	ÉTUDES ET RECHERCHES	0,00	0,00
618	SERVICES EXTÉRIEURS DIVERS	70 002,66	78 177,08
619	RABAIS REMISES RESTOURNÉES SUR SERVICES EXTÉRIEURS	0,00	0,00
620	PERSONNEL EXT. A L'ENTREPRISE	6 767,52	8 470,54
622	REMUN. D'INTERM. & HONORAIRES	115 962,89	101 811,20
623	PUB. PUBLICATIONS ET REL. PUB.	933 313,72	366 038,76
624	TRANSPORT BIENS & COLL. PERS.	265 258,96	340 944,23
625	DEPLACEMENT MISSIONS & RECEPTIONS	96 993,43	46 412,14
626	FRAIS POSTAUX & FRAIS TELECOM.	11 852,32	21 073,19
627	FRAIS BANCAIRES ET ASSIMILÉS	1 692,11	984,74
628	AUTRES SERVICES EXT. DIVERS	1 134 383,41	1 051 519,77
629	RABAIS REMISES RESTOURNÉES SUR AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	0,00	0,00
	TOTAL 1	4 787 899,42	4 125 847,40
	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		
631-633	IMPOTS ET TAXES SUR REMUNERATIONS	417 930,00	144 281,00
634-637	AUTRES IMPOTS, TAXES	0,00	0,00
	TOTAL 2	417 930,00	144 281,00
	CHARGES DE PERSONNEL		
641	REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT	1 485 696,75	1 377 659,80

Cadre 7 - Comptes de résultat

Budget : A

Compte	Libellé	Exercice 2022	Exercice 2021
645	CHARGES SEC. SOC. & PREVOYANCE	1 251 894,91	730 280,35
646-647	REMUNERATIONS DIVERSES - VACATIONS, AUTRES CHARGES SOCIALES	92 827,91	84 693,63
	TOTAL 3	2 032 419,29	2 192 933,78
	AUTRES CHARGES		
652-654	AUTRES CHARGES GEST. COURANTE	0,00	0,00
651	REDEVANCES, COMMISSIONS, BREVETS, LICENCE	120 007,72	111 532,85
657	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
658	CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	0,00	0,00
	TOTAL 4	120 007,72	111 532,85
	CHARGES FINANCIERES		
661	CHARGES D'INTERETS	0,00	0,00
666	PERTES DE CHANGE	596,83	2 400,00
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
	TOTAL 5	596,83	2 400,00
	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
671	CHARGES EXCEPT. OPER. GESTION	0,00	0,00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	20,00	18 342,00
675	VAL. COMPT. ELEM. ACTIF CEDES	0,00	0,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPT. OPERAT. CAP.	111 045,00	15 448,00
	TOTAL 6	18 965,00	33 992,00
	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
6811	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	216 251,45	292 890,41
6815	DOT. PROV. POUR RISQUES (LITIGES)	0,00	0,00
6817	DOTATIONS PROVISION DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	0,00	0,00
	TOTAL 7	216 251,45	292 890,41
	TOTAL DES CHARGES	8 066 071,81	6 943 878,46
	BENEFICE	0,00	304 546,43
	TOTAL GENERAL	8 066 071,81	7 208 304,87

Cadre 7 - Compte de résultat

Compte	Libellé	Exercice 2022	Exercice 2021
	PRODUITS D'EXPLOITATION		
701	VENTES DE PRODUITS FINIS	0,00	4,00
706	PRESTATIONS DE SERVICES	627 328,03	394 066,78
707	VENTE DE PRODUITS	17 186,57	10 583,43
708	PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES	225 178,67	186 460,13
711	STOCKS DE PRODUITS FINIS	0,00	0,00
	TOTAL 1	869 693,27	591 114,34
	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
741	LCAU CONTRIBUTION	5 077 000,00	5 007 000,00
742	VILLENEUVE D'ASCQ CONTRIBUTION	60 000,00	60 000,00
743	SUBVENTIONS SUR PROJETS	111 704,00	311 760,00
	TOTAL 2	6 078 704,00	6 398 760,00
	PRODUITS SPECIFIQUES		
751	REDEVANCES POUR BREVETS	0,00	0,00
757	REDEVANCE DU RESTAURANT	32 609,13	16 947,79
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	23 073,64	16 947,00
	PRODUITS FINANCIERS		
762	PRODUITS AUTRES IMMOB. FINANCIERES	0,00	0,00
764	REVENUS VALEURS MOB. DE PLACEMENT	0,00	0,00
766	GAINS DE CHANGE	17,23	1 436,38
767	PRODUITS NETS SUR CESSIIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
	TOTAL 4	17,23	1 436,38
	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
771-778	PRODUITS EXCEPTIONNELS	54 700,00	34 911,17
	TOTAL 5	54 700,00	34 911,17
	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
773	ANNULATION DE MANDATS SUR EXERCICES ANTERIEURS	153 351,23	283 685,16
775	PROD. EXCEPT. CESS. ELEMENTS D'ACTIF	825,76	0,00
776	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	0,00	0,00
777	QUOTIE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
	TOTAL 3	154 176,99	283 685,16
	REPRISE SUR CHARGES D'EXPLOITATION		
781	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISION	0,00	0,00

Cadre 7 - Compte de résultat

Compte	Libelle	Exercice 2012	Exercice 2021
	TOTAL :	0,00	0,00
	TOTAL DES PRODUITS	1 154 763,76	1 200 306,67
	PERTE	999 307,25	0,00
	TOTAL GENERAL	1 154 871,01	1 200 306,67

EXECUTION BUDGETAIRE

LAM – VILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT – EPCC LAM

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	285 000,00	7 505 000,00	7 790 000,00
Titres de recettes émis (b)	216 251,45	7 587 703,66	7 803 955,11
Réductions de titres (c)	0,00	413 447,40	413 447,40
Recettes nettes (da-b-c)	216 251,45	7 174 256,26	7 390 507,71
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	500 705,35	8 839 633,63	9 340 338,98
Mandats émis (f)	223 251,87	8 790 028,46	9 013 280,33
Annulations de mandats (g)	0,00	716 464,95	716 464,95
Dépenses nettes (h=f-g)	223 251,87	8 073 563,51	8 296 815,38
Résultat de l'exercice			
(d-h) Excédant			
(h-d) Déficit	7 000,42	899 307,25	906 307,67

LAM – LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT – EPCC LAM

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Investissement	215 705,35	0	-7 000,42		208 704,93
Fonctionnement	1 338 131,62	0	-899 307,25		438 824,37
TOTAL	1 553 836,97	0	-906 307,67		647 529,30

Exécution du budget

L&M

Page 14

Exercice: 2022
Budget: A

Exécution du budget

COMPTÉ DE RÉSULTAT ACTIF

DEPENSES		RECETTES	
EXPLOITATION DEPENSES REELLE		EXPLOITATION RECETTES REELLE	
01 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 (1) (3), (4)	20 - VENUES DE PRODUITS ET DE SERVICES	469 683,37
04 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 074 609,64	24 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	6 076 204,90
06 - CHARGES FINANCIERES	120 007,02	25 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	54 682,17
07 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	596,13	26 - PRODUITS FINANCIERS	17,23
09 - RAPORTS SUR LES SOCIETES	14 966,04	27 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 541 706,49
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS		29 - TRAHUPELLE DE CHARGES	
EXPLOITATION DEPENSES D'ORDRE		011 - ATTENUATIONS DE CHARGES	17 672,19
65 - PROVISIONS SUR DETTAS		EXPLOITATION RECETTES D'ORDRE	
66 - AMORTISSEMENTS	214 251,45	74 - REVENUS SUR PROVISIONS	
		041 - GROSSE PARTIE SUR LA REVENUE DES AMORTISSEMENTS	
TOTAL DES DEPENSES (1)	3 473 562,31	TOTAL DES RECETTES (2)	7 174 356,26
Balance préliminaire: balance (3) = (2) - (1)		Balance préliminaire: perte (4) = (1) - (2)	304 247,25
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (2) = (3) + (4)	3 473 562,31	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat préliminaire (1) + (2) = (3) + (4)	4 673 204,51

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AGRICOLE

EMPLOIS		RESSOURCES	
INSURISANCE D'AUTOFINANCEMENT		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	
REVERSEMENT DEPENSES BULGARES		INVESTISSEMENT RECETTES RELLES	
14 - BANCROUTES		13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
15 - IMMOBILISATIONS INCORPORABLES	17 621 944	16 - REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORAELLES	205 429 831		
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			
27 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES		27 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RESTITUÉS	
28 - REVERSEMENT DEPENSES ETRANGER		INVESTISSEMENT RECETTES ETRANGER	
340 - AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS		640 - AMORTISSEMENTS DE PRÊTS ETRANGER	216 251 453
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 123 979 121	TOTAL DES RESSOURCES (6)	216 251 453
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7)		PRELEVEMENT au FONDS DE ROULEMENT (8)	166 581 453
- (6) - (5)		- (5) - (6)	

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Revenus prévisionnels de l'exercice (1) (2)	499 247 25
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
QUOTE PART VERSEE AU RESULTAT	
NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	
REPRISES SUR TROUSSE	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	499 247 25

Tableau 2 - Développement des dépenses budgétaires

Budget : A EPPC LAM

Exercice : 2022

Nombres et libellés des chapitres, articles et paragraphes	1	2	Dépenses				Montant des crédits			
			2 bis	3	4	5	6	7	8	9
		Montant des crédits de dépenses	Donc dépenses sur crédits communaux	Revenez-avants	Exercices	Montant des dépenses	Crédits réservés au budget	Travaux budgétaires	Crédits réservés au budget	Crédits communaux ou paragraphes
011 CHAPITRE A CARACTERE GÉNÉRAL	5 424 588,12			0,00	-673 426,37	4 751 161,75	5 239 180,00		487 968,15	
012 CHAPITRE DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	2 974 409,66			0,00	0,00	2 974 409,66	2 080 080,00		5 190,14	
65 AUTRES CR. DE DEST. COURANTE	163 015,00			0,00	-43 006,04	120 008,96	174 680,00		4 192,98	
66 CHARGES FINANCIÈRES	396,83			0,00	0,00	396,83	400,00		2,17	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 946,00			0,00	0,00	10 946,00	16 000,00		7 824,30	
1 Fonctionnement dépenses et factures	8 573 777,01			0,00	-716 444,95	7 857 332,06	8 362 388,00		504 967,94	
607 FRAIS DE DÉPENSES	4,00			0,00	0,00	4,00	192 313,43		192 313,43	
608 FRAIS DE DÉPENSES	4,00			0,00	0,00	4,00	40 000,00		40 000,00	
609 FRAIS DE DÉPENSES	4,00			0,00	0,00	4,00	213 000,00		8 748,15	
610 FRAIS DE DÉPENSES	4,00			0,00	0,00	4,00	477 313,63		361 067,18	
2 Fonctionnement dépenses et autres	216 251,45			0,00	0,00	216 251,45	477 313,63		361 067,18	
Section d'exploitation	8 790 028,46			0,00	-716 444,95	8 073 583,51	8 839 633,63		746 078,12	
20 IMMOBILISATIONS	17 621,94			0,00	0,00	17 621,94	17 620,00		28,06	
21 IMMOBILISATIONS	303 629,93			0,00	0,00	303 629,93	378 035,93		172 425,42	
3 Entretien et dépenses relatives	273 251,57			0,00	0,00	273 251,57	395 786,35		872 453,48	
630 DÉPENSES LIQUIDES	0,00			0,00	0,00	0,00	20 000,00		20 000,00	
640 DÉPENSES LIQUIDES	0,00			0,00	0,00	0,00	35 408,00		35 000,00	
4 Investissements dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00	0,00	105 000,00		105 000,00	
Section d'investissement	213 251,57			0,00	0,00	213 251,57	309 786,35		277 453,48	
Total par Budget	9 013 240,13			0,00	-716 444,95	8 296 795,18	9 249 338,99		1 643 523,60	

Cadre 3 - Développement des recettes budgétaires

Exercice : 2022

Budget : A BNC/LAM

Nombres et libellés des lignes articles et paragraphes	Recettes							Standard			
	1	2	2 bis	3	4	5	6	7	8	9	10
	Subtotal avant des classe de recettes		Droit recettes par partenaires extérieurs	Annulés des lignes de recettes	Transferts	Montant net des recettes	Prévisions corrigées en fin de budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions calculées en révisées	Plus moins	Moins moins
011) REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU	18 175,90	683,40				17 492,50	0,00			17 492,50	0,00
70) PERS	882 447,27	32 704,80				849 652,27	933 000,00			0,00	85 916,73
74) VENTES PROD FABRIQUES	6 078 204,00	400 000,00				4 078 204,00	5 435 000,00			0,00	376 796,00
74) SUBVENTION EXPLOITATION	54 682,77	0,00				54 682,77	40 800,00			14 682,77	0,00
75) AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	17,23	0,00				17,23	0,00			17,23	0,00
76) PRODUITS FINANCIERS	154 176,49	0,00				154 176,49	0,00			154 176,49	0,00
77) PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 585 783,60	413 447,40				7 174 336,20	7 439 400,00			335 363,80	463 113,75
6) Fournisseurs recettes fin de	4,00	0,00				3,00	55 000,00			0,00	55 000,00
6) OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00				0,00	55 000,00			0,00	55 000,00
6) Fournisseurs recettes d'ordre	0,00	0,00				0,00	7 443 400,00			0,00	7 443 400,00
Secteur d'exploitation	7 587 783,60	413 447,40				7 174 336,20	7 443 400,00			139 363,80	60 000,00
021) VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION	0,00	0,00				0,00	60 000,00			0,00	0 748,35
040) OPERATIONS D'ORDRE	210 251,45	0,00				210 251,45	225 000,00			0,00	69 748,55
3) Fournisseurs recettes d'ordre	210 251,45	0,00				210 251,45	225 000,00			0,00	69 748,55
Secteur d'investissement	210 251,45	0,00				210 251,45	225 000,00			0,00	69 748,55
Totale de Budget	7 993 955,11	413 447,40				7 580 507,71	7 703 160,00			126 358,99	535 841,38

Cadre 5 – Tableau de concordance entre la balance définitive des comptes du grand livre et de développement des recettes et des dépenses de la section relative aux opérations en capital

Opérations budgétaires de l'exercice	Numéros et intitulés du compte	Opérations budgétaires de recettes				Total		Opérations de l'exercice à la balance	
		3	4	5	6	Des débits (1+3+5)	Des crédits (2+4+6)	Débit	Credit
1	2	3	4	5	6	Des débits (1+3+5)	Des crédits (2+4+6)	Débit	Credit
Montant des ordres de dépenses	Revenu de la vente de biens								
0,00	110	Report à l'exercice (solde créditeur)	0,00	0,00	304 508,43	0,00	304 508,43	0,00	304 508,43
0,00	120	Résultat de l'exercice (solde créditeur)	0,00	304 508,43	0,00	0,00	0,00	304 508,43	0,00
0,00	129	Résultat de l'exercice (solde débiteur)	0,00	899 307,25	0,00	899 307,25	0,00	899 307,25	0,00
17 621,94	2051	Concessions droits similaires	0,00	0,00	0,00	17 621,94	0,00	17 621,94	0,00
14 775,56	2154	Matériel industriel	0,00	0,00	0,00	14 775,56	0,00	14 775,56	0,00
165 869,46	2181	Matériel Général Agence Aménagement divers	0,00	0,00	0,00	165 869,46	0,00	165 869,46	0,00
459,99	2183	Matériel de bureau informatique	0,00	0,00	0,00	459,99	0,00	459,99	0,00
10 673,36	2184	Matériel	0,00	0,00	0,00	10 673,36	0,00	10 673,36	0,00
13 851,56	2185	Autres	0,00	0,00	0,00	13 851,56	0,00	13 851,56	0,00
0,00	28051	Amortissements logiciels	0,00	19 042,18	0,00	0,00	19 042,18	0,00	19 042,18
0,00	28145	Amortissements logiciels	0,00	9 769,05	0,00	0,00	9 769,05	0,00	9 769,05
0,00	28151	Amortissements logiciels	0,00	1 278,99	0,00	0,00	1 278,99	0,00	1 278,99
0,00	28153	Dépréciation matériel à caractère spécifique	0,00	276,00	0,00	0,00	276,00	0,00	276,00
0,00	28154	Dépréciation matériel technique	0,00	5 027,08	0,00	0,00	5 027,08	0,00	5 027,08
0,00	28181	Dépréciation matériel Général Agence	0,00	136 840,58	0,00	0,00	136 840,58	0,00	136 840,58
0,00	28183	Amortissement Matériel informatique	0,00	18 393,67	0,00	0,00	18 393,67	0,00	18 393,67
0,00	28184	Amortissement matériel	0,00	4 067,92	0,00	0,00	4 067,92	0,00	4 067,92
0,00	28188	Amortissements autres immobilisations	0,00	21 555,98	0,00	0,00	21 555,98	0,00	21 555,98
223 231,87	400	TOTAL	0,00	216 281,45	120 835,48	304 508,43	11 225,59,11	520 759,89	162 067,58

COMPTABILITE DES DENIERS ET VALEURS

BALANCE DEFINITIVE

DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LAM

Exercice : 2012

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
TOTAL COMPTES	COMPTES DE CAPITAUX		1 280 815,66	1 280 815,66	1 280 815,66	366 286,43	1 280 815,66	899 387,25	1 296 325,43
II	COMPTES DE CAPITAUX				1 544 241,81		1 544 241,81		1 544 241,81
102	BOFARIONS ET FOND GLOBAUX				1 227 942,59		1 227 942,59		1 227 942,59
1021	BOFARIONS ET FOND GLOBAUX								
1021	BOFARIONS ET FOND GLOBAUX				1 227 942,59		1 227 942,59		1 227 942,59
106	RESERVES				316 301,21		316 301,21		316 301,21
1064	RESERVES FACULTATIVES				316 301,21		316 301,21		316 301,21
11	REPORT A NOVIFAN				1 033 023,19	366 286,43	1 399 309,62		1 399 309,62
110	REPORT A NOVIFAN (SOLDE CHIFFRE)				1 033 023,19	366 286,43	1 399 309,62		1 399 309,62
12	RESULTAT DE L'EXERCICE		1 280 815,66	1 280 815,66	366 286,43		366 286,43	899 387,25	
120	RESULTAT DE L'EXERCICE (SOLDE CREDITIF)		1 280 815,66	1 280 815,66	366 286,43		366 286,43	899 387,25	
129	RESULTAT DE L'EXERCICE (SOLDE DEBITIF)		899 387,25	899 387,25				899 387,25	
13	PROVISIONS				74 000,00		74 000,00		74 000,00
133	PROVISIONS POUR PENSIFES ET OBLIGATIONS SOLIDAIRES				74 000,00		74 000,00		74 000,00
1331	PROVISIONS SUR PENSIFES ET OBLIGATIONS SOLIDAIRES NON BUDGETAIRE				74 000,00		74 000,00		74 000,00

BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Exercice : 2022

Budget : A EPCC LAM

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Classe 2	COMPTES IMMOBILISATIONS	3 690 676,89	223 251,93	4 121 928,86	2 579 138,53	216 251,45	2 795 389,98	4 121 928,86	2 795 389,98
24	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	476 191,80	37 831,04	494 413,83				494 413,83	
240	FRAIS DE RECHERCHE DEVELOP	12 768,57		12 768,57				12 768,57	
2401	FRAIS D'ETUDES	12 768,57		12 768,57				12 768,57	
241	CONCESSION DROITS SIMILAIRES	464 822,52	17 621,04	481 643,46				481 643,46	
2411	CONCESSION DROITS SIMILAIRES	464 822,52	17 621,04	481 643,46				481 643,46	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 421 385,96	285 629,93	3 627 985,83				3 627 985,83	
214	Constructions en sol d'urban	346 535,93		346 535,93				346 535,93	
2145	Constructions en sol d'urban - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	140 535,93		140 535,93				140 535,93	
215	INSTALLAT. TECHNIQUES MA TOUT	288 664,48	14775,56	303 440,06				303 440,06	
2151	INSTALLAT.COMPLEXES SPECIALES	9 206,93		9 206,93				9 206,93	
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	263 649,84	14 771,56	278 421,40				278 421,40	
2155	CUTILLAGE INDUSTRIEL	14 266,13		14 266,13				14 266,13	
2157	Appareils et accessoires fonctionnels et outillage industriel	1 541,50		1 541,50				1 541,50	
216	AUTRES IMMOBILISATIONS CORP.	1 960 683,57	194 834,37	3 277 537,94				3 277 537,94	

BALANCE DEFINITIVE

DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LAM

Exercice : 2022

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'ouverture	Op exercice	Total	Bilan d'ouverture	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
2187	INST. GÉNÉRAL ADRES AMÉNAGE DEV.	697 465,32	603 609,44	1 301 074,76				1 301 074,76	
2182	MATÉRIEL DE TRANSPORT	24 000,00		24 000,00				24 000,00	
2183	MATÉRIEL DE BUREAU INFORMAT.	301 976,57	459,99	302 436,56				302 436,56	
2184	Mobilier	1 309 726,59	10 572,36	1 320 298,95				1 320 298,95	
2185	AUTRES	353 513,29	13 551,56	367 064,85				367 064,85	
24	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS				1 879 126,63	216 793,45	2 095 920,08		1 709 399,92
2601	AMORTISSEMENTS BOUCHES				463 074,38	13 042,18	476 116,56		476 116,56
2604	AMORT. CONSTRUCTION EOL. AUTOM.				31 608,82	9 768,85	41 377,67		41 377,67
2616	AMORT. CONSTRUCTION SOL. AUTRES				51 608,82	9 768,85	61 377,67		61 377,67
2633	DEPREC. INSTAL. TECHNIQ. MAT. COUT				257 804,87	4 582,87	262 487,74		262 487,74
2634	AMORTISSEMENT INSTALLATIONS COMPLEXES SPÉCIALISÉES				2 046,05	1 276,09	3 322,14		3 322,14
26751	DEPREC. INSTALLATIONS A CARACTÈRE SPÉCIFIQUE				2 231,20	2 760,00	4 991,20		4 991,20
26154	DEPREC. INSTAL. TECHNIQ. MAT. COUT				245 901,57	9 021,08	254 922,65		254 922,65
26135	Aménagement Outillage Industriel				5 318,10		5 318,10		5 318,10

BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Exercice : 2022

Budget : A EPCC Lam

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
2817	Amortissements LA (généralistes et surdéplacements de matériel et outillage industriel)				1 477,27		1 477,27		1 477,27
2818	DEPRECEMENTAL GENERALISTE MEN				451 181,39	130 940,18	582 121,56		582 121,56
2819	DEPRECE. MATERIEL DE TRANSPORT				24 000,00		24 000,00		24 000,00
2819	AMORT. MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE				263 190,76	18 353,07	281 543,83		281 543,83
2819	AMORTISSEMENTS MOBILIER				817 521,66	4 067,92	821 589,58		821 589,58
2819	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS				339 730,06	21 535,08	361 265,14		361 265,14

BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LAM

Exercice : 2022

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'ouverture	Op exercice	Total	Bilan d'ouverture	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Compt	COMPTES DE TIERS	173 824,36	16 539 347,24	16 713 171,60	2 239 447,37	35 270 134,19	37 509 681,56	136 611,83	1 874 251,87
40	POURPASSIBLES ET COMPTES RATTACHES		5 343 489,63	5 343 489,63	1 640 694,23	5 152 439,45	6 793 523,67		1 409 425,84
401	POURPASSIBLES ORDONNANCES		5 307 438,49	5 307 438,49	1 004 234,74	4 682 100,72	6 773 356,10		465 904,87
4011	POURPASSIBLES		5 307 431,49	5 307 431,49	1 001 234,74	4 682 100,97	5 773 335,16		463 904,87
404	POURPASSIBLES DECOUVERTURES		315 779,13	315 779,13	35 834,63	223 257,87	259 336,49		344 597,27
4041	POURPASSIBLES DECOUVERTURES		113 779,13	113 779,13	35 014,63	223 257,87	258 286,40		144 507,27
406	POURPASSIBLES REP		122 279,01	122 279,01	711 829,95	207 076,16	960 901,11		838 623,19
4091	Pourpassibles avances versées aux fournisseurs								
41	CLIENTS	94 611,40	6 779 438,36	6 874 049,76		6 811 166,43	6 811 166,43	63 881,41	
411	CLIENTS	94 611,40	6 779 438,16	6 874 049,56		6 811 166,43	6 811 166,43	62 881,41	
42	PERSONNEL COMPTES RATTACHES		1 485 896,75	1 485 896,75		1 485 896,75	1 485 896,75		
421	COMUNICACIONES DUES AL PERSONAL		1 485 896,75	1 485 896,75		1 485 896,75	1 485 896,75		
4211	PERSONAL		1 485 896,75	1 485 896,75		1 485 896,75	1 485 896,75		
431	OPORTUNIDAD		200,00	200,00		200,00	200,00		
43	CONTRACCIONES SOCIALES		1 381 879,95	1 381 879,95	145 168,23	1 381 440,21	1 523 776,44		144 891,99
431	SOCIEDADE ROL COM PART		923 045,43	923 045,43	77 997,43	920 917,95	998 914,27		75 403,72
4311	SOCIEDADE PATRONAL		923 045,43	923 045,43	77 997,43	920 917,95	998 914,27		75 403,72
433	ALTRES OCUACIONES SOCIALES		458 834,52	458 834,52	64 171,21	460 684,16	534 815,07		64 041,87

BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Exercice : 2012

Budget : A EPCC LAM

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		BDem d'entrées	Op exercice	Total	BDem d'entrées	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
44	ETATS ET SUBV	15 051,56	103 184,82	218 236,20	32 417,27	219 886,37	243 293,14	15 432,95	46 406,01
4421	Prélèvement à la source Impôt sur le revenu		92 348,00	92 348,00	8 729,00	91 204,09	100 933,00		8 595,00
443	TVA	16 961,48	103 598,57	117 560,15	21 421,48	119 323,39	131 844,09	16 430,95	29 725,49
4432	TVA indéchirable due				155,09		155,09		353,00
4433	TVA A DÉCAISSER					204,60	204,60		204,00
4436	TVA DÉDUCTIBLE	13 897,38	54 895,19	68 792,77		54 317,82	54 317,82	13 948,95	
44366	TVA DÉDUCTIONS ET SERVICES	2 035,54	48 436,77	50 492,31		48 436,77	48 436,77	16 035,54	
44397	CREDIT DE TVA A REPORTER	11 539,04	6 362,12	17 901,16		13 881,05	13 881,05	3 913,41	
4437	TVA COLLECTEE		47 991,38	47 991,38	1 801,45	25 801,42	57 692,87		9 891,49
4438	TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	1 464,00		1 464,00	19 277,00		19 277,00	1 464,00	19 277,00
44381	TVA SUR FACTURES NON PARVENUES				2 640,00		2 640,00		2 640,00
44382	TVA SUR RECETTES A RECÉLUSER	1 464,00		1 464,00				464,00	
44498	A. J. et al. Invest sur le chiffre d'affaire à reporter				16 037,00		16 037,00		16 437,00
447	AUTRES IMPÔTS ET TAXES	8 336,85		8 336,85	2 366,92	8 339,13	10 706,05		2 170,00
4473	AUTRES IMPÔTS ET TAXES		8 336,05	8 336,05	2 169,92	8 339,13	10 509,05		2 170,00
46	DEBIT EN CAS ET CREDIT EN DIVERS		249 377,87	249 377,87	21 649,85	261 178,32	477 225,27		224 848,28
464	EXCÉDENT DE VERSEMENT		249 197,87	249 197,87	199 139,95	292 377,28	452 537,23		203 349,18

BALANCE DEFINITIVE

DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LAM

Rexcelle : 2022

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrées	Op exercice	Total	Bilan d'ouverture	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
4664	EXCEDENT DE VERSEMENT SUR FACTURES		249 197,00	249 197,67	200 210,05	200 207,28	451 507,25		200 206,43
467	AUTRES CPTES INACTIVES CREDITORS		1 104,66	1 109,90	60 644,66	6 666,66	24 666,66		23 066,66
4671	AUTRES COMPTES		20,00	20,00		10,00	20,00		
4672	AUTRES COMPTES DEBITORS		1 607,60	1 608,06	15 500,00	6 606,06	24 666,62		21 506,02
47	COMPTES D'ATTENTE	62 171,46	714 982,16	777 153,62	7 951,50	206 485,36	714 942,26	78 206,65	19 946,72
471	RECETTES A CLASSER	44 616,44	571 266,45	615 882,89	7 937,20	610 976,76	617 923,24	31 266,18	18 946,75
4711	VERSEMENTS DES RECEPTEURS	61 929,64	434 606,56	496 536,20		465 510,06	465 510,06	31 266,18	
4712	VERSEMENTS PERMUTES		6 000,24	6 000,28	4 971,73	4 370,28	9 342,03		851,75
4713	AUTRES RECETTES A RECULAMBIER		127 230,22	127 230,27	2 245,75	140 008,32	142 475,27		12 145,00
472	DEBITES A CLASSER	206,24	140 996,90	141 203,13		97 611,79	97 611,79	46 811,34	
473	DEB. PAYES AV. ORDONNANCEMENT		106 714,24	106 714,24		06 036,53	60 646,53	46 654,21	
4739	AUTRES DEBITES A RECULAMBIER	205,20	36 677,19	37 112,39		36 661,26	36 962,26	149,13	
478	Autres comptes translatés	4,46	1,48	5,94		5,71	7,21	8,39	
4784	Amort. sur dévaluation de TVA	6,16	2,18	8,34		2,21	2,21	5,13	
483	PRODUITS CONSTITUES D'AVANCES		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00		

BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC Lam

Exercice : 2022

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'ouverture	Op exercées	Total	Bilan d'ouverture	Op exercées	Total	DEBIT	CREDIT
Total Clam 5	COMPTES FINANCIERS	3 694 494,00	7 114 435,11	10 809 115,19		8 519 895,83	8 519 895,83	3 409 239,26	
50	BANQUES	3 687 002,78	7 063 203,66	10 750 206,44		8 313 634,28	8 313 634,28	3 401 912,06	
501	CHEQUES A L'ENCAISSEMENT	2 978,54	42 477,83	44 958,37		44 958,37	44 958,37		
5117	CHEQUES BANCAIRES A L'ENCAISSE	2 520,54	41 757,83	44 278,37		44 278,37	44 278,37		
5117	CHEQUES D'AVANCE		680,00	680,00		680,00	680,00		
515	TRESOR	3 684 412,74	7 019 765,83	10 700 208,07		8 268 676,01	8 268 676,01	3 411 272,06	
53	CAISSE	617,30		617,30				617,30	
531	CAISSE	617,30		617,30				617,30	
54	REGIES D'AVANCES ACCREDITES	7 000,00		7 000,00				7 000,00	
541	REGIES D'AVANCES	7 000,00		7 000,00				7 000,00	
5411	REGIES D'AVANCES	2 000,00		2 000,00				2 000,00	
5412	REGIES DE RECETTES	5 000,00		5 000,00				5 000,00	
58	VIREMENTS INTERNES		216 251,45	216 251,45		216 251,45	216 251,45		
100	Opérations d'ordre budgétaires		216 251,45	216 251,45		216 251,45	216 251,45		

BALANCE DEFINITIVE

DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LAM

Exercice : 2021

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'ouverture	Op. exercice	Total	Bilan d'ouverture	Op. exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Classe 6	CHARGES		8 074 246,91	8 074 246,91		8 074 246,91	8 074 246,91		
60	ACHATS		1 207 418,65	1 207 418,65		1 207 418,65	1 207 418,65		
604	ACHATS D'ETUDES ET PREST SERVICES		1 148 078,10	1 148 078,10		1 148 078,10	1 148 078,10		
605	ACHATS/MATERIELS, EQUIPEMENT, TRAVAUX		34 500,95	34 500,95		34 500,95	34 500,95		
406	ACHATS D'APPROVISIONNEMENT NON STOCKES		614 839,50	614 839,50		614 839,50	614 839,50		
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES		516 907,95	516 907,95		516 907,95	516 907,95		
6063	FOURNITURES EXTRA PET BPE		20 619,43	20 619,43		20 619,43	20 619,43		
6064	FOURNITURES ADAM		9 647,01	9 647,01		9 647,01	9 647,01		
6066	CALIBRANTS		7 384,70	7 384,70		7 384,70	7 384,70		
61	ACHATS RESEaux TRAFIC ET SERVICES ENTREPRISES		754 256,34	754 256,34		754 256,34	754 256,34		
613	LOCATIONS		406 579,42	406 579,42		406 579,42	406 579,42		
6132	LOCATIONS D'IMMOBILIERES		406 579,42	406 579,42		406 579,42	406 579,42		
6134	LOCATIONS MOBILIERES		39 732,47	39 732,47		39 732,47	39 732,47		
618	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS		170 781,10	170 781,10		170 781,10	170 781,10		
6132	TRAV. ENTREET. IMMOBILIER		42 000,00	42 000,00		42 000,00	42 000,00		
6166	TRAV. ENTREET. MOBILIER		2 465,41	2 465,41		2 465,41	2 465,41		
6131	MATERIEL IMMOBILIER		2 415,41	2 415,41		2 415,41	2 415,41		

BALANCE DEFINITIVE

DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC Lam

Exercice : 2022

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'ouverture	Op exercées	Total	Bilan d'ouverture	Op exercées	Total	DEBIT	CREDIT
6155	MATINANCE		126 325,69	126 325,69		126 325,69	126 325,69		
616	PRIMES D'ASSURANCE		46 893,16	46 893,16		46 893,16	46 893,16		
6161	PRIMES D'ASSURANCE		27 157,97	27 157,97		27 157,97	27 157,97		
6162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGES CONSTRUCTION		19 735,09	19 735,09		19 735,09	19 735,09		
618	DIVERS		70 002,66	70 002,66		70 002,66	70 002,66		
62	AUTRES SERVICES		2 196 244,43	2 196 244,43		2 196 244,43	2 196 244,43		
621	PERSONNEL INTERNAIRE EXTERIEUR		6 787,57	6 787,57		6 787,57	6 787,57		
6211	PERSONNEL INTERNAIRE		6 787,57	6 787,57		6 787,57	6 787,57		
622	REMUNERATION D'INTERLOCUTAIRES ET HONORAIRES		115 962,39	115 962,39		115 962,39	115 962,39		
6225	INDIEMNITES AU COMPTABLE ET AUX RECEVEURS		5 295,60	5 295,60		5 295,60	5 295,60		
626	HONORAIRES		110 667,29	110 667,29		110 667,29	110 667,29		
627	PUBLICITE PUBLICATIONS ALPHABETIQUES		593 313,72	593 313,72		593 313,72	593 313,72		
6231	AUCTIONS & INSERTIONS		434 646,69	434 646,69		434 646,69	434 646,69		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMERIES		97 700,15	97 700,15		97 700,15	97 700,15		
6238	DIVERS		966,88	966,88		966,88	966,88		
624	TRANSPORT DES BIENS ET TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNEL		265 258,96	265 258,96		265 258,96	265 258,96		
6241	TRANSPORTS SUR ACHATS		91 453,04	91 453,04		91 453,04	91 453,04		

BALANCE DEFINITIVE

DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LAM

Exercice : 2022

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'ouverture	Op exercice	Total	Bilan d'ouverture	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
6206	TRANSPORTS DIVERS		123 865,92	123 865,92		123 865,92	123 865,92		
625	DEPLACEMENT MISSIONS ET RECEPTION		96 993,45	96 993,45		96 993,45	96 993,45		
6731	VOYAGES ET DEPLACEMENTS - EXT.		41 634,01	41 634,01		41 634,01	41 634,01		
6856	MISSIONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS DU PERSONNEL		19 851,71	19 851,71		19 851,71	19 851,71		
6857	RECEPTIONS		25 367,73	25 367,73		25 367,73	25 367,73		
696	PRAS PORTAUX ET DE TELECOMMUNICATIONS		41 852,32	41 852,32		41 852,32	41 852,32		
6981	ATTELANCH ET ROUTAGE		28 975,78	28 975,78		28 975,78	28 975,78		
6982	TELEPHONE ET TEL EX		12 876,34	12 876,34		12 876,34	12 876,34		
697	SERVICES BANCAIRES & ASSURANCES		1 692,11	1 692,11		1 692,11	1 692,11		
699	CHARGES EXTERNES DIVERSES		1 131 383,41	1 131 383,41		1 131 383,41	1 131 383,41		
6281	CONCOURS DIVERS		25 579,58	25 579,58		25 579,58	25 579,58		
6282	FRAS DE GARDEMINAGE		928 206,59	928 206,59		928 206,59	928 206,59		
6283	Prix d'assurance des locaux		142 050,47	142 050,47		142 050,47	142 050,47		
6287	REMBOURSEMENT DE PRAS EXT.		38 546,77	38 546,77		38 546,77	38 546,77		
631	IMPUTS, TAXES ET ASSURANCES		117 928,68	117 928,68		117 928,68	117 928,68		
631	TAXES SUR SALAIRES		254,00	254,00		254,00	254,00		
6312	Taxe d'affranchissement		254,00	254,00		254,00	254,00		

BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC Lam

Exercice : 2022

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercices	Total	Bilan d'entrée	Op exercices	Total	DEBIT	CREDIT
6331	PAIEMENT EMPLOYEUR FORMATION CONTINUE		23 472,00	23 472,00		23 472,00	23 472,00		
6332	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS		92 204,00	92 204,00		92 204,00	92 204,00		
64	CHARGES DE PERSONNEL		2 859 895,49	2 859 895,49		3 489 895,49	3 489 895,49		
645	REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT		1 485 696,75	1 485 696,75		1 485 696,75	1 485 696,75		
6411	TRAITEMENT PRINCIPAL		1 480 736,44	1 480 736,44		1 480 736,44	1 480 736,44		
6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS		4 960,31	4 960,31		4 960,31	4 960,31		
645	CHARGES SOCIALES ET DE PREVOYANCE		1 372 899,80	1 372 899,80		1 372 899,80	1 372 899,80		
6451	COTISATIONS URSSAF		893 445,75	893 445,75		893 445,75	893 445,75		
6453	COTISATIONS CAISSE RETRAITE ET PENSIONS CIVILES		375 941,66	375 941,66		375 941,66	375 941,66		
6454	RENDUSSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE		683,40	683,40		683,40	683,40		
647	AUTRES CHARGES SOCIALES		92 827,95	92 827,95		92 827,95	92 827,95		
6471	TITRES RESTAURANTS		60 796,00	60 796,00		60 796,00	60 796,00		
6472	VERSEMENTS AUX COMITES D'ENTREPRISE		33 996,80	33 996,80		33 996,80	33 996,80		
6474	MEDICINE DU TRAVAIL ET PHARMACIE		8 035,13	8 035,13		8 035,13	8 035,13		

BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LAM

Exercice : 2022

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'ouverture	Op exercice	Total	Bilan d'ouverture	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
65	ACTRES CHARGES DE GESTION COURANTES		120 007,72	120 007,72		120 007,72	120 007,72		
661	REDEVANCES POUR BAUVES, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES		120 007,72	120 007,72		120 007,72	120 007,72		
6516	DROITS D'EAUX		120 007,72	120 007,72		120 007,72	120 007,72		
66	CHARGES FINANCIERES		596,83	596,83		596,83	596,83		
666	PERTES DE CHANGE		596,83	596,83		596,83	596,83		
67	CHARGES FINANCIERES		10 946,00	10 946,00		10 946,00	10 946,00		
673	TITRES ANNULÉS (SUR EXERCICES ANTERIEURS)		20,00	20,00		20,00	20,00		
676	AUTRES CHARGES EXCEPT.		10 946,00	10 946,00		10 946,00	10 946,00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		216 251,45	216 251,45		216 251,45	216 251,45		
681	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		216 251,45	216 251,45		216 251,45	216 251,45		
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		216 251,45	216 251,45		216 251,45	216 251,45		

BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LeM

Exercice : 2022

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Classe 7	RECETTES		7 589 577,76	7 589 577,76		7 589 577,76	7 589 577,76		
70	VENTES PRODUITS PAPERONNES, PRESTATIONS DES SERVICES		882 447,27	882 447,27		882 447,27	882 447,27		
706	PRESTATIONS DE SERVICES		640 082,83	640 082,83		640 082,83	640 082,83		
7061	PILLETTERIE		390 883,03	390 883,03		390 883,03	390 883,03		
7062	FORFAIT VISITE ET ATELIER		134 677,00	134 677,00		134 677,00	134 677,00		
7068	VERGOLTERIE		4 522,00	4 522,00		4 522,00	4 522,00		
7068	MERCENAT		120 000,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00		
707	VENTE DE PRODUITS		17 156,57	17 156,57		17 156,57	17 156,57		
709	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES		225 178,67	225 178,67		225 178,67	225 178,67		
7093	LOCATIONS ENVERSES		30 057,00	30 057,00		30 057,00	30 057,00		
7099	AUTRES PROD. D'ACT ANNEXES		195 081,67	195 081,67		195 081,67	195 081,67		
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION		6 478 284,89	6 478 284,89		6 478 284,89	6 478 284,89		
741	CONTRIBUTION MEL		5 907 000,00	5 907 000,00		5 907 000,00	5 907 000,00		
742	CONTRIBUTION VILLENEUVE D'ASCO		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00		
745	SUBVENTIONS SUR PROJETS		511 284,89	511 284,89		511 284,89	511 284,89		
7451	SUBVENTIONS SUR PROJETS MEL		400 000,00	400 000,00		400 000,00	400 000,00		
7452	SUBVENTIONS SUR PROJETS VILLENEUVE D'ASCO		111 284,89	111 284,89		111 284,89	111 284,89		

BALANCE DEFINITIVE

DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LAM

Exercice : 2022

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'ouverture	Op exercice	Total	Bilan d'ouverture	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
7483	SUBVENTIONS DE R. PRODUITS CONSEIL REGIONAL		32 474,00	32 474,00		32 474,00	32 474,00		
7489	SUBVENTIONS SUR PROJETS DRAC		20 730,00	20 730,00		20 730,00	20 730,00		
76	AUTRES PRODUITS DE GESTION CONTRAINT		54 682,77	54 682,77		54 682,77	54 682,77		
757	REDEVANCE IFRS CONCESSIONS		32 609,13	32 609,13		32 609,13	32 609,13		
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION CONTRAINT		22 073,64	22 073,64		22 073,64	22 073,64		
76	PRODUITS FINANCIERS		17,23	17,23		17,23	17,23		
766	GAIN DE CHANGE		17,23	17,23		17,23	17,23		
71	PRODUITS EXCEPTIONNELS		154 176,49	154 176,49		154 176,49	154 176,49		
711	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION DE L'INFRASTRUCTURE		133 465,23	133 465,23		133 465,23	133 465,23		
7114	Averse Produits exceptionnels sur opérations de gestion		133 465,23	133 465,23		133 465,23	133 465,23		
713	MANUANTS ALPHANUM (par activité et activité n°)		425,36	425,36		425,36	425,36		
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		29 286,46	29 286,46		29 286,46	29 286,46		
7782	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS CIVIL		29 430,00	29 430,00		29 430,00	29 430,00		
7782	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS RADOURS		450,00	450,00		450,00	450,00		
7784	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		6,46	6,46		6,46	6,46		

**BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget : A EPCC Lam

Exercice : 2022

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Classe 8	BILAN D'ENTREE	7 765 201,33		7 765 201,33	7 765 201,33		7 765 201,33		
99	BILAN D'ENTREE	7 765 201,33		7 765 201,33	7 765 201,33		7 765 201,33		
992	BILAN D'ENTREE	7 765 201,33		7 765 201,33	7 765 201,33		7 765 201,33		

BALANCE DEFINITIVE

DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LAM

Exercice : 2022

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'ouverture	Op exercice	Total	Bilan d'ouverture	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Chapre 1	COMPTES DE CAPITAUX		1 203 815,68	1 203 815,68	2 956 375,43	301 978,43	3 258 353,86	899 389,25	2 996 375,43
Chapre 2	COMPTES D'IMMOBILISATIONS	3 898 436,99	223 231,87	4 121 668,86	2 570 138,33	216 231,43	2 786 369,76	4 121 668,86	2 786 369,76
Chapre 4	COMPTES DE TRIMES	171 894,26	16 539 247,24	16 711 081,50	2 238 487,37	16 210 124,49	18 448 611,86	336 531,01	1 874 231,03
Chapre 3	COMPTES FINANCIERS	3 098 490,88	7 274 436,14	10 369 145,19		8 569 845,43	8 539 183,83	2 489 239,24	
Chapre 6	CHARGES		3 474 246,43	3 474 246,43		6 074 246,93	6 074 246,93		
Chapre 7	RECETTES		9 569 527,36	9 569 527,36		2 569 527,36	7 569 527,36		
Chapre 8	BILAN D'ENTREE	7 365 201,33		7 365 201,33	7 365 201,33		7 365 201,33		
TOTAL DCO		15 530 482,66	44 904 544,57	56 434 947,23	15 530 482,66	44 904 544,57	56 434 947,23	7 617 016,48	7 617 016,48

AGENCE COMPTABLE DU LAM

LAM – LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT – EPOC LAM

Nombre de Pages (page de garde comprise) : 38

FIN DE DOCUMENT

LAM – LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT – EPCC LAM

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A Lille, le 31 Mars 2023

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
président de l'Agence et du Département du Nord
et par délégation
Le Responsable de la Division Secteur Public Local

le soussigné, Mélanie GIVERS, agent comptable du LAM, affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service du LAM – LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT – EPCC LAM pendant l'année 2022.

Et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A Villeneuve d'Ascq, le 31 Mars 2023

GIVERS

Vu par, Michel DELBAUL, Président du conseil d'administration du LAM, qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 01/06/23 par l'organe délibérant.

A Villeneuve d'Ascq, le 01/06/23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2023	01	03
----	------	----	----

OBJET :

Autorisation période d'Intérim

Le 1^{er} juin 2023 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq(LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCAION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 22 mai 2023	M. Michel Delepaul	X		pour
	M. Eric Skyranka			
	Mme Violette Massiet	X		Pour
	M. Thierry Bonte	X		Pour
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE	M. Didier Manier	X		Pour
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq	X		Pour
	M. Peter Maenhout	X		Pour
PRESENTS	Mme Marie-Pierre Janssens	X		Pour
	M. Georges-François Leclerc			
	M. Gérard Caudron	Représenté par Mme Furne		Pour
	M. Laurent Le Bon			
NOMBRE DE VOTES :	M. Bernard Chérot	X		Pour
	Mme Bernadette Chevillon	X		Pour
	M. Jérôme Desombre	X		Pour
	M. Jérémie Masurel			
	Mme Evelyne-Dorothée Allemand	X		Pour
	M. Denis Glielen	Suppléante Mme Morel		Pour
	Mme Catherine De Zegher	X		Pour
	Mme Stéphanie Robin	X		Pour
	Mme Laetitia Gaspar	X		Pour
	M. Vincent Courmont	X		pour



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2023-01-03

Nomination et conditions d'occupation
du poste de directrice par intérim

Délibération n°2023-01-03 du 1^{er} juin 2023 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'accepter la nomination de Madame Anne Possompès au poste de directrice par intérim de l'EPCC LaM,
- d'autoriser le président du Conseil d'administration à signer l'avenant au contrat de travail de Madame Anne Possompès relatif à cette période d'interim,
- d'autoriser Madame Anne Possompès à négocier et conclure l'ensemble des contrats, conventions, marchés et leurs avenants, en dépense et en recette d'un montant inférieur au seuil de la procédure formalisée des marchés publics de fourniture et de service,
- d'accepter les conditions d'occupation du poste de directrice par intérim définies ci-dessous :

Durant la période d'intérim, à savoir à compter du 1^{er} septembre 2023, jusqu'au recrutement du/de la futur.e directeur.ice du LaM, Madame Anne Possompès devra :

- *Assurer le suivi courant des dossiers du musée dans le domaine administratif à savoir son actuel périmètre de compétences ;*
- *Assurer le suivi courant des dossiers et leur continuité dans le domaine de la conservation ;*
- *Permettre à la programmation arrêtée à ce jour d'être mise en œuvre.*

Resteront en dehors du périmètre de la délégation :

- *les dépôts d'œuvres au musée ;*

- les dons, legs, donations ou acquisitions d'œuvres d'art non encore engagés dans un processus à ce jour.

Il sera versé une indemnité de plurivalence mensuelle à Madame Anne Possompès, au titre de fonctions exercées à titre exceptionnel, et ce durant toute la période de l'intérim, correspondant à la différence entre le salaire de base brut mensuel de juin 2023 de Monsieur Sébastien Delot et le salaire de base brut mensuel de juin 2023 de Madame Anne Possompès.

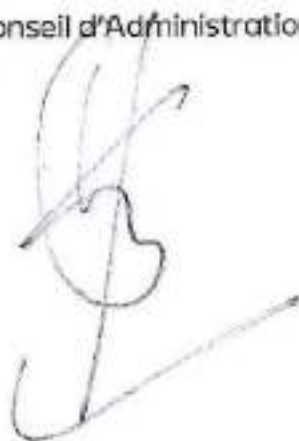
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- d'accepter la nomination de Madame Anne Possompès au poste de directrice par intérim de l'EPCC LaM,
- d'autoriser le président du Conseil d'administration à signer l'avenant au contrat de travail de Madame Anne Possompès relatif à cette période d'intérim,
- d'autoriser Madame Anne Possompès à négocier et conclure l'ensemble des contrats, conventions, marchés et leurs avenants, en dépense et en recette d'un montant inférieur au seuil de la procédure formalisée des marchés publics de fourniture et de service,
- d'accepter les conditions d'occupation du poste de directrice par intérim définies ci-dessus.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 1^{er} juin 2023

Le président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2023	01	09
----	------	----	----

OBJET :

Modification des conditions générales de passation des marchés publics

Le 1^{er} juin 2023 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq(LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCAION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 22 mai 2023	M. Michel Delepaul	X		pour
	M. Eric Skyronka			
	Mme Violette Massiet	X		Pour
	M. Thierry Bonte	X		Pour
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 22	M. Didier Manier	X		Pour
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq	X		Pour
	M. Peter Maenhout	X		Pour
PRESENTS 17	Mme Marie-Pierre Janssens	X		Pour
	M. Georges-François Leclerc			
	M. Gérard Caudron	Représenté par Mme Furne		Pour
	M. Laurent Le Bon			
NOMBRE DE VOTES : 17	M. Bernard Chérot	X		Pour
	Mme Bernadette Chevillon	X		Pour
	M. Jérôme Desombre	X		Pour
	M. Jérémie Masurel			
	Mme Evelyne-Dorothée Allemand	X		Pour
	M. Denis Gielen	Suppléante Mme Morel		Pour
	Mme Catherine De Zegher	X		Pour
	Mme Stéphanie Robin	X		Pour
	Mme Laetitia Gaspar	X		Pour
	M. Vincent Courmont	X		pour



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2023-01-09 Validation des nouvelles conditions générales de
passation des marchés publics du LaM

Délibération n°2023-01-09 du 1^{er} juin 2023 du conseil d'administration de l'EPCC
« LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006,
relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur
fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10
mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la
partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC
LaM,

Il est proposé au conseil d'administration de valider les nouvelles conditions générales
de passation des marchés publics du LaM annexées,

Après en avoir délibéré le conseil d'administration décide à l'unanimité de valider les
nouvelles conditions générales de passation des marchés publics du LaM annexées,

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 1^{er} juin 2023

Le président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS

Les modalités de passation des marchés publics lancés en procédure adaptée sont laissées à la discrétion du pouvoir adjudicateur, qui doit néanmoins respecter certaines obligations. Le présent document a pour objet de définir les conditions générales de passation de ces marchés.

Les obligations du Code de la commande publique

- Quel que soit le montant du marché, obligation de respecter les trois principes de la commande publique :
 - o Liberté d'accès à la commande publique
 - o Égalité de traitement des candidats
 - o Transparence des procédures

Conditions générales de passation des marchés publics du LaM

Afin de sécuriser au maximum la passation des marchés publics au LaM, de s'assurer de contracter avec la société offrant les prestations répondant au mieux aux besoins spécifiques des services du musée, tout en veillant à ne pas alourdir le fonctionnement du musée, il est fait application des procédures suivantes au LaM :

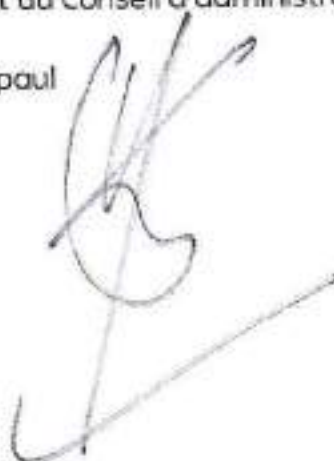
- Marché inférieur à 5.000 € HT :
 - o Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse
 - o Signature du devis par le pouvoir adjudicateur ou son représentant
- Marché supérieur ou égal à 5.000 € HT et inférieur au seuil de procédure adaptée (40.000 € HT à la signature de la présente) :
 - o Mise en concurrence de minimum trois prestataires
 - o Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse
 - o Signature du devis par le pouvoir adjudicateur ou son représentant

- Marché supérieur ou égal au seuil de procédure adaptée (40.000 € HT à la signature de la présente) et inférieur au seuil de publicité (90.000 € HT à la signature de la présente) :
 - o Rédaction d'un dossier de consultation des entreprises (DCE comprenant : acte d'engagement, règlement de la consultation, cahier des clauses techniques particulières, ...)
 - o Publicité sur la plateforme dématérialisée du musée
 - o Rédaction d'un rapport d'analyse des offres
 - o Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse
 - o Signature du marché par le pouvoir adjudicateur ou son représentant

- Marché supérieur ou égal au seuil de publicité et inférieur au seuil européen (215 000€ HT pour les marchés FCS à la signature de la présente) :
 - o Rédaction d'un DCE
 - o Publicité sur la plateforme dématérialisée du musée, au BOAMP ou dans un JAL
 - o Rédaction d'un rapport d'analyse des offres
 - o Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse
 - o Signature du marché par le pouvoir adjudicateur ou son représentant

Le Président du Conseil d'administration du LaM

Michel Delepaul

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' and 'D' followed by a horizontal stroke.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2023	01	11
----	------	----	----

OBJET :

Modification des tarifs du musée

Le 1^{er} juin 2023 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq(LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCAION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 22 mai 2023	M. Michel Delepaul	X		pour
	M. Eric Skyronka			
	Mme Violette Massiet	X		Pour
	M. Thierry Bonte	X		Pour
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 22	M. Didier Manier	X		Pour
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq	X		Pour
	M. Peter Maenhout	X		Pour
	Mme Marie-Pierre Janssens	X		Pour
	M. Georges-François Leclerc			
	M. Gérard Caudron	Représenté par Mme Furne		Pour
	M. Laurent Le Bon			
	M. Bernard Chérot	X		Pour
	Mme Bernadette Chevillon	X		Pour
NOMBRE DE VOTES : 17	M. Jérôme Desombre	X		Pour
	M. Jérémie Masurel			
	Mme Evelyne-Dorothée Allemand	X		Pour
	M. Denis Gielen	Suppléante Mme Morel		Pour
	Mme Catherine De Zegher	X		Pour
	Mme Stéphanie Robin	X		Pour
	Mme Laetitia Gaspar	X		Pour
	M. Vincent Courmont	X		pour
PRESENTS 17				



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2023-01-11

Modification des tarifs du musée

Délibération n°2023-01-11 du 1^{er} juin 2023 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre (modifiée par la loi n° 93-1420 du 31 décembre 1993),

Afin de permettre à l'EPCC LaM d'encaisser régulièrement ses recettes et conformément à l'Instruction M4 et au Code général des collectivités territoriales, il est nécessaire que le Conseil d'administration vote les tarifs du droit d'entrée et des prestations scientifiques, culturelles et pédagogiques.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 1^{er} juin 2023

Le président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL



ENTRÉES, VISITES, ATELIERS...

Services	Tarifs individuels	Tarifs Groupes
	• Gratuit • 10 € la séance (3h00 à titre indicatif) : atelier du mercredi, de Noël, Adolescent, à la demande, tarif applicable jusqu'au 31 août 2023 • 15 € la séance (3h00 à titre indicatif) : atelier de vacance, atelier + spectacle, tarif applicable jusqu'au 31 août 2023 • 18 € la séance (3h00 à titre indicatif) : atelier du mercredi, de Noël, Adolescent, à la demande, tarif applicable à partir du 1^{er} septembre 2023. • 8 € l'heure : atelier de vacance, atelier + spectacle, tarif applicable à partir du 1^{er} septembre 2023. • 9 € l'heure : atelier de vacances matériel spécifique • 8.125 € l'heure (2h00 minimum) : atelier d'écriture adulte • 10 € l'heure ou l'heure et demie : atelier adulte matériel classique, tarif applicable jusqu'au 31 août 2023. • 25 € la demi-journée : atelier adulte matériel classique, tarif applicable à partir du 1^{er} septembre 2023. • 20 € l'heure : atelier adulte matériel spécifique • 8 € atelier famille : prix par participant et par séance atelier dit « Main dans la main ». Les tarifs à la semaine sont calculés selon le prix à la séance multiplié par le nombre de jours dans la semaine.	Secteurs scolaire, universitaire, ALSH, centres sociaux et structures culturelles : • Gratuit • 75 € : 1h30 • 85€ : 1h30 en langue étrangère • 85 € : 2h00 • 100€ : 3h00 • 90 € : 1h30 hors les murs • 100 € : 2h00 hors les murs Secteur handicap et crédits loisirs • Gratuit • 70€ : 1h30 • 80€ : 2h00 • 95€ : 3h • 85€ : 1h30 hors les murs • 95€ : 2h00 hors les murs Secteur adultes et tourisme • 120€ : 2h, limité à 10 personnes • 195€ : 2h, limité à 20 personnes • 170€ : goûter d'anniversaire de 3h00 Secteur crèche • Gratuit • 45€ : 40 minutes
Entrée Visite libre	Tarifs applicables jusqu'au 31 août 2023 : • Gratuit • 10€ : collection et exposition tempo, tarif plein • 7 € : collection et exposition tempo, tarif réduit	Secteurs scolaire, universitaire, ALSH, centres sociaux et structures culturelles : • Gratuit

	• 11€ : collection, exposition, tarif plein, exposition grand format et majeure ou événementielle • 8€ : collection et exposition, tarif réduit, exposition grand format et ou événementielle 7€ : collection permanente, tarif plein • 5€ : collection permanente, tarif réduit Tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2023 : • Gratuit • 11€ : collection et exposition, tarif plein • 8 € : collection et exposition, tarif réduit • 7€ : collection permanente, tarif plein • 5€ : collection permanente, tarif réduit	• 45€ : forfait durée illimitée Forfait groupe adulte : • Gratuit • 165€ : durée illimitée avec ou sans droit de parole
Visite guidée • 3 € Le prix de la visite commentée doit être ajouté au prix de l'entrée dans le musée		Secteurs scolaire, universitaire, ALSH, centres sociaux et structures culturelles (forfait) : • Gratuit • 45€ : durée 1 h00 • 50€ : durée 1 h00 hors les murs • 55€ : durée 1h00 en langue étrangère • 65 € : durée 1h30 • 70€ : durée 1 h30 hors les murs • 75€ : durée 1h30 langue étrangère • 85 € : durée 2h00 • 100 € : durée 3h00 Visite groupe adulte (forfait) : • Gratuit • 195 465€ : durée 1 h00 (tarif exposition grand format, majeure ou événementielle 195€) • 220 480€ : durée 1h00 en langue étrangère (tarif exposition grand format, majeure ou événementielle 220€) • 250 485€ : durée 1h30

		• 195 € : visite livres précieux, durée 1h, limité à 19 personnes • 205€ : durée 1h30 en langue étrangère • 205€ : durée 2h00 Secteur handicap et crédit loisirs (forfait) : • Gratuit • 40€ : durée 1h00 (38€ crédit-loisirs) • 45€ : durée 1h00 hors les murs • 50€ : durée 1h00 en langue étrangère ou LSF • 60€ : durée 1h30 (58€ crédit-loisirs) • 65€ : durée 1h30 hors les murs • 75€ : durée 1h30 en langue étrangère ou LSF • 80€ : durée 2h00
Visioguide/ audioguide	• Gratuit • 2 €	
Services proposés au secteur handicap	Entrée du musée gratuite : • 5€ la séance : atelier en LSF durée 1h00 • 5€ : visite tactile : « rencontre autour d'une oeuvre » • 5€ : visite en Langue des Signes Française	
Navette de l'art	• Gratuit • 10€ : tarif adulte incluant les visites • 8€ : tarif mineur incluant les visites	• 200€ : pour le groupe • Navette de l'art avec musée portenaire : 110€ pour le groupe pour le LaIM + 90€ pour le groupe pour le musée portenaire
Activité périscolaire		• 100€ : pour 1h30 hors les murs
Spectacle, conférence,	• Gratuit • 3.50€, 5€, 6€, 7€, 8€ ou 10€ : spectacle, concert, ... • 5,50€ : conférence, formation, tarif plein • 3,50€ : conférence, formation, tarif réduit • 25 € : colloque, tarif plein	• 220€ : conférence sur mesure • 110€ : conférence sur catalogue • 65€ : Ciné LaIM pour les secteurs scolaires, hors temps scolaire et spécifique (25 personnes)

formation, colloque	• 13 € : colloque, tarif réduit • 2€ : location transat	
Carte pro LaM	• 25€	
C'Art	• Gratuit • 40€ : C'Art Solo • 60€ : C'Art Duo • 20€ : C'Art pour les sociétés d'amis des musées membres • 20€ : C'Art Jeune • 65€ : C'Art Tribu • 20€ : surclassement • 8 € : réédition d'une C'Art (perdue ou volée) Tarifs promotionnels et « fidélité » : • 30€ : C'Art Solo • 45€ : C'Art Duo • 15€ : C'Art pour les sociétés d'amis des musées membres • 15€ : C'Art Jeune • 50€ : C'Art Tribu	

Tarifs réduits:	Entrées gratuites
Aux jeunes de 18 ans inclus à moins de 26 ans Aux personnes de plus de 65 ans Aux titulaires de la carte Famille nombreuse Aux amis des musées de la métropole illoise Aux membres de la Maison des artistes Aux enseignants -es et étudiantes hors arts, architecture et métiers de la culture (membres de l'Union européenne) Aux titulaires d'une contremarque Pass Culture Dans les conditions fixées par contrat de partenariat	Aux enfants de moins de 18 ans Aux personnes justifiant leur date de 40^{ème} anniversaire en 2023 Aux titulaires de la carte ICOM/ICOMOS Aux demandeurs d'emploi Aux personnes en situation de handicap et un accompagnant Aux titulaires d'une carte Presse Aux titulaires du Pass Pro Hauts-de-France Tourisme + une accompagnateur-ice Aux Amis du LaM Aux membres de l'Aracine Aux bénéficiaires des minimos sociaux (RSA, ASS, ATS, ATA, AHH, ASPA,...) Aux enseignants et étudiants en arts, architecture, philosophie et métiers de la culture A tous le premier dimanche de chaque mois

Dans le cas de prévente de billets individuels à un comité d'entreprise ou un hôtel, les tarifs réduits pourront être appliqués, avec une réduction supplémentaire de 10%. Le musée se réserve la possibilité de facturer des frais de dossier d'un montant de 10€.

Une réduction de 10 % est accordée aux prescripteurs de groupes touristiques sur les tarifs individuels et tarifs groupes.

SERVICES AUX ENTREPRISES et PARTENAIRES

Services proposés	Tarifs hors taxes
Petit-déjeuner	• Gratuit • 950€
Visite privée Durée 1h00 à 1h30 Privatisation du musée	• Gratuit • 500€ : durée 1h00, moins de 25 personnes • 300€ : durée 1h00, moins de 25 personnes, tarif partenaire • 600€ : durée 1h00, moins de 25 personnes, tarif exposition grand format • 400€ : durée 1h00, moins de 25 personnes, tarif exposition grand format partenaire • 700€ : durée 1h30, moins de 25 personnes • 900€ : durée 1h00, entre 25 et 50 personnes • 500€ : durée 1h00, entre 25 et 50 personnes, tarif partenaire • 1100€ : durée 1h00, entre 25 et 50 personnes, tarif exposition grand format • 700€ : durée 1h00, entre 25 et 50 personnes, tarif exposition grand format partenaire • 1 650€ : durée 1h00, entre 51 et 100 personnes • 2 600€ : durée 1h00, entre 101 et 150 personnes • Ouverture du café-restaurant en soirée : 700€
Visite privée (soirée) Durée 3h00 ou 4h00 Privatisation du musée	• Gratuit • 2400€ 2 700€ : de 18h à 21h, 50 personnes • 4500€ 1 700€ : de 18h à 21h, 50 personnes, tarif partenaire • 3000€ : de 18h à 21h, 50 personnes, tarif exposition grand format • 1700€ : de 18h à 21h, 50 personnes, tarif partenaire exposition grand format • 4450€ 5 000€ : de 18h à 23h24h, 100 personnes • 4800€ : de 18 à 21h, 100 personnes, tarif exposition grand format • 1600€ 3 175€ : de 18 à 23h24h, 100 personnes, tarif partenaire • 7 000€ : de 18h à 23h, 200 personnes • 4 475€ : de 18h à 23h, 200 personnes, tarif partenaire • 1875€ : de 18 à 21h, 100 personnes, tarif partenaire exposition grand format • 8700€ 9 800€ : de 18 à minuit 23h, 300 personnes • 10000€ : de 18 à 23h, 300 personnes tarif exposition grand format

	4500€ : de 18 à minuit, 300 personnes, tarif portenaire 5175€ : de 18 à 23h, 300 personnes, tarif portenaire, exposition grand format 10 000€ : de 18h à minuit, 500 personnes 6 000€ : de 18h à minuit, 500 personnes, tarif portenaire - Gratuit 4600€ : de 9h à 18h, 100 personnes 3000€ : de 9h à 18h, 100 personnes, tarif portenaire 5 200 € : de 9h à 18h, 100 personnes, tarif exposition grand format 3 400 € : de 9h à 18h, 100 personnes, tarif portenaire, exposition grand format 8000€ : de 9h à 18h, 300 personnes 4600€ : de 9h à 18h, 300 personnes, tarif portenaire 8 600 € : de 9h à 18h, 300 personnes, tarif exposition grand format 5 000 € : de 9h à 18h, 300 personnes, tarif portenaire, exposition grand format
hall, en jour de fermeture	- Gratuit 10500€ : 500 personnes 5250€ : 500 personnes, tarif portenaire 12000€ : 500 personnes, tarif exposition grand format 6000€ : 500 personnes, tarif portenaire, exposition grand format 6 000 € : de 10h à 18h 1 200 € de l'heure, entre 10h et 18h 5 000€ : de 18h à minuit, 1000 personnes 8 000€ : de 18h à minuit, 2000 personnes 12 000€ : de 18h à minuit, plus de 2000 personnes, dans la limite de 4900 personnes
Privatisation du parc (en heures de fermeture du musée)	7 200€ : 4000€ : de 18 à 23h00, 150 personnes 5 000€ : 3500€ : de 18 à 23h00, 150 personnes, tarif portenaire 7200€ : de 18 à 23h00, 150 personnes, tarif exposition grand format 5000€ : de 18 à 23h00, 150 personnes, tarif portenaire, exposition grand format 800€ : 550€ : Heure supplémentaire en soirée 650€ : Heure supplémentaire en soirée, tarif exposition grand format 1 500€ : Heure supplémentaire en soirée non prévue 1 100€ : 50 personnes supplémentaires 550€ : 50 personnes supplémentaires, tarif portenaire 1250€ : 50 personnes supplémentaires, tarif exposition grand format 650€ : 50 personnes supplémentaires, tarif portenaire, exposition grand format
Diner au LAM	
Prestations exceptionnelles	

	• 500€ 240€ : captation vidéo, journée complète • 240€ : captation vidéo, journée complète-tarif partenaire • 360€ 120€ : captation vidéo, demi-journée ou soirée • 105€ : captation vidéo, demi-journée ou soirée-tarif partenaire • 1 000€ : Ouverture du café-restaurant en horaires exceptionnels • 550 : Heure supplémentaire ouverture du café-restaurant au-delà de l'horaire contractuel • 3 000€ : mise à disposition des espaces pour shooting photo, en demi-journée • 5 200€ : mise à disposition des espaces pour shooting photo, en journée • 1 600€ : mise à disposition des espaces pour shooting photo, en demi-journée au tarif partenaire • 3 400€ : mise à disposition des espaces pour shooting photo, en journée au tarif partenaire • 2 000€ : formule séminaire jusqu'à 96 personnes, visite guidée 1h • 950 € : demi-journée, dans la limite de 30 personnes • 1 150 € : demi-journée, dans la limite de 50 personnes • 1 350 € : demi-journée, dans la limite de 75 personnes • 1 550 € : demi-journée, dans la limite de 96 personnes • 450 € : demi-journée, dans la limite de 30 personnes, tarif partenaire • 525 € : demi-journée, dans la limite de 50 personnes, tarif partenaire • 600 € : demi-journée, dans la limite de 75 personnes, tarif partenaire • 675 € : demi-journée, dans la limite de 96 personnes, tarif partenaire • 1 400 € : 9h > 17h, dans la limite de 30 personnes • 1 600 € : 9h > 17h, dans la limite de 50 personnes • 1 800 € : 9h > 17h, dans la limite de 75 personnes • 2 000 € : 9h > 17h, dans la limite de 96 personnes • 700 € : 9h > 17h, dans la limite de 30 personnes, tarif partenaire • 800 € : 9h > 17h, dans la limite de 50 personnes, tarif partenaire • 900 € : 9h > 17h, dans la limite de 75 personnes, tarif partenaire • 1 000 € : 9h > 17h, dans la limite de 96 personnes, tarif partenaire • 2 000€ : formule séminaire jusqu'à 60 personnes, atelier de 2h • 2 600€ : de 18h à 21h, dans la limite de 96 personnes • 1 800€ : de 18h à 21h, dans la limite de 96 personnes, tarif partenaire • Gratuit • 750€ 650€ : demi-journée • 750€ : demi-journée-tarif exposition-grand format • 375€ 300€ : demi-journée, tarif partenaire
Package auditorium (location et visite libre ou guidée)	
Auditorium	

- ~~375€ : demi-journée, tarif partenaire exposition grand format~~
- **1 200€ 1050€ : journée complète**
- ~~1200€ : journée complète tarif exposition grand format~~
- **600€ 500€ : journée complète, tarif partenaire**
- ~~600€ : journée complète, tarif partenaire exposition grand format~~
- ~~2000€ : Séminaire 75 personnes~~
- ~~2600€ : soirée~~
- ~~3000€ : soirée tarif exposition grand format~~
- ~~1200€ : soirée tarif partenaire~~
- ~~1100€ : soirée tarif partenaire exposition grand format~~
- **550€ : Heure supplémentaire en soirée**

Le musée offre à la Métropole Européenne de Lille 2 soirées par année civile à définir dans le cadre de ces services aux entreprises et partenaires. Le musée se réserve la possibilité de refacturer au coût réel tous les frais supplémentaires engendrés par l'exécution des prestations.

~~Dans le cadre d'une privatisation un jour de fermeture du musée au public, le musée appliquera une majoration de 20% sur le montant total de la privatisation, hors frais supplémentaire.~~

OUVRAGES ET PRODUITS DIVERS

Ouvrage	Prix HT
ACM	18,96 €
Adolf Wölfl Univers	25,02 €
Alberto Giacometti, une rétrospective	33,18 €
Allan Mac Collum	33,18 €
Aloïse Corbuz en constellation	28,44 €
Amedeo Modigliani, une rétrospective	33,18 €
Amicalment brut	18,29 €
Anselm Kiefer	34,12 €
Art Brut- Edition	38,86 €
Art et langage	4,74 €
Brouillon Kub	12,32 €
Chercher l'or du temps	33,18 €
Collages, collections des musées	4,74 €
Comme si	26,54 €
Comme si, édition de tête	355,45 €
Cor Dekkinga et le mouvement CoBrA	20,85 €
Corps subtils	22,75 €
Danser Brut	22,75 €
Déplacer déplier découvrir	4,74 €
Des fontaines et des anges	17,35 €
Dove Allouche le soleil sous la mer	28,44 €
Etel Adnan, Simone Fattal, Joana Hadjithomas et Khalil Joreige	11,37 €
Etienne Chabaud	26,54 €
E. Poitevin	36,97 €
Giorgio Griffa	14,22 €
Grâce des Modernes	4,74 €
Guide des collections 2010	5,69 €
Guillermo Kuitca	16,11 €
Habiter poétiquement	28,91 €

Ouvrage	Prix HT
Isamu Noguchi	33,18 €
Jules Pascin ou le dessin incisif	8,53 €
Klee	33,18 €
LaM Histoires	9,48 €
LaM Oeuvres (catalogue des collections)	16,59 €
L'Aracine et l'art brut	17,35 €
L'envolée l'enfouissement	4,74 €
L'invention du lieu	20,85 €
Les Secrets de Modigliani : techniques et pratiques artistiques	33,18 €
Lionel et l'enfant bleu	24,64 €
Machins d'art (histoire de l'art)	30,33 €
Matiyane	17,06 €
Maurice Jardot	28,44 €
Meret Oppenheim	36,97 €
Mexique-Europe	43,22 €
Michel Nedjar, introspective	28,44 €
Mohamed Bourouissa	26,54 €
Mohamed Bourouissa, édition de tête	312,50 €
Nicolas Schöffer	36,97 €
Patrick Bougelet LMB	8,53 €
Pater Downsbrough	1,90 €
Picasso Leger Masson	28,44 €
Pierre Mercier	18,96 €
Quand le vide devient forme	4,74 €
Recuerdos de Mexico	16,11 €
Roland Simounet à l'œuvre	4,74 €
Simon, Lesage, Crepin	22,75 €
Voisins Officiels	29,38 €
Wilhelm Uhde	33,18 €

Histoires hongroises	13.00 €
Hors langage Duchêne	11.37 €
HS Beaux-Arts magazine	3.79 €

William Kentridge	33.18€
Zinebi	28.44 €

Taux de remise

- **Boutique du Lieu :**
 - Achat de moins de 300 ouvrages : 40%
 - Achat de 300 à 399 ouvrages : 42%
 - Achat de 400 à 499 ouvrages : 44%
 - Achat de 500 à 749 ouvrages : 46%
 - Achat de 750 à 999 ouvrages : 48%
 - 50% sur tous les catalogues brochés, deux ans après l'édition (sauf livre sur les collections).
- tout autre libraire : 30%
- **Librairie via distributeur :** de 30 à 40% sur le prix public (remise correspondant à la moyenne des remises accordées aux libraires destinataires des ouvrages).

Carte postale, marque-page	remise de 50% sur le prix de vente
Affiche d'exposition (40x60 cm)	1€
Image et/ou du nom du LaM	5% du prix de vente hors taxes par produits édités

Refacturation à prix coûtant des produits dérivés (badges, carnets, affiches 120x176 cm et sacs) produits directement par le LaM à la Boutique du Lieu.

LOCATIONS DE VISUELS

Les tarifs sont exprimés en euros nets.

LES ÉDITIONS :

	Tirages / Format	1/8 page	1/4 page	1/2 page	3/4 page	Plaine page, rabat et page de garde	Couverture
Livres, livres illustrés, fascicules*	Moins de 1 000	À titre gracieux					
	1 000 à 4 999	70	90	110	115	145	350
	5 à 10 000	80	100	120	130	155	385
	Plus de 10 000	90	110	135	140	170	415
	Moins de 1 000	À titre gracieux					
Livres de poche* (format inférieur à 13x20 cm)	1 000 à 4 999	60		85		100	280
	5 à 10 000	65		100		110	305
	Plus de 10 000	75		110		130	345
	Double couverture	Prix de location du format Couverture majoré de 60%					
Autres formats* (livres, livres illustrés, fascicules, livres de poche))	Couverture composée	Prix de location du format Page concerné majoré de 30%					
	4 ^{ème} de couverture	Prix de location du format Couverture concerné minoré de 40%					
	Pour 2000 ex	Inférieur à 60x80 cm : 920€ ; entre 60x80 cm et 80x120 cm : 1315€					
Affiches, posters vendus au public	Ex. supplémentaire	Inférieur à 60x80 cm : 0,56€/ex. ; entre 60x80 cm et 80x120 cm : 0,67€/ex.					
	Cartes postales et produits dérivés	150€ pour 5000 ex. + 6% du prix public hors taxes					

*Pour les éditions numériques, les tarifs ci-dessus sont réduits de 20%.

INTERNET : Montants par photographie selon la durée de location.

Fréquentation du site	Nombre de photographies	De 0 à 3 mois	De 4 à 6 mois	De 7 à 12 mois	De 13 à 24 mois	Par an suppl.
Inférieure ou égale à 50.000 connexions par mois	1 à 9	32	41	49	57	16
	10 à 25	29	39	45	53	14
	26 à 35	24	30	36	43	12
	Au-delà	19	24	29	34	10
Entre 50.001 et 100.000 connexions par mois	1 à 9	44	57	68	80	22
	10 à 25	41	53	63	75	21
	26 à 35	33	44	51	61	17
	Au-delà	27	34	41	49	13
Entre 100.001 et 250.000 connexions par mois	1 à 9	51	66	78	91	25
	10 à 25	47	62	73	86	24
	26 à 35	38	50	58	69	19
	Au-delà	30	40	46	55	16
Supérieure à 250.001 connexions par mois	1 à 9	60	78	92	108	30
	10 à 25	56	73	86	102	28
	26 à 35	45	58	69	81	23
	Au-delà	36	47	56	66	18

Si la location de visuels concerne la page d'accueil, le tarif équivaut à 200% des tarifs exprimés ci-dessus.

Exceptions donnant lieu à un prêt à titre gracieux :

- Visuels accompagnant le prêt d'une œuvre
- Visuels destinés aux manuels scolaires et universitaires
- Visuels destinés aux ouvrages scientifiques (actes de colloques, thèses)

Le président

Michel DELEPAUL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2023	01	08
----	------	----	----

OBJET :

Autorisation de signature d'un procès-verbal de conciliation

Le 1^{er} juin 2023 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq(LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 22 mai 2023	M. Michel Delepaul	X		pour
	M. Eric Skyrnka			
	Mme Violette Massiet	X		Pour
	M. Thierry Bonte	X		Pour
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23	M. Didier Manier	X		Pour
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq	X		Pour
	M. Peter Maenhout			
	Mme Marie-Pierre Janssens	X		Pour
	M. Georges-François Leclerc			
	M. Gérard Caudron	Représenté par Mme Furne		Pour
	M. Laurent Le Bon			
	M. Bernard Chérot	X		Pour
	Mme Bernodette Chevillon	X		Pour
PRESENTS 16	M. Jérôme Desombre	X		Pour
	M. Jérémie Masurel			
	Mme Evelyne-Dorothée Allemand	X		Pour
	M. Denis Glélen	Suppléante Mme Morel		Pour
	Mme Catherine De Zegher	X		Pour
	Mme Stéphanie Robin	X		Pour
	Mme Laetitia Gaspar	X		Pour
	M. Vincent Courmont	X		pour
NOMBRE DE VOTES : 16				



Etablissement Public de Coopération Culturelle

**N° 2023-01-08 Autorisation de signature d'un procès-verbal de
conciliation**

Délibération n°2023-01-08 du 1^{er} juin 2023 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Exposé des faits ayant amené au désaccord entre Madame Podemski et le LaM :

Madame Podemski a été engagée en CDI à compter du 3 juillet 2007 en qualité de régisseur des collections. Au dernier état de la relation de travail, elle bénéficiait du statut cadre, groupe G coefficient 375 de la convention collective ECLAT applicable au LaM. Madame Podemski a rencontré des difficultés relationnelles avec sa hiérarchie. Malgré diverses actions mises en place par la direction et l'application des recommandations de la médecine du travail, la situation vécue par Madame Podemski a eu des conséquences sur son état de santé puisqu'elle a été victime de malaises au musée reconnus par la CPAM au titre de la législation sur les accidents de travail. En date du 29 mars 2022, le médecin du travail a émis un avis d'incapacité médicale conformément à l'article R4624-42 du Code du Travail précisant avec impossibilité de reclassement compte-tenu de l'état de santé de Madame Podemski.

Le 26 avril 2022, suite à la procédure régie par le Code du Travail, le LaM a transmis à Madame Podemski un courrier lui notifiant son licenciement pour impossibilité de reclassement suite à incapacité.

Madame Podemski, représentée par Maître Babelaere, a ensuite contacté le LaM pour contester la cause du licenciement, en relevant que l'incapacité physique est la conséquence du manquement du musée à son obligation de sécurité de résultat.

Madame Podemski a saisi le Conseil de prud'hommes par la voie de son Conseil, Maître Babelaere, et demande de :

Constater, dire et juger que le licenciement de Madame Peggy PODEMSKI est dépourvu de cause réelle et sérieuse, en conséquence, condamner le LaM à lui verser la somme de 35 256 euros à titre de dommages et intérêts en application des dispositions de l'article L 1235-3 du Code du Travail, et condamner le LaM à lui verser la somme de 2 500 euros en application des dispositions de l'article 700 du Code de Procédure Civile.

Cette affaire sera appelée devant le Bureau de conciliation et d'orientation du Conseil de prud'hommes de Lannoy le 21 juin 2023.

Des pourparlers ont eu lieu entre Maître BABELAERE, représentante de Madame Podemski, et Maître HUBER, représentant du LaM.

C'est dans ce contexte que les parties ont décidé de recourir à la voie amiable pour mettre un terme définitif à ce différend, solution qui apparaît comme la meilleure à tous points de vue et donc, sous l'autorité des conseillers de la conciliation, et après avoir reconsidéré leur prétention, moyen et droit, les parties conviennent de mettre un terme à leur litige en se conciliant.

Les parties ont ainsi convenu de mettre un terme à leur litige portant sur les éléments relatifs à l'exécution et à la rupture du contrat de travail et de réparer forfaitairement les préjudices financiers, professionnels et moraux dont Madame Podemski réclame réparation.

Sur la base du barème fixé à l'article D 1235-21 du Code du Travail, le défendeur, Le LaM, offre à titre d'indemnité de conciliation forfaitaire et définitive pour solde de tout compte et à titre de règlement définitif de toutes causes de préjudice allégué et de toutes contestations nées et à naître du chef de la conclusion, de l'exécution de la rupture, la somme de 15 000 euros nets (*quinze mille euros*), Madame Podemski se désistant de toute action et instance à l'encontre du LaM en contrepartie.

Le projet de PV de conciliation joint à la présente délibération détermine les démarches et les contreparties exigées de chaque signataire.

Il est donc proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver le Procès-verbal de conciliation joint en annexe
- d'autoriser Monsieur Delot, Directeur-conservateur à signer ce document ou à investir d'un mandat de représentation Me Huber afin qu'il assiste et représente le LaM devant le bureau de conciliation et d'orientation du conseil de Prud'hommes de Lannoy concernant l'affaire ci-dessus décrite
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code civil, notamment ses articles 2044 à 2052

Considérant la volonté des deux parties de régler amiablement le différend qui les oppose et d'éviter tout recours contentieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- d'approuver le Procès-verbal de conciliation joint en annexe

-d'autoriser Monsieur Delot, Directeur-conservateur à signer ce document ou à investir d'un mandat de représentation Me Huber afin qu'il assiste et représente le LaM devant le bureau de conciliation et d'orientation du conseil de Prud'hommes de Lannoy concernant l'affaire ci-dessus décrite

- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de l'établissement

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 1^{er} juin 2023

Le président du Conseil d'Administration du LaM

Michel DELEPAUL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. DELEPAUL', written over the printed name.

PROJET DE PROCES-VERBAL DE CONCILIATION

Sous l'autorité des conseillers de la conciliation, les parties, après avoir reconsidéré leur prétention, moyen et droit, conviennent de mettre un terme à leur litige en se conciliant.

Sur la base de la rémunération mensuelle brute moyenne de 2 986 euros, et tenant compte de l'ancienneté du salarié fixée à 14 ans et 3 mois d'ancienneté, les parties conviennent de mettre un terme à leur litige portant sur les éléments relatifs à l'exécution et à la rupture du contrat de travail et de réparer forfaitairement les préjudices financiers, professionnels et moraux dont Madame Peggy PODEMSKI réclame réparation.

Sur la base du barème fixé à l'article D 1235-21 du Code du Travail, le défendeur, le LaM offre à titre d'indemnité de conciliation forfaitaire et définitive pour solde de tout compte et à titre de règlement définitif de toutes causes de préjudice allégué et de toutes contestations nées et à naître du chef de la conclusion, de l'exécution de la rupture, la somme de 15.000 euros nets (*quinze mille euros*).

Les parties sont informés de la nature juridique, sociale et fiscale de cette indemnité.

L'indemnité forfaitaire de conciliation sera versée au plus tard dans les 15 jours de la signature du présent procès-verbal de conciliation sur le compte CARPA ouvert à cet effet par le Conseil de Madame PODEMSKI.

Les parties déclarent que cette indemnité règle définitivement sans exception ni réserve tout différend existant ou pouvant exister entre eux et renoncent ainsi à toutes actions quelles qu'elles soient, l'une contre l'autre, chaque partie conservant à sa charge ses propres dépens.

L'accord intervenu vaut compte arrêté et en cas de différend suite à la signature de ce procès-verbal de conciliation, qui a autorité de la chose jugée, il ne pourra être attaqué que pour nullité, conformément aux articles 2044 et suivants du Code civil.

Les parties s'engagent mutuellement à adopter une attitude parfaitement loyale entre elle et s'engagent à exécuter sans réserve et de bonne foi les termes du présent accord de conciliation.

Cette conciliation s'inscrit dans le cadre des articles L 1235-1 et D 1235-21 du Code du Travail auxquels renvoie l'article 80 duodecies du Code Général des impôts et emporte pour chaque partie désistement d'instance et d'action relatif à la conclusion, à l'exécution et à la rupture de la relation de travail ayant existé entre eux.

Le Président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2023	01	01
----	------	----	----

OBJET :

Validation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 13 décembre 2022
Le 1^{er} juin 2023 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq(LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 22 mai 2023	M. Michel Delepaul	X		Pour
	M. Eric Skyranka			
	Mme Violette Massiet	X		Pour
	M. Thierry Bonte	X		Pour
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 PRESENTS 17 NOMBRE DE VOTES : 17	M. Didier Manier	X		Pour
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq	X		Pour
	M. Peter Moenhout	X		Pour
	Mme Marie-Pierre Janssens	X		Pour
	M. Georges-François Leclerc			
	M. Gérard Caudron	Représenté par Mme Furne		Pour
	M. Laurent Le Bor			
	M. Bernard Chérot	X		Pour
	Mme Bernadette Chevallion	X		Pour
	M. Jérôme Desombre	X		Pour
	M. Jérémie Masurel			
	Mme Evelyne-Dorothee Allemand	X		Pour
	M. Denis Gielen	Suppléante Mme Morel		Pour
	Mme Catherine De Zegher	X		Pour
	Mme Stéphanie Robin	X		Pour
	Mme Laetitia Gaspar	X		Pour
	M. Vincent Courmont	X		Pour



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2023-01-01 Validation du procès-verbal de la séance du conseil
d'administration du 13 décembre 2022

Délibération n°2023-01-01 du 1^{er} juin 2023 du conseil d'administration de l'EPCC « LaMI »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006,
relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur
fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10
mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la
partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaMI,

Il est proposé au conseil d'administration d'accepter le procès-verbal de la séance du
conseil d'administration de l'EPCC LaMI du 13 décembre 2022 joint en annexe

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'accepter le
procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'EPCC LaMI du 13 décembre
2022 joint en annexe

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 1^{er} juin 2023

Le président du Conseil d'Administration du LaMI
Michel DELEPAUL

**Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration du LaM
du 13 décembre 2022**

Membres du conseil d'administration :

Présent-es :

- Madame Evelyn-Dorothee ALLEMAND, personnalité qualifiée
- Monsieur Thierry BONTE, Métropole Européenne de Lille - Maire de Verlingham
- Monsieur Alain CARBIEN, Métropole Européenne de Lille - Maire d'Escobecques
- Monsieur Bernard CHEROT, Président de l'Association L'Aracine
- Monsieur Vincent COURMONT, représentant du personnel du LaM
- Madame Catherine DE ZEGHER, personnalité qualifiée - Historienne de l'art
- Monsieur Michel DELEPAUL, Métropole Européenne de Lille - Président du Conseil d'administration, Maire de Bois-Grenier
- Monsieur Jérôme DESOMBRE, Association Masurel
- Madame Dominique FURNE, Ville de Villeneuve d'Ascq - Adjointe au maire
- Madame Laetitia GASPARD, représentante du personnel du LaM
- Monsieur Denis GIELEN, personnalité qualifiée - Directeur du MAC's
- Monsieur Peter MAENHOUT, Métropole Européenne de Lille - Adjoint au Maire de Tourcoing
- Monsieur Cédric MAGNIEZ, Etat - Conseiller pour les musées à la DRAC
- Monsieur Didier MANIER, Métropole Européenne de Lille - Conseiller municipal de Villeneuve d'Ascq
- Madame Stéphanie ROBIN, personnalité qualifiée - Administratrice du Fresnoy - Studio national des arts contemporains
- Madame Isabelle SEQUEIRA, personnalité qualifiée - Directrice du Master Sciences et Art de l'EDHEC
- Monsieur Eric SKYRONKA, Métropole Européenne de Lille - Maire de Sully-Lez-Lannoy

Excusé-es :

- Madame Florence BAREAU, Métropole Européenne de Lille - Conseillère municipale de Villeneuve d'Ascq
- Madame Marie-Pierre BRESSON, Métropole Européenne de Lille - Adjointe au Maire de Lille
- Monsieur Gérard CAUDRON, Ville de Villeneuve d'Ascq - Maire
- Madame Bernadette CHEVILLON, Association L'Aracine
- Monsieur Christophe DESBONNET, Métropole Européenne de Lille - Adjoint au maire de Tourcoing
- Monsieur Jacques DUCROCQ, Métropole Européenne de Lille - Maire de Sainghin en Méantols

- Monsieur Sébastien FITAMANT, Métropole Européenne de Lille – Adjoint au maire de Wattrelos
- Madame Marlon GAUTIER, Métropole Européenne de Lille – Conseillère municipale
- Madame Marie-Pierre JANSSENS, Métropole Européenne de Lille – Adjointe au maire de Marcq en Baroeul
- Monsieur Georges-François LECLERC, Etat – Préfet de la Région Hauts-de-France
- Monsieur Laurent LE BON, personnalité qualifiée – Président du Centre Georges Pompidou
- Madame Violette MASSIET, Métropole Européenne de Lille – Adjointe au Maire de La Madeleine
- Monsieur Jérémie MASUREL, Association Masurel
- Monsieur Grégory MAVIAN, représentant du personnel du LaM
- Madame Hélène MOENECLAËY, Métropole Européenne de Lille – Maire de Lompret
- Madame Charlotte MOREL, personnalité qualifiée – Directrice des arts visuels de la ville de Lille
- Monsieur Jacques PASTOUR, Métropole Européenne de Lille – Conseiller municipal d'Englos
- Madame Dominique PIERRE-RENARD, Métropole Européenne de Lille – Conseillère municipale de Ronchin
- Monsieur Grégoire PRANGÉ, représentant du personnel du LaM
- Monsieur Loïc WOLFCARIUS, Métropole Européenne de Lille – Maire de Radinghem

Invité-es :

Métropole Européenne de Lille :

- Madame Julie CHANTAL
- Madame Cassandra DEWEÏNE
- Madame Crisalyne GALLET
- Madame Anne OLIVIER

Cabinet Mazars :

- Monsieur Charles Bugnon

Les Amis du LaM :

- Madame Annette ARCHAS, Présidente

Le LaM :

- Monsieur Sébastien DELOÏ, Directeur-conservateur
- Madame Mélanie GIVERS, Agent comptable
- Madame Clémence GUERINEL, Assistante au secrétariat général
- Madame Justine LALAU, Responsable juridique et sociale
- Madame Laure ROLLAND, Secrétaire Générale

Michel DELEPAUL : Bonjour à toutes et tous. Pour des raisons techniques, nous allons modifier un peu l'ordre du jour. Le point « Décision modificative n°3 » et le budget primitif vont passer en n°5 et 6. La validation du projet scientifique et culturel passe en n° 3. La décision modificative passe en n° 4 et le budget primitif passe en n° 5 parce qu'on a encore des modifications techniques à réaliser.

Laetitia GASPARD : Excusez-moi, Monsieur le Président. Bonjour, je me présente, Laetitia Gaspar, je suis représentante du personnel.

Michel DELEPAUL : Je vais vous laisser la parole dans deux minutes.

Laetitia GASPARD : D'accord, merci.

Michel DELEPAUL : Ce conseil d'administration est important car il va engager des décisions sur l'avenir du musée. Je vous demanderai évidemment de prendre la parole quand vous en avez envie, mais surtout d'être très concis. C'est un conseil d'administration très lourd en termes de décisions à prendre et de présentation de documents. Je compte sur chacune et chacun d'entre vous pour que ce conseil d'administration se passe le mieux possible dans le calme et la sérénité. Chacun a le droit de s'exprimer, mais dans le respect évidemment des idées des uns et des autres. Évidemment, on prendra le temps qu'il faut pour que toutes les délibérations soient prises, en toute connaissance de cause. J'ai été averti que le personnel de notre musée souhaitait intervenir en début de cette séance et j'ai accepté. Une partie du personnel est également présente dans les gradins, ce que j'ai accepté également, tout simplement parce qu'un certain nombre de décisions les concernent directement. Voilà ce que je voulais dire en préambule avant d'ouvrir la séance. Je vous laisse la parole.

Laetitia GASPARD : Merci, Monsieur le Président. Je me présente Laetitia Gaspar. À côté de moi, mon collègue Vincent Courmont. Nous sommes les représentants de l'équipe du LaM. Je vais vous lire un petit texte qui représente l'état actuel de notre équipe. Vous avez en face de vous les représentants d'une équipe et d'une direction épuisés. Les difficultés actuelles, nous les connaissons, nous les vivons au quotidien. Au-delà même de la sphère professionnelle, nous subissons, comme tout un chacun dans notre vie de tous les jours, ce contexte de crise géopolitique, sociale, sociétale et économique majeure. Nous savons que le LaM est loin d'être un cas isolé, que les autres structures culturelles sont elles aussi impactées, comme le sont les entreprises, les collectivités. L'équation semble insoluble, mais au final, tout est affaire de logique.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Il y a bientôt trois ans, le Covid fait son entrée fracassante, inédite, insolente. Nous en souffrons toutes et tous. La culture aussi, évidemment. Les salles de spectacle et les musées ferment pendant de longs, très longs mois. Trop longs mois. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour continuer à exister, diffuser, faire connaître, donner à voir et à s'émouvoir, garder le lien avec ce public qui nous manque tant avec les artistes, avec la création. Nous

annulons, reportons, spéculons, faisons et défaisons sans cesse. Nous fatiguons. Confinés, puis esseulés dans un musée vidé de ses visiteurs, le sens de notre travail s'étiola. Mais, la réouverture tant attendue et maintes fois reportée des lieux culturels finit par arriver enfin. Nous retrouvons de l'allant, nous allons de nouveau pouvoir transmettre ce qui nous anime. Parce que, s'il fallait le préciser, nous sommes là parce que nous aimons ce que nous faisons, parce que nous croyons en notre mission, parce que partager le travail des artistes, la connaissance et l'émotion artistique sont essentiels à nos yeux.

Ces deux années nous ont éprouvés et fragilisés. Nous nous sommes souvent sentis inutiles, mais la LaM a rouvert et de beaux projets nous attendaient. L'anniversaire du musée, marqué par de grandes expositions et par le nouveau parcours de la collection, en était un. Les projets consacrés à Isamu Noguchi et Anselm Kiefer nous ont stimulés. L'envie de découvrir la accrochage d'une collection décloisonnée nous a motivés. La joie de fêter les 40 ans du LaM avec un public heureux et nombreux nous a fait rêver.

Puis, la spirale s'est à nouveau emballée. Guerre en Ukraine, montée de l'intolérance, du racisme, des inégalités. Crise climatique majeure. Inflation galopante. Et pototras ! Ce qui devait être une fête est devenu un sujet pesant. Le contexte inflationniste et la crise énergétique ont déstabilisé un équilibre budgétaire qui n'avait pas été réévalué depuis dix ans, *a fortiori* quand il s'est agi de préparer la programmation d'une année dont l'ambition partagée était d'être exceptionnel. Très tôt, le problème et ses incidences ont été identifiés, et à l'aube d'une année majeure et structurante pour le musée, les alertes ont été lancées en vain. La parole de la direction du musée était mise en doute et les difficultés qu'elle avait anticipées dès le début de l'année 2022 largement minimisées. Et pourtant, même quand l'équation semble insoluble, tout est affaire de logique et de priorités. Interpellé par la direction du musée, le président de la MEL a fini par prendre, il y a quelques jours, la mesure de l'inadéquation entre l'ambition affichée et les moyens alloués et par proposer un début de solution. Nous lui en sommes reconnaissants. Mais avant ce sursaut, combien de temps a-t-il fallu pour que soient prises en compte les alertes relayées par la direction du LaM ? Depuis près d'un an, quelle énergie avons-nous dû déployer pour être entendus ? Une programmation exceptionnelle comme celle qui a été souhaitée et validée par le président de la MEL et par vous-mêmes qui êtes ici présents, nécessite des moyens importants. Elle s'anticipe longuement à l'avance, se prépare pendant de nombreux mois et demande un travail conséquent. Elle impose d'être échangée et construite bien en amont avec l'ensemble de nos partenaires pour être ensuite communiquée correctement à la presse, à notre public, et ce bien avant qu'elle ne démarre réellement. Mais comment faire quand les avertissements et les besoins remontés par notre direction ne sont pas pris en compte ou le sont trop tardivement ? Comment faire quand la temporalité qui est la nôtre n'est pas entendue ? Comment faire quand tout change tout le temps ? Quand nos missions, nos métiers et leurs rouages ne sont pas compris ?

Pris en étau entre ordres et contre-ordres, incompréhensions, blocages arbitraires, avancées, reculs et crispations, nous avons perdu le nord. Aujourd'hui, il est urgent de prendre la mesure de l'effet toxique que ces nombreux mois d'atermoiements ont eu

sur l'équipe du LaM et sa direction, sur le portage du 40^e anniversaire du musée et sur son futur retentissement, du retard qu'ils ont fait prendre et des incidences qu'ils ont eues sur notre travail, notre moral, notre confiance, jusqu'à provoquer le départ de certains d'entre nous, de leurs conséquences déléteres sur l'image du LaM et sur tout ce que l'équipe et la direction du musée, désorientées, insécurisées et entravées dans la réalisation d'un travail anticipé et structuré, n'ont plus correctement porté auprès de leurs pairs, des artistes, des partenaires et prestataires, des médias, du public. Il n'est plus possible de travailler et de fonctionner ainsi. Ces derniers mois nous ont abîmés, fatigués. Vous avez face à vous les représentants d'une équipe et d'une direction épuisées. Merci, Monsieur le Président.

Michel DELEPAUL : Merci pour cette intervention tout à fait digne et je vous en remercie. Un certain nombre de points qui ont été évoqués sont liés, comme vous l'avez dit, à un contexte général compliqué. Les établissements culturels, quels qu'ils soient, y compris le LaM, sont confrontés à une crise compliquée. L'inflation, l'augmentation du coût des fluides, tout cela fait que cela crée un climat compliqué au niveau financier. Je peux vous dire qu'au niveau de la Métropole européenne de Lille, parmi l'ensemble des établissements culturels étant de ma responsabilité, pas un ne présente de difficultés semblables à celles rencontrées dans cet établissement. L'idée est de continuer à maintenir un niveau culturel important dans cette Métropole. Au niveau du rayonnement national et international, évidemment qu'on regarde le LaM avec beaucoup plus d'attention que d'autres établissements culturels. Cela ne veut pas dire qu'on ne s'intéresse pas aux autres établissements culturels, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, mais il est vrai que ce musée a une vision tout à fait particulière. Ceci dit, les contraintes budgétaires sont également au niveau de la Métropole. Nous sommes dans une équation à plusieurs inconnues et nous n'avons pas la solution miracle. Ce n'est pas ce que vous avez dit, mais ce que j'entends parfois « la Métropole n'a qu'à verser X euros », c'était peut-être valable il y a quelque temps mais cela ne l'est plus, parce que la métropole aussi est soumise à l'inflation et à la hausse des coûts de l'énergie. On peut donner un chiffre qui n'est pas secret. Les arbitrages budgétaires 2023 sont en cours au niveau de la Métropole européenne de Lille. En fonctionnement, ne serait-ce que pour les problématiques d'inflation et de hausse des coûts de l'énergie, il faut que l'on trouve 67 millions d'euros. On est obligé aussi au niveau de la Métropole de faire un certain nombre de choix.

Peut-être un point sur lequel je ne suis pas d'accord avec vous. Quand j'entends dire que le président de la Métropole vient seulement de prendre connaissance de la mesure du problème du Musée d'art moderne, non, je pense que c'est donner un mauvais procès à Damien Costelain. D'abord, je le vois régulièrement, plusieurs fois par semaine, et je peux vous garantir qu'il est particulièrement sensibilisé et sensible à la difficulté de tous les établissements culturels de la Métropole européenne de Lille, et bien évidemment au niveau du LaM. Donc, je mettrai un bâton dans votre roue quand même sur votre intervention. Même si c'est peut-être ce que vous avez ressenti, ce n'est pas la réalité des choses. Nous avons la chance, je le dis tout à fait clairement, nous avons la chance d'avoir un président de la Métropole européenne de Lille qui, au contraire, est à l'écoute

de ses vice-présidents quels qu'ils soient, moi y compris, en ce qui concerne le culturel. Et je peux vous dire que dans les arbitrages budgétaires 2023, le budget Culture, même s'il passe au rabot comme toutes les vice-présidences est celui qui sera le moins soumis au rabot. S'il fallait une preuve que le président Castelain est sensibilisé aux problématiques de la culture dans la Métropole, en voilà une. Dans les collectivités locales, quelle que soit la grosseur de la collectivité locale, dans les EPCI, départements, régions, etc., je ne parle pas forcément de notre région, il ne manque pas d'exemples où le budget Culture sert de variable d'ajustement, ce qui n'est pas le cas à la Métropole européenne de Lille. La meilleure preuve, s'il en fallait une, nous venons d'avoir une rallonge de 350 000 €, qui n'est pas négligeable, dans le schéma budgétaire que je viens de vous indiquer. Donc, je mettrai quand même un non clair et net sur la vision que vous avez du président de la Métropole européenne de Lille. Très franchement, elle n'est pas fondée et elle n'est pas juste.

Évidemment, un certain nombre de problématiques se posent au LaM. Vous dire qu'on a la solution miracle, non. Vous dire qu'on va essayer de trouver la meilleure solution, oui. Et vous dire que cela ne nous préoccupe pas, ce serait mentir. Je peux vous garantir que j'ai la vice-présidence de la Métropole où cela tangue le plus en ce moment, parce que tous les établissements sont en grande difficulté financière et grande difficulté sociale. Comme vous, dans tous les établissements culturels, à partir du moment où l'on a des tensions financières, où l'on doit commencer à regarder ce qu'on fait, ce que l'on décale, ce que l'on ne décale pas, le personnel est en difficulté parce qu'il ne comprend pas toujours pourquoi on enlève telle ou telle exposition, pourquoi on décale telle ou telle activité culturelle, alors qu'il s'est investi, et je suis le premier à le reconnaître, de façon exceptionnelle dans la culture de la Métropole. Et bien évidemment au niveau de ce musée. Évidemment que c'est compliqué pour vous au niveau du personnel. Je sais que c'est très difficile à vivre. C'est une période compliquée pour vous, mais aussi pour nous parce que notre problématique est d'essayer de trouver la solution financière qui permet à tout le monde de continuer à vivre et avoir une vie culturelle dans cette métropole, et de préserver au maximum, au maximum le personnel. Même si je sais que c'est compliqué, même si je sais, comme vous l'avez justement dit, je pèse mes mots, vous êtes épuisés par cette situation. Je comprends complètement. Je ne dis pas cela pour vous donner du baume au cœur, mais sachez quand même que je passe mes journées, voire une bonne partie de mes soirées, à essayer de trouver des équations financières pour les uns et les autres, et vous dire que je dors bien toutes les nuits, non. Aujourd'hui, je suis au LaM, j'étais hier avec un autre établissement culturel, j'en suis demain avec un autre, et cet après-midi avec un autre, et je sais que je vais entendre les mêmes choses. Je suis dans un bateau qui tangue et j'essaye du mieux que je peux. Je n'ai pas la prétention de dire que j'y arrive, mais j'essaye du mieux que je peux, de tenir la barre pour qu'on puisse tous ensemble traverser cette période de tempête compliquée. Mon souci est que le bateau arrive à quai sans avoir trop de personnes qui passent par-dessus bord parce que je n'aurais pas forcément toutes les bouées de sauvetage à donner à tout le monde. Mon idée est que tout le monde reste dans le bateau. Je tiens la barre du mieux que je peux. On a eu la chance d'avoir des années où c'était relativement facile au niveau financier. Là,

on est dans le creux de la vague. On va essayer de tenir la barre et on va essayer d'y arriver. Je ne sais pas si vous me croyez ou pas, mais peu importe, je vous le dis quand même. Sachez que, même si on prend des décisions difficiles, difficilement compréhensibles, qui peuvent paraître quelquefois injustes, qui peuvent aussi paraître quelquefois violentes, on ne les prend pas de gaieté de cœur et on le fait en pensant au mieux pour tous les établissements dont on a la charge. Vous dire qu'on y arrivera, je l'espère. Je ne peux pas vous dire autre chose, je l'espère franchement, sincèrement. On a un conseil d'administration aujourd'hui qui va devoir prendre des décisions parfois compliquées, parfois difficiles. Si on prend le zoom sur le musée, l'idée est que le musée traverse cette période le mieux possible. Il va y avoir des décisions à prendre qui ne seront peut-être pas celles que vous attendez, c'est possible, mais on est obligé de les prendre tout simplement. Vous savez, un musée est un établissement culturel, tout à fait particulier en termes de gestion, mais à un moment donné, on est comme une entreprise. On a les entrées et les sorties. À un moment donné, une entreprise doit faire des choix. À un moment donné, un président d'un établissement culturel a aussi une casquette de gestion et il est obligé quelquefois de prendre des décisions de gestion difficiles à comprendre, comme une entreprise, tout simplement. Quand un chef d'entreprise prend des décisions budgétaires, il ne les prend pas non plus de façon évidente en disant « allez, aujourd'hui je vais supprimer cela, je vais mettre autant de personnes au chômage ». En règle générale, le chef d'entreprise ne fait pas cela de gaieté de cœur. On n'en est pas encore là, je le dis très franchement. Dans ce musée, on n'en est pas à envisager des sorties de personnel. Pas du tout. Ce n'est pas le cas dans tous les établissements culturels. J'ai en charge des établissements culturels où on se pose franchement la question de les mettre au chômage et la balance est plutôt sur le oui que sur le non. Ce n'est pas le cas ici. Je ne dis pas cela pour vous dire super, vous êtes tranquilles, mais pour vous dire que c'est compliqué pour tout le monde. Ici, on a des décisions difficiles à prendre. La position du président, et je pense que ce sera la même de tous les administrateurs, est d'agir dans le meilleur pour le musée. Dans le meilleur pour le musée, c'est évidemment les expositions, la vie culturelle du musée, mais aussi et principalement, l'intérêt du personnel.

Je ne peux pas vous dire autre chose, mais je comprends parfaitement votre intervention. C'est la raison pour laquelle je vous ai laissés la faire. Encore une fois, sachez qu'on sera à votre côté. La direction, vous défend bec et ongles je peux vous le dire. Que ce soit Sébastien ou Laure, nous avons parfois des discussions, dans mon bureau à la Métropole, par téléphone, par texto ou par mail, qui sont quelquefois un peu vives. Et c'est très bien, je leur en suis tout à fait reconnaissant. Ils font leur job jusqu'au bout. Moi, j'ai le rôle du Père Fouettard. Je ne suis pas le Père Noël, je n'ai rien dans ma hotte qui permette de dire que je vais vous sortir un chèque d'un million d'euros qui va tout régler. Je ne les ai pas. Donc, on essaie de gérer au mieux. Je n'ai pas 1 million d'euros mais j'ai réussi à trouver 350 000 €, ce n'est déjà pas si mal. Autour de cette table, j'ai d'autres vice-présidents de la Métropole qui saluent ma chance.

Voilà ce que je peux vous dire. Je ne sais pas si quelqu'un veut s'exprimer ? Je laisse la parole. Si un administrateur souhaite s'exprimer après moi, aucun problème.

Alain CAMBIEN : Ce que j'entends ici, je l'ai entendu lundi dernier lors d'un conseil d'administration à l'Opéra. C'est à peu près la même chose. Le personnel est fatigué et usé. L'Opéra a aussi des problèmes financiers. La Région vient de leur retirer 5 000 €. Donc, ce qui se passe ici, se passe également ailleurs. Voilà pour abonder un peu dans ce que tu disais et ce que vous disiez.

Laetitia GASPARD : Sur ce principe, nous sommes tout à fait d'accord, les structures ont les mêmes soucis que nous. Mais on avait besoin de le partager, que vous le sachiez également, en tant qu'administrateurs du LaM. Sur ce que vous disiez tout à l'heure par rapport à Monsieur Castelain, on ne met pas en doute le fait que Monsieur Castelain aime notre musée et souhaite le meilleur pour lui, cependant, on a senti que les décisions qui devaient arriver, sont arrivées tardivement. On a travaillé énormément sur ce 40^e anniversaire, sur des projets qui nous tenaient à cœur. On se doutait, mais on nous a laissés un peu espérer, et c'est tombé là récemment. C'est plus ce principe, que le fait qu'on ne doute pas que la MEL et Monsieur Castelain sont à nos côtés. On ne voulait pas mettre en doute ce principe.

Michel DELEPAUL : D'autres interventions ? Non ? On va reprendre le cours de notre conseil d'administration. Contrairement à ce que j'ai dit, on vient de me dire qu'on est prêt pour la décision modificative. J'ai demandé qu'on la modifie. On reprend donc l'ordre du jour normal.

Merci encore à vous. Je terminerai simplement en disant que je suis prêt à vous recevoir et discuter avec vous quand vous le souhaitez. Il suffit de prendre rendez-vous et on se rencontre sans aucun problème. On passe à l'ordre du jour de notre conseil d'administration.

POINTS SOUMIS AU VOTE

Gouvernance de l'EPCC :

1. Validation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 octobre 2022

Michel DELEPAUL : Premier point à l'ordre du jour, l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre. Y a-t-il des remarques sur le PV ?

Jérôme DESOMBRE : Je représente la famille Masurel. Je suis désolé, j'ai eu un imprévu qui m'avait empêché de venir. J'ai lu avec intérêt mais aussi inquiétude et surprise le compte rendu du dernier conseil d'administration. Je voulais faire passer le message de ma famille, à qui j'ai relayé les messages. La donation qui a été faite il y a quarante ans par mon grand-père, c'est du long terme, et donc du soutien à la direction pour de la visibilité dans leur action. On comprend tous la complexité du contexte, mais la

nécessité de trouver un financement structurel et non pas avec des « petits morceaux » entre guillemets pour qu'il y ait une vision politique claire. La MEL a la chance d'avoir un musée qui a un rayonnement international avec de superbes expositions, qui est reconnu à chaque fois, avec des retombées de la presse, il faut le soutenir. Quand mon grand-père et ma grand-mère ont fait cette donation, ce n'était pas pour en faire un petit musée. On est très, très fiers du travail qui a été accompli et reconnaissants du soutien de la MEL, mais il faut continuer avec des mesures de financement structurelles et non pas ponctuelles. Je m'arrêterai là.

Bernard CHÉROT : Je suis le représentant de l'Aradne qui est à l'origine de la deuxième importante donation au LaM, qui a permis l'extension de ce musée. Nous sommes exactement dans le même cas, nous pensons exactement la même chose. Nous attendions un engagement très fort de la Métropole lorsque nous avons négocié avec Pierre Mauroy à l'époque. Nous avons choisi Villeneuve d'Ascq parmi d'autres musées en France et nous sommes extrêmement contents de l'évolution du musée et de son rayonnement. Je travaille en Suisse et je ne vois pas de musées équivalents à Genève ou Lausanne par exemple. Et le rayonnement est fort en Suisse. Donc, nous attendons un engagement très fort de la Métropole pour continuer sur ce travail magnifique qui est fait.

Michel DELEPAUL : C'est bien notre intention. On n'a pas du tout l'intention de fermer le LaM. Ce serait particulièrement idiot. Ce n'est pas du tout la vision de la Métropole. La vision de la Métropole, au contraire, est de maintenir ce musée, qui est un des fleurons de la Métropole, au niveau. L'idée est de conserver ce musée. Encore une fois, on est dans une phase compliquée. L'idée est de travailler pour passer cette phase difficile et d'avoir une vision sur l'avenir. On est bien d'accord. L'idée est de continuer à avoir un musée qui conserve son rayonnement métropolitain, mais au-delà, national et international. C'est vraiment notre vision. Soyez rassurés là-dessus. Même si la période est un peu compliquée, il faudra qu'on fasse des choix. Mais les choix qu'on va faire vont permettre justement de maintenir ce socle de notoriété pour le musée pour permettre, dès que la crise sera derrière nous et j'espère le plus vite possible, de pouvoir repartir sur des bases solides. Vous savez, un certain nombre de musées ne vont pas passer la crise. Certains établissements culturels vont mourir, là, ici. Ce n'est pas le cas du LaM et ce n'est certainement pas la vision du président de la Métropole et de la Métropole. Donc, soyez rassurés là-dessus, on ne laissera pas mourir ce musée, pour être clair.

Catherine DE ZEGHER : Je voudrais quand même dire, j'ai une carrière internationale, j'étais directrice au musée de Gand, que la qualité des expositions ici est vraiment très grande. Je ne suis pas la seule Belge qui vient ici. Il y a beaucoup de Belges, parce qu'il y a des expositions extraordinaires qu'on n'attend pas hors de Paris. Je crois que j'ai vu toutes les expositions ici, et c'est de qualité. Quand j'entends le mot conserver le musée, non, il faut le conserver au niveau de la qualité aussi et donc il faudra prendre

des décisions très importantes. Une fois qu'un musée perd un peu de son image, c'est difficile à récupérer. Très difficile.

Michel DELEPAUL : Merci pour cette intervention. On est d'accord, il n'y a pas de sujet là-dessus. D'autres interventions ? Non. On peut passer au vote ? Qui est pour l'approbation du PV de la dernière réunion ? Contre ? Abstention ? OK. On va passer au point suivant. On va rentrer dans les points financiers.

Michel Delepaül soumet au vote la validation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 14 octobre 2022 ; celui-ci est adopté à la majorité.

Point financier :

2. Présentation de l'audit (non soumis au vote)

Michel DELEPAUL : C'est un audit qui a été fait par le cabinet Mazars, dont un représentant nous fait le plaisir d'être avec nous aujourd'hui pour nous le présenter. On a voulu que cet audit soit présenté au conseil d'administration. Il est en effet important que chaque membre du conseil d'administration puisse avoir connaissance de cet audit et discuter directement avec le cabinet Mazars. C'est la raison pour laquelle je leur ai demandé d'être présents aujourd'hui. Je rappelle que le but de la Métropole dans cet audit est relativement simple. C'est d'essayer d'avancer ensemble pour trouver les meilleures solutions. On a voulu avoir un regard extérieur, c'est-à-dire pas le regard de la MEL, ni le regard du musée, non pas parce qu'on ne fait pas confiance au musée ou au service de la MEL, mais tout simplement parce que c'est toujours mieux dans un audit d'avoir un regard extérieur. L'idée était donc d'avoir un regard extérieur de gens qui ne sont pas inclus dans la gestion du LaM à quelque niveau que ce soit, mais d'avoir un œil neuf sur la situation financière de notre établissement. L'idée est d'avancer ensemble après cet audit, pour voir comment on peut pérenniser le musée, voir comment on peut essayer de régler ensemble les diverses problématiques qui se posent, dans un contexte difficile pour toutes les structures culturelles.

L'objectif est également de garantir ensemble la célébration des 40 ans du LaM. On a été très loin dans nos projections au début, peut-être. Peut-être faudra-t-il diminuer un peu nos ambitions sur les 40 ans du LaM. Mais l'idée est de pouvoir fêter dignement les 40 ans du LaM. Et puis, bien sûr, c'est de voir comment on peut stabiliser l'avenir. Vous allez voir que le budget 2023 va tenir grâce aux résultats de 2022 au niveau financier, au niveau budgétaire. Un pilotage va être nécessaire dans l'anticipation et l'adéquation des programmations culturelles et des moyens financiers. Il faut qu'on regarde tout cela ensemble pour stabiliser 2024, 2025, 2026. Tout cela, c'est l'audit qui va nous montrer les chemins à prendre pour stabiliser budgétairement notre

musée, pour que, les années qui viennent, on puisse continuer à avoir une programmation digne de ce musée.

Et puis, cela nous a permis également d'avoir une vision exacte du coût des 40 ans section par section, ou plutôt action par action. Cela fait une espèce de comptabilité analytique par programmation. C'est important parce que pour le pilotage à venir, cela va permettre d'avoir une visibilité plus fine de ce que l'on pouvait avoir auparavant.

Voilà ce que je voulais dire en préambule au niveau de l'audit. Je vais laisser le cabinet Mazars rentrer dans le détail parce que c'est très technique, on va essayer de ne pas couper la présentation par des interventions, mais à l'issue de la présentation, vous avez tout à fait loisir de vous exprimer et de poser toutes les questions que vous voulez. Voilà, je vous laisse la parole.

Charles BUGNON : Bonjour à tous, merci pour ce propos liminaire. Comme précisé à l'instant, je vais vous partager les conclusions de l'étude que la MEL a confiée à la rentrée au cabinet Mazars, qui porte sur un audit flash du LaM à la suite d'une alerte formulée auprès de la Métropole par le Musée quant à des difficultés pour clôturer l'exercice 2022. Plus précisément, les attentes exprimées étaient les suivantes : pouvoir objectiver la réalité des difficultés de l'EPCC sur l'exercice 2022 ; disposer d'une première vision prospective 2023 ; fiabiliser et pouvoir mettre à jour le plan de financement quant à l'événement des 40 ans.

Nos travaux ont été conduits sur une période courte puisque la réunion de lancement a eu lieu début octobre et nous avons restitué nos travaux le 8 novembre dernier. Durant cette période, nous avons pu travailler étroitement avec le LaM que nous tenons à remercier pour le temps consacré à cette étude, ainsi que pour la mise à disposition de l'ensemble des documents nécessaires pour pouvoir mener à bien nos travaux.

Je suis désolé si les chiffres n'apparaissent pas très bien à l'écran, mais je vais m'efforcer de les commenter de la manière la plus précise possible. Durant cette période, ce qui nous intéressait plus particulièrement, c'était d'abord dans un premier temps de travailler sur un atterrissage prévisionnel de l'exercice 2022. Mais peut-être qu'avant de vous présenter les résultats quant à l'exercice 2022, il était utile, de mon point de vue, de vous préciser que ces questions qui ont animé le LaM mais aussi la MEL cette année, n'avaient peut-être pas lieu d'être lors des trois dernières années, car le musée bénéficiait, ce n'est peut-être pas le bon terme, d'éléments conjoncturels parfois subis, qui lui ont été favorables et qui lui ont permis de consolider sa structure financière. En effet, l'année 2019 était aussi une année exceptionnelle pour le LaM de par l'exposition Giacometti qui avait permis de générer près de 392 000 € de recettes supplémentaires par rapport à l'exercice 2018 sur ses ressources propres. Je pense plus particulièrement aux recettes de billetterie. Les années 2020 et 2021, exercices inédits et peu représentatifs de l'activité courante du LaM, ont été marqués (je ne vous apprend rien) par la crise sanitaire. On a pu constater une décélération plus soutenue des dépenses d'exploitation puisque, entre 2019 et 2021, les dépenses d'exploitation ont diminué de l'ordre de 907 000 €. À titre d'illustration, au cours de ces deux dernières années, il y a une exonération des cotisations patronales, alors que les

recettes d'exploitation baissent dans une moindre proportion puisqu'elles ont diminué de l'ordre de 771 000 €. Durant ces deux années, en faisant référence à des éléments de nature structurelle, les concours financiers apportés par la MEL n'ont pas diminué. Au 31/01/2021, le fonds de roulement, c'est-à-dire les excédents capitalisés par le LaM, atteint près de 1 550 000 € et est même en progression par rapport à l'exercice 2019, de l'ordre de + 168 000 €.

L'année 2022 marque le retour à une sorte d'activité normale pour le musée néanmoins percuté, comme cela a été évoqué tout à l'heure, par un certain nombre d'impacts qui percutent à la fois les dépenses d'exploitation mais également les recettes d'exploitation, et ce pour diverses raisons. En effet, comme je l'ai indiqué il y a quelques instants, on a travaillé avec les équipes du LaM quant à un atterrissage de l'exercice 2022. Pour ce faire, on s'est appuyé à la fois sur les documents budgétaires qui nous ont été communiqués, le budget prévisionnel, les décisions modificatives et les grands livres de comptes retraçant l'ensemble des mandats et titres passés pour l'exercice 2022. On avait pu nous communiquer ces éléments au 13 octobre. Ce qu'on a cherché à faire, c'est de se projeter dans une sorte de compte administratif prévisionnel au 31/12/2022. Et pour guider nos travaux, le LaM a pu nous alimenter quant à des éléments de contexte. On est allé regarder aussi sur la période rétrospective, les taux d'exécution sur un certain nombre de chapitres budgétaires et par taux d'exécution pour comparer les crédits ouverts au niveau du budget primitif avec le compte administratif. Quoi qu'il en soit, et rassurez-vous, on a une démarche prudente pour mener à bien ces travaux, en retenant des hypothèses conservatrices. Pourquoi ? Si on s'intéresse au premier chapitre budgétaire au niveau des dépenses d'exploitation du LaM, les charges à caractère général (chapitre 011), on l'a décomposé en trois gros blocs, avec un premier bloc ayant trait aux dépenses relatives fluides, où on est au réel, puisqu'on avait pu prendre en compte les dernières factures adressées au LaM, notamment le dernier tarif de gaz en vigueur qui impacte plus particulièrement les dépenses d'exploitation pour l'exercice 2022 du LaM. Une nature comptable très consommatrice de crédits au niveau du chapitre 011, ce sont les prestations de services avec les dépenses liées au gardiennage, etc., où on a retenu une hypothèse conservatrice pour projeter ce-dit compte, en retenant un taux de réalisation de l'ordre de 90 %. Derrière, cela permettait aussi de couvrir l'ensemble des dépenses associées liées à l'acquisition de la sculpture de William Kentridge. Et puis conservatrice aussi, parce que si on regarde les taux de réalisation sur les exercices antérieurs, on était sur quelque chose de l'ordre de 85 %. Vous voyez bien qu'en retenant 90 %, on prend une certaine marge de sécurité. Pour les autres dépenses constitutives de ce chapitre, on a retenu un taux de réalisation de 87 %, là encore dans un souci de sécurité.

Autre gros poste constitutif des dépenses d'exploitation, ce sont les charges de personnel. Les charges de personnel ont fait l'objet de deux revalorisations au cours de l'exercice 2022, liées à la convention collective des agents. On a pu se projeter à horizon 2022 sur une masse salariale totale évaluée à hauteur de 2 930 000 €. Pour vous donner un ordre de grandeur, c'est 49,89 ETP pour l'année 2022, soit par rapport

à la dernière année représentative de l'activité courante du LaM 1,45 ETP par rapport à l'exercice 2019.

S'agissant des recettes d'exploitation, le chapitre budgétaire le plus impacté est le chapitre 70, qui couvre les ressources propres du musée qui ont été particulièrement impactées cette année puisque, si on se réfère ne serait-ce qu'à l'exercice 2019, c'est près de 540 000 € en moins. On note notamment une diminution sensible des recettes de billetterie, avec moins 327 000 € par rapport à l'année 2019. Là encore, on a retenu une hypothèse prudente avec les équipes du LaM en partant sur une fréquentation faible pour les mois d'octobre, novembre et décembre, de façon à se projeter à fin 2022. C'est aussi moins 266 000 € de recettes de mécénat, toujours par rapport à l'exercice 2019. Ce qu'on avait pu relever en 2019, le principal mécène du musée (le Crédit Mutuel) avait fait un don près de 200 000 €. En 2022, le principal don provient de la Fondation Orange pour 20 000 €. Par ailleurs, et c'est aussi corrélé avec la fréquentation, on note moins 60 000 € de ventes de produits dérivés issus de la boutique. Il convient néanmoins de souligner le développement d'autres ressources propres (je pense notamment aux recettes liées à la location d'espaces (+ 38 000 € par rapport à l'année 2019) ou encore les recettes de partenariat (+ 90 000 €) toujours par rapport à l'exercice 2019. Pour votre information, les recettes de billetterie et de mécénat concourent respectivement à hauteur de 7,6 % et 5,5 % des recettes d'exploitation. Si on devait faire un petit benchmark, le Centre Pompidou Metz (également EPCC), c'est 9,8 % pour les recettes de billetterie et 4,2 % s'agissant des recettes de mécénat.

Les subventions d'exploitation sont la principale source de produits et de revenus pour le LaM. C'est 85 % des recettes totales d'exploitation. Elles seraient en baisse de 113 000 € par rapport à l'année 2019, en raison de la diminution de la subvention versée par la Région Hauts de France et du non-renouvellement d'une subvention qui avait été versée par le Département du Nord en 2019. Le principal concours, je ne vous apprends rien, provient de la MEL de par sa contribution statutaire pour 5 907 000 €, soit 94 % des recettes du chapitre 74 (qui rassemble l'ensemble des subventions d'exploitation) et 80 % des ressources totales du musée. Les chiffres peuvrent quelque peu interpeller puisque cela met aussi en avant une très forte dépendance du LaM vis-à-vis de la MEL. Si je me réfère encore au Centre Pompidou Metz, le principal financeur qui est la Métropole de Metz, ne concourt qu'à hauteur de 40 % des recettes totales d'exploitation de ce musée.

Si on met bout à bout l'ensemble de ces hypothèses de travail de façon à pouvoir se projeter sur un atterrissage de l'exercice 2022, on peut noter finalement un résultat d'exécution de la section d'exploitation qui serait négatif en 2022 à hauteur de moins 536 000 €, en raison d'un effet ciseau constaté par des dépenses d'exploitation qui progresseraient de manière plus soutenue pour +1 million d'euros par rapport à l'année 2021 et des recettes qui progresseraient de manière beaucoup moins soutenue pour un peu moins de 100 000 €. Néanmoins, de par ce que j'ai indiqué dans mon introduction et le fait qu'il y avait une certaine robustesse quant à la structure financière du musée à fin 2021, les résultats antérieurs permettent d'absorber ce déficit d'exécution au titre de l'exercice 2022, ce qui permet *in fine* d'arriver à un

résultat d'exploitation 2022 à un bon niveau, à hauteur de 790 000 €. Cette forte progression des dépenses d'exploitation en 2022 par rapport à 2021 s'explique pour plusieurs raisons. En 2021, vous aviez une exonération des cotisations patronales que vous ne retrouverez plus en 2022. Il y a eu la double revalorisation du point d'indice intervenue en janvier et en mai 2022. Il y a eu l'augmentation de manière très forte des dépenses en matière de fluides. Et puis, c'est ce qu'on a tenté de faire en italique vert, c'est la montée en puissance des dépenses relatives à l'événement des 40 ans. Le résultat d'investissement serait également négatif pour moins de 120 000 €, mais de par les excédents antérieurs constatés sur les précédents exercices, le résultat d'investissement atteindrait 95 000 € et la somme de ces deux résultats pour l'année 2022 permettrait d'arriver à un résultat de clôture inférieur à 1 million d'euros, qui reste à un niveau tout à fait satisfaisant pour un peu moins de 900 000 € (892 584 €). Ce qui ressort de ces résultats, on constate certes une dégradation du résultat de clôture par rapport à l'année 2021, mais, à ce stade, on ne note pas une alerte prégnante.

Si on continue l'exercice et on se projette sur 2023, de la même façon, on avait pu échanger avec les équipes du LaM quant aux hypothèses à retenir par rapport à l'exercice 2023, et aussi très fortement appuyées sur la base des données qui avaient pu vous être présentées dans le cadre de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2023, je vous propose qu'on aille directement sur la planche qui retrace les résultats. Le résultat d'exécution de la section d'exploitation poursuivrait sa dégradation entre 2022 et 2023 puisqu'il atteindrait moins 795 000 €, soit moins 258 000 € par rapport à l'année 2022, en raison d'une augmentation toujours plus forte et soutenue des dépenses par rapport aux recettes. Le résultat de la section d'exploitation resterait à peine positif pour 3 000 €, sachant que dedans n'est pas pris en compte ce qui a été annoncé tout à l'heure, le fait d'abonder l'apport supplémentaire de la MEL pour 350 000 €. Si on rajoute ces 350 000 €, le résultat d'exploitation serait de 353 000 €. Le résultat de clôture s'élèverait, si on tient compte du résultat d'investissement, à 173 000 €, auquel il convient de rajouter ces fameux 350 000 €, soit moins que pour l'année 2022. On constate que tous les excédents antérieurs ont été absorbés et s'absorbent sur 2022-2023, ce qui laisse entendre qu'à compter de 2024 et suivantes, il y aura une difficulté quant à l'équilibre économique de la structure, ce qui nécessite derrière de réfléchir à un nouveau cadre de gestion de façon à travailler sur des pistes d'optimisation tant en recettes qu'en dépenses.

Voilà pour les projections qu'on a pu conduire. Monsieur le Président, vous indiquez tout à l'heure également un petit focus par rapport aux coûts des 40 ans. Ce que je peux préciser, l'année prochaine, le LaM célébrera donc ses 40 ans. Cette programmation repose sur deux axes majeurs. Le premier est le réaccrochage transversal de l'ensemble des collections du LaM et le deuxième est l'organisation de deux expositions inédites que sont Noguchi et Kiefer. Pour ce faire, un plan de financement avait pu être discuté et débattu entre le LaM et la MEL et derrière s'en était suivi l'engagement de la MEL de soutenir pour près de 800 000 € l'organisation de ces 40 ans à raison d'un versement d'une subvention de l'ordre de 200 000 € chaque année entre 2020 et 2023. Le premier budget qui avait pu être présenté était à l'équilibre pour 2 535 000 € avec les sous-composantes constitutives des trois

grands axes. Néanmoins, ce qu'on avait pu noter parmi ces grandes composantes, c'est l'absence de valorisation de masse salariale derrière ces différentes sous-activités. Ce budget avait été confirmé par le LaM en 2021. Néanmoins, ce qu'on avait pu constater, c'est un certain décalage entre ce qui avait pu être relevé de par notre étude des grands livres de comptes sur l'année 2021 et ce qui avait pu être restitué par la suite à la MEL. C'est une information qu'on a obtenue dans le cadre de nos travaux, les 40 ans feraient l'objet d'un *addendum* de façon à intégrer également l'acquisition d'une sculpture de l'artiste William Kentridge pour 400 000 €, dont 200 000 € financés par la MEL. Voilà le plan de financement qui serait réactualisé de par les échanges qu'on a pu avoir avec les équipes du LaM. On redécompose ces 40 ans. Pour le réaccrochage complet, le budget prévisionnel, qui s'élevait à 170 000 €, a été réévalué à hauteur de 323 000 €. S'agissant de l'exposition Noguchi, il était envisagé des dépenses à hauteur d'un peu moins d'1,2 million d'euros et on arriverait à 1,236 million, soit une légère augmentation de l'ordre de 46 000 €. En revanche, s'agissant de l'exposition Kiefer, il était envisagé un budget prévisionnel à hauteur de 1 175 000 €, soit un niveau assez proche de ce qui avait été envisagé au départ pour Noguchi, et on serait plutôt sur un budget prévisionnel de l'ordre de 788 000 €. On note quand même une surestimation importante par rapport aux dépenses prévisionnelles. Et, vient se greffer l'acquisition de la sculpture Kentridge et des dépenses associées, pour un coût brut de l'ordre de 400 000 €, ce qui fait porter le total des dépenses liées aux 40 ans à un montant de l'ordre de 2 747 000 €.

Si l'on s'intéresse aux recettes, les subventions initialement envisagées pour 930 000 € seraient portées à 1 110 000 € de par le concours supplémentaire de 200 000 € liés à l'acquisition de la sculpture, et les ressources propres qui ont été revues à la baisse pour moins de 186 000 € puisque nous aurions un atterrissage de l'ordre de 819 000 €, soit un total recette à peu près équivalent à ce qui avait été envisagé initialement. Cela fait porter le concours du LaM à + 918 000 € pour absorber les + 112 000 € de dépenses constatées au titre de l'événement des 40 ans.

Voilà, j'ai essayé d'être synthétique. Je ne sais pas si vous avez besoin de complément. Je suis à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Michel DELEPAUL : Je vous remercie.

Sébastien DELOT : Par nécessité de clarté, même si vous avez produit une synthèse des quarante slides (je vous remercie pour votre esprit de synthèse), je rappelle que 2019, quand vous avez parlé évidemment de perte de recettes, était une année exceptionnelle puisque c'est l'année de l'exposition Giacometti. C'était bien sûr présent dans vos slides, mais c'est juste pour que tout le monde ait à l'esprit que, corollaire important, le niveau de programmation induit aussi le niveau de recettes, que ce soit par rapport au mécénat, aux locations d'espaces et toute la dédinaison, produits dérivés, etc. Donc, sur cette année 2019 versus 2022, même si c'était dit dans les slides, il faut que tout le monde ait bien cela en tête.

On reviendra sur les chiffres et les projections puisque vous allez avoir droit au budget prévisionnel. Nous avons diminué le budget à plusieurs reprises pour les 40 ans sur différentes actions. Il y a déjà eu plusieurs niveaux de coupes à trois reprises.

Je voulais simplement dire aussi, quand vous parlez du Centre Pompidou Metz, je ne sais pas si tout le monde a en tête la structuration de cet EPCC et sa spécificité, il y a quand même plusieurs contributeurs. Ils sont trois contributeurs, c'est important de le rappeler. 40 % pour la Métropole de Metz, mais il y a aussi d'autres contributeurs importants, ce qui explique le niveau d'équilibre et les difficultés de gestion et d'articulation entre les différents intervenants. Metz a aussi été en difficulté il y a quelques années, quand un des contributeurs a baissé très substantiellement sa contribution. C'est important de le garder en tête. Même si la spécificité du LAM et de la MEL est différente, il y a des possibilités de comparaison, mais aussi des bémols à mettre à la clé et que je tiens à rappeler. Et je tiens aussi à dire que, sur l'aspect des salaires et des postes, il y a aussi dans les projections (on verra aussi dans le BP) des postes que nous avons gelés par prudence budgétaire, dans une manière de contraindre et d'avoir une meilleure maîtrise sur la masse salariale. Même si on est là pour travailler de manière active avec l'ensemble des salariés, le devoir de responsabilité de la direction et du musée a aussi été pris en compte. Voilà, je voulais simplement rappeler ces quelques points.

Michel DELEPAUL : Merci Sébastien. Merci pour cette présentation. Vous avez la parole.

Laure ROLLAND : Nous n'avons pas rappelé au début de la séance qu'il convient de préciser les noms de chacun pour faciliter la restitution de l'enregistrement. Je voulais déjà remercier le cabinet Mazars pour le travail qui a été fait, très réactif, avec des questions précises et efficaces, qui a permis d'aboutir au rapport qui vous est présenté aujourd'hui, qui a vocation à objectiver les données. Je veux déjà dire qu'au-delà du remerciement, les hypothèses proposées restent des hypothèses, mais elles ont été partagées et nous les connaissons. C'est un travail solide, mais qui repose sur des hypothèses et le monde change perpétuellement comme nous le voyons encore. À titre d'illustration, c'est important, je vais prendre la diapositive actuellement à l'écran, avec le focus sur l'événement des 40 ans. Cette diapositive fait l'analyse de la présentation qui avait été faite il y a maintenant trois ans auprès de la Métropole européenne de Lille pour présenter ce que serait le programme des 40 ans. Or, depuis cette période, ce programme des 40 ans a été agrémenté d'une dimension festive, avec toute une dimension sur l'Été au LAM, un week-end festif et des manifestations tout public toute l'année. Dans notre idée initiale il y a trois ans, quand nous avons présenté les lignes principales d'exposition dans le cadre de la demande de subvention exceptionnelle auprès de la MEL, nous avions dans l'idée que, dans le monde dans lequel nous vivions, nous pouvions absorber sur nos budgets courants la dimension de manifestations hors de ces expositions. Or, aujourd'hui, et c'est pour cela que nous avons de telles difficultés à boucler le budget 2023, et c'est pour cela que nous avons alerté la MEL durant l'année qui vient de s'écouler, avec la mise en place de la nouvelle convention collective au 1^{er} janvier 2022 avec deux augmentations successives (la deuxième de mai

n'étant pas prévue l'année dernière) et d'autre part la crise énergétique, ces deux éléments ne nous ont pas permis d'absorber sur nos capacités propres, le déploiement des manifestations en dehors de ces expositions. Donc la problématique est là, je voulais le rappeler dans le cadre de ce comparatif.

Michel DELEPAUL : Merci Laure. Y a-t-il un administrateur qui souhaite s'exprimer ?

Didier MANIER : Je suis élu communautaire, départemental, élu de Villeneuve d'Ascq. Je découvre un peu le dossier. Si je comprends bien, au niveau budgétaire, cela a été dit par Messieurs Chérot et Desombre, il y a ce qui est du conjoncturel et ce qui est du structurel. Et, il faudrait qu'on puisse voir clair de la viabilité du structurel et de la viabilité du conjoncturel. Par rapport au 40^e anniversaire, ce qui avait été envisagé légitimement il y a trois ans, on est confronté malheureusement à une situation extraordinaire, et je crains qu'il ne faille baisser la voile par rapport à ce qui était prévu au niveau conjoncturel, c'est-à-dire de voir s'il y a moyen de faire des gains. Comme le disait le Président, il est urgent de passer ces soubresauts et il faut espérer que ces soubresauts soient de l'ordre du conjoncturel et non du structurel. Par ailleurs, sur la masse salariale, si j'ai bien compris, il y a une convention collective et il y a dû y avoir aussi les augmentations du point d'indice, donc la cohabitation des deux phénomènes. Ma question est la suivante : si on baisse la voile de l'ambition légitime initiale des 40 ans, est-ce que l'on rentre en vitesse de croisière dans le structurel, ce qui nous permettrait à moyen terme de franchir cette étape ? Si j'ai bien compris, c'est l'œuf et la poule. Comme le disait Madame De Zegher, un musée n'a de vertu que s'il présente des expositions. S'il ne fait plus d'expositions, c'est problématique. Pour autant, encore une fois, j'insiste sur cette situation extraordinaire et je me dis peut-être qu'il faut lever le pied si c'est le prix à payer pour franchir cette situation extraordinaire. Voilà ce que je souhaitais dire en réaction à ce qu'on nous a projeté.

Laure ROLLAND : Je vais répondre en partie, en tout cas sur la partie technique. La voile a été réduite par rapport à l'événement du 40^e, on va en parler lors de la présentation du BP. Après, en termes de budget en vitesse de croisière, un travail est en cours, également initié dans le cadre de l'étude Mazars, dans les diapositives qui suivent. Je ne sais pas si ce sera présenté aujourd'hui, mais le document complet est à votre disposition. Un travail doit être fait en interne dans les mois qui viennent par rapport à des expositions types pour définir ce qu'est une vitesse de croisière. Mais, on ne peut pas s'appuyer sur 2023 pour faire cette évaluation.

Sébastien DELOT : Pour compléter avec ce que vient de dire Laure, dans le budget que vous allez découvrir tout à l'heure, ces données ont été prises en compte pour passer le cap et essayer de garder cette dimension exceptionnelle du 40^e anniversaire, tout en ayant conscience des réalités budgétaires qui nous impactent tous. Dire aussi qu'au premier trimestre ou semestre, un travail est en cours et envisagé avec Mazars pour dénouer différents types de scénario. De ces scénarii à l'étude découleront des niveaux de programmation et d'engagement. Notre grande complexité, je le rappelle aussi,

nous sommes un musée, et un musée travaille avec une vision de deux, trois à quatre ans sur les projets. Évidemment, dans le contexte conjoncturel que nous connaissons, c'est extrêmement compliqué. Pour ne rien vous cacher, quand la Métropole souhaite un partenariat avec le Centre Pompidou qui va fermer en 2025, ce partenariat se conclut l'année 2023. Cela veut dire deux ans ou trois ans à l'avance pour des expositions, pour 2025, 2026 et au-delà. La réalité, c'est que le monde change, il y a une grande volatilité, ce qui fait que les équilibres stables aujourd'hui semblent s'être transformés vers l'instabilité. Il faut être vigilant dans le scénario qu'on choisira, avec des possibilités de revoir les choses et de redimensionner. Cela ne veut pas dire de ne plus avoir d'ambition, mais d'être très vigilant.

Michel DELEPAUL : C'est exactement ce que j'allais dire. Peut-être en complément, c'est important d'avoir un œil extérieur avec l'audit. Cet audit a été présenté de façon synthétique, mais il est particulièrement fouillé et il va nous permettre de nous projeter sur l'avenir. Avoir un audit à un instant T, c'est bien, mais l'intérêt est de pouvoir en tirer les conséquences et voir comment on peut s'améliorer pour les exercices suivants. C'est un des points les plus importants dans un audit, quel qu'il soit, d'envisager l'avenir, de quelle façon et de façon la plus satisfaisante possible. En ce qui concerne notre musée, comme je l'ai dit tout à l'heure, et comme tu l'as dit Didier, c'est de passer cette période le mieux possible, d'arriver à la sortie de cette crise que l'on traverse tous, avec un musée qui est déjà prêt à rebondir et à repartir de façon importante pour préserver sa notoriété et son attractivité au niveau de la Métropole, les deux étant fortement liées. Donc, ce que ce que l'on va faire, on va vous présenter le budget 2023, mais l'intérêt est de se projeter sur 2024, 2025, 2026, etc. On travaillera donc avec le cabinet Mazars pour mettre en place les outils de gestion qu'il faut au niveau du musée pour que l'on puisse tous ensemble (quand je dis tous ensemble, vous serez associés à la démarche) passer 2024, 2025 et 2026 dans les meilleures conditions, avec une programmation digne de notre musée.

En ce qui concerne les 40 ans, l'idée est de passer des 40 ans les plus festifs possible. Je dis bien possible, étant entendu que, au moment où l'on a envisagé de faire les 40 ans, nous étions loin d'imaginer les difficultés que l'on connaît aujourd'hui. La projection de l'époque est très optimiste et il faudra obligatoirement baisser un peu la voilure. Cela ne veut pas dire que nous ne ferons pas les 40 ans. D'ailleurs, cela aurait pu être une option, mais non, nous ferons les 40 ans, tout simplement parce que nous pensons que cela fait partie du rayonnement du musée. Il faut absolument que nous montrions que le musée existe, et fêter dignement les 40 ans d'un établissement comme le LaM, cela fait partie aussi d'une obligation de la Métropole. On ne peut pas avoir un musée de cette envergure et ne pas faire les 40 ans. C'est extrêmement important de montrer que cela fait 40 ans que la Métropole soutient ce musée. C'est aussi un devoir moral de fêter dignement ces 40 ans. Encore une fois, on le fera de façon très marquante, mais c'est vrai, de façon moins importante sur certains points par rapport à ce qui avait été envisagé au départ.

Voilà, on en est là aujourd'hui. Ce rapport n'est pas soumis au vote évidemment, mais je pensais important de vous le présenter. Nous sommes prêts à répondre à toutes vos

questions si vous en avez. Vous avez tout à fait le droit de venir nous interpellier, on vous répondra sans aucun souci. Encore une fois, on sait qu'on va passer 2022 et 2023, mais on sait aussi que si on ne fait rien, si je n'ai pas les 350 000 € que vient de donner le président de la Métropole, on finit 2023 à 3 000 €, c'est-à-dire avec rien (pour un établissement comme le nôtre, ce n'est rien du tout). Là on va finir à 353 000 €. On passera cela sur la délibération de février l'année prochaine au conseil métropolitain. On ne le passe pas maintenant parce qu'il y a des délais budgétaires, mais cela passera au conseil métropolitain de février. Évidemment, vous allez me dire que le conseil métropolitain peut voter contre. Mais je n'imaginer pas qu'un conseiller métropolitain ne vienne pas en soutien du LaMI. Je vous le dis, je ne comprendrais pas, quel que soit le groupe politique. Je n'ai pas de crainte, mais il faut le passer au conseil métropolitain, c'est lui qui est souverain. Mais, même si l'on termine avec ces 350 000 €, mieux que la projection qu'on pouvait avoir, on reste quand même fragile. Il faudra donc travailler sur les années suivantes, 2024, etc., et on a toute cette année 2023, peut-être un peu moins parce qu'il faut mettre un certain nombre de choses en place, pour accompagner le LaMI et la Métropole. On va travailler ensemble, et avec le cabinet Mazars, pour mettre en place un certain nombre de choses qui vont nous permettre de travailler sur 2024, 2025, 2026, etc.

Autre difficulté, que je voulais évoquer en questions diverses, mais je le dis maintenant, Laure va nous quitter dans quelques jours pour partir vers un autre horizon professionnel. On va perdre quelqu'un qui connaît parfaitement le LaMI et la partie administrative et comptable. Cela va être une difficulté supplémentaire. Évidemment, quelqu'un va arriver (on vous en parlera tout à l'heure) pour la remplacer et il faudra qu'elle prenne un certain temps pour prendre la mesure de l'établissement. C'est une difficulté supplémentaire à laquelle on va être confronté en 2023. Mais bon, on y arrivera, ne vous inquiétez pas, on va se retrousser les manches et on y arrivera. En tout cas, c'est dommage, mais c'est comme cela, c'est la vie et je comprends complètement que Laure veuille prendre un autre envol professionnel. Cela me paraît normal compte tenu de la qualité de son travail, qu'elle puisse évoluer dans sa profession cela me paraît tout à fait logique et normal qu'elle ait d'autres ambitions. La personne qui va remplacer Laure est également quelqu'un qui a une vision gestion comptable et financière, et donc, cela devrait relativement être simple à travailler avec elle, le cabinet Mazars et la Métropole. Voilà ce que je voulais dire sur l'audit. Je ne sais pas si vous avez d'autres questions ?

Éric SKYRONKA : Je suis conseiller métropolitain et je voulais t'assurer que les conseillers métropolitains que nous sommes ici, seront bien évidemment à l'écoute et nous voterons à deux bras. Je n'ai aucun doute sur le fait qu'on puisse voter. Je voudrais attirer l'attention. 350 000 euros, bravo. Je le dis parce que dans la conjoncture actuelle, on a toujours l'impression que la MEL est toute puissante. Elle a réagi tardivement certainement, et cela crée de l'incertitude, mais j'imaginer qu'en 2023 on ne pourra pas passer à 350 000 € et que ce n'est pas récurrent tous les ans. Comme tu le disais, il y a donc des mesures à prendre et cela ne va pas être facile. Voilà ce que je voulais dire. Je voulais aussi te féliciter Michel. Je suis vice-président en charge

des sports et je suis passé au rabot. Je ne suis pas du tout jaloux, ce n'est pas ce que je voulais dire, mais dans la conjoncture actuelle, c'est compliqué à comprendre et je le découvre en tant que vice-président à la Métropole. Je pensais, la Métropole n'est pas à 300 000 € près sur un budget d'1,8 milliard, mais nos marges de négociation sont très difficiles et je voulais le rappeler. Je voulais te féliciter Michel pour cette belle négociation avec un président qui a un regard sur toutes les politiques, y compris sur la politique culturelle. Merci.

Michel DELEPAUL : Marcel Éric. D'autres interventions ?

Vincent COURMONT : On me fait remonter une demande du personnel qui souhaiterait savoir comment va se traduire l'accompagnement du cabinet Mazars.

Michel DELEPAUL : Rien n'est encore arrêté. Cela va être des réunions de travail avec Sébastien, moi, les services financiers de la Métropole et la nouvelle secrétaire générale quand elle sera là. On va avancer tranquillement comme ça. Évidemment, si c'est la question, le personnel sera associé à un moment donné. Vous dire aujourd'hui tel jour, telle heure, je n'en sais rien. On va avancer tranquillement avec le cabinet Mazars, la direction du LaM, la Métropole et moi-même, et j'organiserai avec Sébastien une réunion spécifique du personnel pour vous tenir au courant de l'avancée des travaux.

Laure ROLLAND : Ce que je comprends de la question, même si je quitte le musée, c'est ce qu'on va demander au cabinet Mazars ce que nous ne saurions pas faire ?

Cassandra DEWEINE : Je peux peut-être répondre à cette question. L'idée sur l'accompagnement, c'est surtout de voir les projets d'expositions envisagés sur 2024, 2025 et 2026, et de budgéter. C'est d'avoir cette approche que l'on a là, en détail, sur les impacts par rapport au budget actuel et aux contributions de la MEL et de la ville de Villeneuve d'Ascq, comment cela se comporte dans le temps face aux éléments d'évolution actuels en termes de crise. Je peux passer la parole à Anne Olivier, directrice financière pour la Métropole.

Anne OLIVIER : Je suis directrice de la stratégie financière à la MEL. Ce qui est important, c'est de pouvoir démarrer assez rapidement. Laure s'en va, mais comme on aura besoin du résultat de la fin de l'année 2022 pour sécuriser la trajectoire financière sur l'année 2023, il est important qu'on puisse démarrer ensemble l'exercice de projection, avec bien sûr l'appui du cabinet Mazars, sans forcément attendre l'arrivée de la secrétaire générale au mois de mars. Sous l'égide du président du Conseil d'administration du LaM, on va essayer de lancer les choses rapidement, avec aussi l'aide de Monsieur Delot pour regarder la projection artistique, regarder comment cette projection artistique se met en perspective dans la trajectoire financière du LaM sur l'année prochaine, puis 2024 et 2025, et pourquoi pas, à terme, essayer d'offrir un outil qui permet de capitaliser sur cette dynamique et faire en sorte que la trajectoire artistique rentre dans une trajectoire financière dimensionnée correctement pour

sécuriser le travail de tout le monde et permettre un travail serein de programmation et au quotidien.

Michel DELEPAUL : L'idée n'est pas de mettre en cause la capacité du personnel à faire, ni les compétences du personnel. C'est d'avoir une vision extérieure. Je précise quand même, parce que cela n'a pas encore été dit, que le portage financier sera fait par la Métropole et non par le LaM. Je pense que c'est important aussi de le savoir. On aurait pu avoir aussi cette crainte en disant qu'on va nous faire supporter financièrement quelque chose de plus, alors qu'on vient de nous dire qu'on est en difficulté financière. Le portage financier de cet accompagnement Mozars est donc pris en charge par la Métropole et non par le LaM. Sébastien ?

Sébastien DELOT : Je vais laisser la parole à Peter, puis je prendrai la parole.

Peter MAENHOUT : Merci Sébastien. Je suis adjoint au maire en charge de la culture et de la jeunesse à Tourcoing, et je rajouterai guide conférencier national indépendant (je pense que c'est important de vous le dire). J'ai parfois l'impression que malgré ma taille, je suis un peu le grand rôleur des conseils d'administration. Déjà, bravo Michel. Comme l'a dit Éric, il n'était pas évident d'obtenir ce qui a été obtenu. Je garde en mémoire 600 000 € au départ en négatif sur le budget et d'obtenir cette somme, c'est déjà important car ce n'était pas évident. Cela nous renvoie à la discussion lors du dernier CA. Le budget 2023 va être important non seulement au regard de l'année des 40 ans, mais aussi des perspectives et de la pérennité du LaM. Je dis cela en pensant notamment aux salariés du Musée. Je voulais juste dire que je salue à chacune et à chacun, avec votre regard, votre technicité et votre témoignage, même à ce qui a été dit par Monsieur Manier, même si cela peut paraître parfois curieux à certains.

Sébastien DELOT : Je voulais préciser deux petites choses. La future secrétaire générale s'appelle Anne Possampès, elle devrait arriver en théorie à la fin du mois de février, avec une prise de poste le 27. Donc elle va arriver quand même assez vite. Je tiens à saluer mes collègues du LaM qui m'ont aidé dans cette recherche extrêmement active, comme on dit aujourd'hui de manière pudique, « à la chasse », puisque ce sont des postes hautement stratégiques, avec tout ce que cela demande comme investissement pour trouver la juste personne pour ce poste. Sur les enjeux budgétaires, j'ai toute confiance au regard des expériences qu'elle a pu mener et de l'expérience actuelle qu'elle a aujourd'hui au Palais de Tokyo. Et elle a été aussi au Centre Pompidou. Les manipulations budgétaires et les enjeux, je pense qu'il faut un mois pour rentrer dans le sujet. On fera aussi attention, et là c'est moi qui vous le demande - parce qu'il y a quand même l'exposition Noguchi à monter, c'est-à-dire la réalité de la mise en œuvre d'une exposition dans l'espace - je me rendrai disponible bien entendu, je suis là pour épauler le musée dans son ensemble, pour l'ensemble des salariés, mais attention, il y a aussi l'activité du musée. Je mets donc un petit modulo. Nous allons avancer ensemble, je suis à votre disposition pour avancer. Avec l'ensemble de l'équipe, nous partagerons et nous construirons avec vous. Mais, il

faudra aussi qu'on prenne en compte la réalité des temporalités d'action du musée. C'est juste un petit point que je voulais préciser.

Autre point, nous avons aujourd'hui notre interlocuteur Mazars, les alertes que nous avons posées à différentes reprises et les projections, même si les situations se sont tendues et aggravées du fait du contexte, dans les grandes masses, dans les grands équilibres, il me semble que nous étions à peu près dans les mêmes sujets. C'est mon côté fonctionnaire, vous m'excuserez, je m'intéresse aussi nécessairement à comment l'argent public est dépensé. Bien sûr, je ferai ce que vous souhaitez en tant que MEL, j'interroge juste le fait de se dire pour construire ces scénarios (et pardonnez-moi Monsieur, il n'y a rien à votre rencontre), a-t-on vraiment besoin du cabinet Mazars ? À un moment où on parle de tension budgétaire, où on est tous en train de regarder de geler des postes, de faire un certain nombre de choses, j'estime qu'en qualité de directeur auprès de vous administrateurs, je pose juste ce sujet. Votre décision sera celle que j'adopterais puisque c'est vous qui décidez et je mettrai en œuvre. Mais je me permettrais juste de vous le dire.

Michel DELEPAUL : Quelqu'un d'autre ? Oui.

Laetitia GASPARD : Nous avons une autre question du personnel. L'objectif sous-jacent, à partir de cet accompagnement, est-il de faire passer le LaM en régie directe ?

Michel DELEPAUL : Non, pas du tout. Absolument pas. Alors là, il n'y a pas de sous-jacent, et encore moins de ce côté-là. Soyez rassurés là-dessus, aucun problème.

En ce qui concerne les remarques de Sébastien, je les entends, mais je ne suis pas surpris. C'est classique dans un établissement public. C'est classique également dans le privé d'ailleurs. À partir du moment où on demande un audit extérieur, il y a toujours des réticences. Oui, vraisemblablement. Mais encore une fois, la vision extérieure est toujours intéressante à avoir, parce qu'en interne, qu'on le veuille ou pas, on est tellement investi et impliqué que la vision est quelquefois tronquée, de façon involontaire parce qu'on est trop impliqué dans l'établissement ou dans l'entreprise. Les audits sont justement là pour recadrer un peu les choses et donner une vision que l'on n'a peut-être pas, parce qu'on n'est pas forcément impartial et c'est logique. Et donc, je tiens absolument à avoir un œil extérieur. Peut-être qu'on n'aura pas de révélation sur ce qu'on avait envisagé, mais peut-être que oui aussi et on n'est pas dans une situation où l'on peut se permettre de l'éviter. Donc, autant avoir un œil extérieur. Mais encore une fois, cela ne remet pas du tout en cause la compétence des uns et des autres. Si vous avez cela en tête, il faut vous le retirer. Ne cherchez pas des poux dans la tête où il n'y en a pas. On n'a pas du tout de problématique comme cela. On veut simplement avoir un œil extérieur qui nous éclaire sur la façon dont le conseil d'administration va mettre en place les outils de gestion pour les années à venir. Ne cherchez pas ailleurs, il n'y a rien d'autre.

Isabelle SEQUEIRA : Petite question. Pour reprendre vos propos d'introduction tout à l'heure, vous disiez que toutes les institutions culturelles de la Région étaient dans une

situation difficile. Ma question est de savoir si c'est la même analyse par Mazars ou un autre cabinet sur les situations financières des autres établissements ?

Michel DELEPAUL : Oui, complètement, sur ceux qui sont en grande difficulté évidemment.

Annette ARCHAS : Je suis présidente des Amis du LaM. Je vais me permettre de poser une question très pragmatique. Pour reprendre votre vocabulaire tout à l'heure sur le bateau, être à la barre, réduire la voilure... Qu'est-ce que vous appelez réduire la voilure ? Le bateau peut couler si vous la réduisez trop.

Michel DELEPAUL : C'est bien la difficulté. C'est justement de gérer la tempête ou mieux. Réduire la voilure, on va le voir dans la suite. On va réduire un certain nombre de choses, on va revoir un certain nombre de choses. Si on reprend la thématique du bateau, l'idée n'est pas de mettre toutes les voiles à la terre, mais d'en garder un minimum qui nous permet de continuer à voguer.

Jérôme DESOMBRE : Une question à nouveau. Quand on schématise, on ne parle que de réduire la voilure. Je salue et je note l'effort obtenu mais ponctuel, qui n'est pas structurel pour les années à venir. Quand on voit le trou de 800 000 €, cela veut dire une exposition en moins potentiellement. On est dans ce contexte de crise un peu extraordinaire, mais avec des coûts qui sont quand même un peu structurels aussi et on notait aussi la dépendance très forte vis-à-vis de la MEL. D'autres ressources extérieures sont-elles possibles et envisageables ?

Je note aussi le point de l'audit externe. C'est toujours très intéressant de confirmer, peut-être avec des benchmarks d'autres musées. Par rapport à ce qui a été mentionné sur le Centre Pompidou de Metz, le LaM a une taille critique avec un budget de fonctionnement inférieur et se débrouille bien. Enfin, mes deux questions sont la recherche peut-être d'autres financements structurels externes à la MEL si le budget n'est pas plafonné, pour ne pas penser qu'à une réduction de voilure, mais un maintien d'une voilure pour garder la qualité et le rayonnement international du musée. Structurellement, on a un trou de 800 000, ce qui veut dire potentiellement une exposition en moins. Je caricature.

Charles BUGNON : Je précise qu'il n'y a pas un trou de 800 000 euros. Cela coûte 800 000 € supplémentaires au LaM par rapport aux 600 000 € envisagés initialement.

Catherine De ZEGHER : Est-ce que les frais pour Mazars sont le budget du LaM ?

Michel DELEPAUL : Non, je l'ai dit tout à l'heure. Cela ne coûte pas un centime au LaM. C'est la Métropole qui prend en charge financièrement l'audit Mazars.

Sur trouver d'autres financements, oui bien sûr, mais j'ai le même problème dans tous les établissements culturels, on me dit qu'il faut aller taper la Région, le Département,

trouver des sponsors. Quand je vais au Département ou à la Région, on me dit « Monsieur le vice-président, vous êtes bien gentil, mais on a déjà du mal à boucler notre budget et à soutenir nos propres structures, donc revenez dans deux ans ». Et quand on attaque les sponsors, on l'a vu, le Crédit Mutuel ou autres, ils sont aussi à se retirer pour des raisons structurelles, plutôt que d'ajouter de l'argent au pot. On va continuer à solliciter, mais on est dans une situation où les entreprises connaissent également des difficultés... Et même en tenant compte de l'aspect fiscal, elles vous disent qu'elles n'ont plus les moyens tout simplement. Et la Région et le Département, je ne leur en veux pas, je les comprends complètement. Je fais partie de la commission finances à la métropole, je sais très bien de quoi on parle. Je suis maire d'une commune. C'est très compliqué en ce moment, je vous assure. On est dans une situation budgétaire générale compliquée. Si vous trouvez dans la France entière un maire, un vice-président de métropole, un président de métropole, du département, de région qui dit se vanter de son budget 2023, je vous garantis qu'il est dans le livre des records, car il n'y en a pas. On est tous en train de se tirer les cheveux (quand on en a encore) car c'est très compliqué.

Eric SKYRONKA : 2024 sera encore plus compliquée. On tourne autour d'une catastrophe. Tout le monde le sait. Je pense que le Covid, ce n'était rien, enfin excusez-moi, en dehors de tous ceux qui sont morts et je ne voudrais pas être maladroît, je m'excuse d'avoir dit cela, mais les conséquences financières du Covid (je me reprends car je ne voudrais blesser personne) sont passées, mais les conséquences financières de la crise énergétique...

Thierry BONTE : J'ai encore des cheveux, donc je peux encore m'en tirer. Il faut vraiment savoir que ce qu'on appelle la crise énergétique, je commence à considérer que cela va devenir un standard. L'énergie ne va plus baisser. On est dans une mutation profonde à ce niveau-là. Ce n'est pas pour être alarmiste, qui dit crise, dit retour à un état initial. On ne reviendra pas sur le monde d'avant, c'est une donnée. Il vaut mieux se le dire justement pour anticiper, et en l'occurrence pour le LaM, continuer à assurer ses missions et son rayonnement. Mais il faut le dire dans toutes les communes, et dans toutes les entreprises. Et, d'aller chercher de l'argent ailleurs, je ne sais pas où aller. Le mécénat devient compliqué parce que le mécénat fonctionne pour des entreprises qui vont bien. Et même les entreprises qui historiquement allaient bien, notamment les entreprises financières, nous avons évoqué tout à l'heure le Crédit Mutuel, le Crédit Mutuel regarde ses mécénats comme toutes les banques. Ce n'est pas un discours démobilisateur que je suis en train de vous dire, mais c'est de dire qu'on va arrêter de parler de crise énergétique. Il y a une mutation énergétique. Et, comme on est très dépendant de l'énergie, particuliers, entreprises, institutions, il va falloir s'adapter, il va falloir innover, il va falloir trouver d'autres choses pour continuer notre mission de service public, parce que la culture est une mission de service public.

Michel DELEPAUL : On va peut-être avancer un peu dans l'ordre du jour. On a pris le temps et c'est bien d'avoir pris le temps sur cet audit, mais on va peut-être essayer

d'avancer un peu parce que le temps tourne et vous avez certainement les uns et les autres d'autres obligations. L'audit Mazars n'est pas soumis au vote, donc on va passer au point suivant.

3. Décision modificative n°3

Michel DELEPAUL : Décision modificative et budget primitif 2023. Petit aparté avant de laisser la parole à Laure en ce qui concerne la décision modificative n° 3. La décision modificative n° 3 n'est pas celle que vous avez reçue parce que je l'ai modifiée ce matin. Sur celle que vous avez reçue, vous pouvez mettre un trait de gomme sur la sculpture pour les 40 ans. On va enlever cela et « se contenter » de faire une décision modificative uniquement sur la partie gaz, la partie amortissement et la partie frais de personnel. On ne touchera pas à la partie sculpture qui était prévue initialement dans la décision modificative. Je laisse la parole à Laure pour cette décision modificative, puis le budget primitif, les deux étant liés. Vous aurez l'occasion de vous exprimer après.

Laure ROLLAND : L'introduction était claire, simplement une décision modificative qui dépasse l'actualisation assez classique des amortissements. Nous devons intégrer l'augmentation du budget pour le gaz et ajuster la masse salariale. Pour le budget gaz, malgré nos redéploiements sur des projets, nous avons un besoin de 55 000 € (on a redéployé 27 000 € mais il reste 55 000 € à financer). Par ailleurs, sur la masse salariale, nous avons eu des précisions très récentes sur le paiement d'une cotisation pour la retraite d'un fonctionnaire qui était détaché de la MEL sur une période pendant laquelle il n'avait pas de traitements. Nous n'avions pas fait de provisions puisqu'il n'y avait pas de traitements et j'applique un taux de cotisation, cela fait zéro. Mais apparemment, on nous réclame 15 000 € de cotisations que nous allons payer. Puis, il y a eu des calculs de fin d'année dans le cadre d'un départ à la retraite, une indemnité légale que nous n'avions pas anticipée, et des soldes de congés non pris pour des démissions, ce qui implique un besoin de 30 000 € sur la masse salariale, ces deux points étant pris sur la réserve. Enfin, il y a un petit ajustement pour 200 € de perte de change. Voilà pour la DM en dehors du point Kentridge

Michel DELEPAUL : Merci Laure. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non. On peut soumettre au vote ? Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Une abstention. C'est pris en note.

Michel Delepaui soumet au vote la décision modificative n°3 ; celle-ci est adoptée à la majorité.

4. Budget primitif 2023

Michel DELEPAUL : On passe au BP 2023. Je laisse la parole à Laure.

Laure ROLLAND : Contrairement à l'habitude, ce BP 2023 ne correspond pas au ROB. La plupart du temps, quand je vous ai présenté un ROB, les variations étaient très faibles, voire inexistantes. Rappelez-vous, au stade du ROB, nous avions un déficit prévisionnel de 650 000 €. Une bonne nouvelle pendant la semaine précédant l'envoi des documents du CA a constitué un abondement de 350 000 € de la part de la Métropole européenne de Lille pour le budget primitif 2023. Nous avons dû procéder à des réductions de voiture (je vais reprendre le terme) pour permettre de trouver l'équilibre budgétaire. Ce qui est intéressant dans la présentation du cabinet Mazars, c'est que les alertes que nous avions relevées étaient réelles. Cela a permis, je pense, d'obtenir cet abondement de 350 000 € qui a permis tout simplement de boucler le budget 2023. Cela n'aurait pas pu être possible autrement, sauf à annuler de la programmation. Or, lors du dernier conseil d'administration, les administrateurs avaient voté pour un maintien de la programmation. Vous avez demandé un maintien de la programmation, mais nous ne sommes pas non plus complètement magiciens, et donc je vais vous soumettre ici ce qui a été modifié.

On arrive à un budget global de 8 383 000 €, dont 200 000 € d'investissements, ce qui représente une diminution de 2,85 % par rapport à ce qui avait été présenté lors du rapport d'orientation budgétaire. Je vais vous expliciter brièvement sur quoi portent ces modifications. En section de fonctionnement, il y a déjà des augmentations de recettes. Comme nous l'avons dit, une subvention complémentaire de 350 000 € de la part de la MEL. Il y a aussi la Ville de Villeneuve d'Ascq qui nous a confirmé une subvention complémentaire de 15 000 € pour le maintien du bal du 14 juillet. Un dernier élément, c'est la modification de la billetterie que nous avons évoquée lors du dernier CA. Vous aviez souhaité majoritairement que nous travaillions sur une nouvelle délibération tarifaire qui vous sera présentée dans quelques instants. Nous avons intégré 30 000 € de recettes supplémentaires sur cette revalorisation tarifaire, qui prendra effet plutôt à partir de septembre.

Concernant les dépenses, le budget 2023 est en augmentation par rapport à celui de 2022 puisque l'année est exceptionnelle. Je vais directement passer aux grandes masses. Sur les activités, c'est là que nous avons la plus grande augmentation, 400 000 € entre 2022 et 2023, ce qui est finalement faible au regard de l'ambition du 40^e anniversaire. Sur les charges de structure, nous avons une augmentation maîtrisée à une centaine de milliers d'euros. Sur le personnel, nous avons une augmentation maîtrisée aussi à 225 000 € environ. Je vais expliquer comment nous avons fait les arbitrages pour arriver à l'équilibre. Ce qui a été revu à la baisse, c'est que déjà l'exposition Noël Shawky, qui vous avait été présentée lors du rapport d'orientations budgétaires, est décalée à 2024. Ensuite, les expositions Noguchi, Kiefer et Mohamed Bourouissa ont eu des réductions de budget. De même, les 40 ans : on voulait une tête d'affiche pour le concert du week-end festif, mais ce n'est pas possible et donc cela a été supprimé et d'autres effets en chaîne sur les manifestations. Et nous avons réduit encore un peu L'Été au LAM et Pochette surprise. Pochette surprise se retrouve avec

une version plus faible que celle prévue budgétairement en 2022. On a rogné quand même sur beaucoup d'activités.

Sur la structure, ce qui va contribuer à atteindre l'équilibre reste une hypothèse. Cela concerne une négociation avec la société de gardiennage. Nous avons un prestataire de gardiennage qui intervient à la fois au PC Sécurité et dans les salles d'expositions temporaires. On ne peut pas réduire le dispositif de sécurisation des œuvres, mais il y a peut-être une négociation, en tout cas qu'on imagine engager avec le prestataire sur la tenue du PC Sécurité à certaines périodes. Ce sera marginal, je vais être honnête avec vous, dans le temps qui m'est imparti, je ne pouvais pas estimer véritablement le gain. On est sur une dimension optimiste, avec 100 000 €, en gros 10 % du socle du gardiennage hors expo. C'est beaucoup, mais il fallait bien que j'essaie de trouver des solutions.

Sur la masse salariale, comme vous l'a présenté le cabinet Mazars, le besoin a été évalué par le cabinet à 3 014 464 €, hors revalorisation de l'indice qui pourrait survenir en 2023 et dont nous n'avons pas connaissance aujourd'hui. Vous constaterez que j'ai mis 50 000 € de moins au budget. Même si aujourd'hui on ne licencie pas, on ne remplace pas. On ne va pas pouvoir remplacer tous les postes. On est parti sur des hypothèses de gel de postes parce qu'on n'arrivait pas à trouver l'équilibre de budget. J'ai mis un exemple dans la note avec le départ de la régisseuse des collections. La chef de service n'est pas tout à fait d'accord avec ce point, ce ne sera peut-être pas cette personne, mais voilà... Et autre point, il n'y aura pas de renforts de guides pour les expositions. Il y a des recettes que nous n'aurons pas parce qu'il n'y aura pas de renfort de guides. Je crois avoir dit brièvement les points saillants. Sur l'investissement, on reste sur ce qui a été présenté dans le cadre du ROB. J'en ai terminé.

Michel DELEPAUL : Merci Laure. Y a-t-il des questions ? Non, on ne peut passer au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. On passe au point suivant, validation du projet scientifique et culturel.

Michel Delepaul soumet au vote le budget primitif 2023 ; celui-ci est adopté à la majorité.

Activités et gestion de l'EPCC :

5. Validation du projet scientifique et culturel

Michel DELEPAUL : Là aussi, c'est quelque chose d'extrêmement important. Je tiens à souligner quand même que c'est un gros travail qui a été fait, extrêmement attendu par la DRAC. Je rappelle que la dernière date de 2001, cela fait dix-neuf ans qu'on doit avoir ce PSC. Donc, je tiens à remercier Sébastien parce qu'il a pris énormément de temps pour faire ce gros travail qu'il va nous présenter.

Sébastien DELOT : On a la chance d'avoir avec nous aujourd'hui notre conseiller musée, Cédric Magniez, qui va prendre sa casquette de conseiller musée et qui va vous expliquer le cadre légal. Et puis, vu que le temps passe vite, je ferai le plus rapidement possible état du travail collectif d'équipe. Et je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe parce que c'est un travail transversal qui a été porté par plusieurs. Tous les services du musée ont été mobilisés à l'écriture de ce document sode.

Cédric MAGNIEZ : Merci beaucoup Sébastien. Bonjour à toutes et à tous. Je parle en tant que conseiller musée et pas en tant que représentant d'État au CA, pour apporter un petit élément de contexte réglementaire sur le projet scientifique et culturel. C'est un document que tout musée détenteur de l'appellation Musée de France doit se doter. Dans les faits, comme Monsieur le Président l'a rappelé, il y a quelques manquements et on est bien parti pour remplir ce manquement pour le LaM. Ce document a une vocation à la fois de diagnostic de situation et de projection à environ cinq ans (c'est à peu près la pratique qu'on peut constater). Il est à la fois validé par l'assemblée délibérante du propriétaire des collections (nous sommes ici dans cette configuration) et ensuite transmis pour validation aux services du ministère de la Culture. En l'occurrence, cette validation se fait en DRAC, c'est donc moi en l'occurrence qui ferai la validation pour le compte du ministère. Ce document a mobilisé l'ensemble des équipes et je voudrais à titre personnel les remercier. J'ai eu l'occasion de venir très régulièrement animer des ateliers, faire des points d'étape et il y avait vraiment un bel engouement. Merçi à Sébastien, à Laure aussi qui n'a pas démerité, on va perdre quelqu'un de qualité. Merçi à Clémence, merçi à tout le monde. J'ai une pensée pour Alexandre qui n'est plus là non plus. Enfin voilà, à toute l'équipe, merçi infiniment. Sébastien va vous présenter un plan de ce document dont vous avez eu connaissance dans les documents préparatoires au CA. L'idée qui vous est proposée, c'est un diagnostic, puis un bilan. Ensuite, ce document me sera transmis l'année prochaine pour validation (procédure administrative avec des courriers, tout ce qu'on aime beaucoup dans l'administration), ce qui permettra de se mettre en conformité avec la réglementation des Musées de France, donc un établissement avec une appellation et un projet scientifique et culturel validé. Je remercie à nouveau les équipes, j'enlève ma casquette de conseiller musée et je reviens dans les rangs des administrateurs pour écouter la présentation du directeur.

Sébastien DELOT : Merçi Cédric. C'est un PowerPoint assez synthétique puisque le document fait plus d'une centaine de pages. Le LaM, c'est 40 ans d'histoire. C'est également un retour sur images sur les vingt dernières années, avec notamment l'extension, l'accueil de la collection d'art brut et tout ce que cela signifie dans les bouleversements et les nouvelles orientations du musée. Les projets scientifiques et culturels permettent souvent de se projeter dans l'avenir et aussi de consolider l'identité du musée. Cela a été réalisé dans ce cadre. C'était un document légal obligatoire, donc on revient dans les douds. Et puis, pour la Métropole européenne de Lille, c'est aussi plus sécurisant puisque, dans le cadre des subventions et des

différentes commissions, le LaM, qui est un des grands musées de la région, répond aux obligations de la loi Musées. Nous revenons dans les clous, c'était nécessaire. Nous avons travaillé avec l'ensemble des services pour faire émerger un certain nombre de choses. On a parlé de sa situation, son histoire, la collection, les principaux courants, l'art brut, l'art moderne avec ses spécificités et bien sûr la question du public qui est au cœur du sujet. Sur le projet, plusieurs choses sont apparues de manière évidente. C'est la question du musée jardin. D'ailleurs, le patio à l'époque, quand Roland Simounet l'avait pensé, c'était comme une extension du musée, comme une pièce en plus. Cela fait partie des spécificités fortes du musée pour accueillir un certain nombre de manifestations. C'est une des grandes spécificités du musée en France. D'ailleurs en Europe, quelques musées ont ces abords, on pense au Louisiana, au Kröller-Müller. On a la chance d'avoir Denis Glénat avec nous aujourd'hui, que je remercie, c'est aussi le Grand-Hornu et d'autres lieux. C'est aussi la question de continuer à creuser le sillon pour donner une plus grande lisibilité, ce qui est important lorsque le contexte se modifie. L'art brut a intégré le Centre Pompidou. Vous découvrirez les quatre premières salles du début du réaccrochage qui a commencé, qui fait dialoguer justement des œuvres d'art moderne, d'art brut et d'art contemporain. C'est une manière aussi de proposer un regard renouvelé sur la création. Se pose aussi la question d'améliorer la question des transports, la question pour renforcer cette dimension internationale, la question de la lisibilité. Le parc est en travaux pour ceux qui ne seraient pas passés par le parc. Avec la Métropole européenne de Lille, nous avons eu de nombreux échanges, pour maintenir le bâtiment en état, beaucoup de discussions sur le clos et couvert, sur la question des toitures. C'est aussi la vie d'un musée, d'un bâtiment qui, en plus, est pour une part inscrit comme Monument historique avec des contraintes fortes. C'est donc redonner à voir le musée, cela fait partie de ces enjeux. C'est aussi la question de la biodiversité puisqu'on est dans un écrin de nature, avec ses spécificités. C'est aussi la mobilité, question importante, avec la signalétique de jalonnement, les mobilités douces, etc., sujet extrêmement fort puisque c'est un des équipements structurants de la Métropole. Vous avez conscience du niveau d'engagement que la Métropole et différents contributeurs mettent en œuvre pour soutenir ce projet. Néanmoins, à l'époque de sa création, dans le schéma directeur sur la question de l'accessibilité, on pensait voitures, tandis qu'aujourd'hui, on a envie de penser autrement, ce qui pose un certain nombre de contraintes. Cela a aussi des incidences sur le temps de visite des visiteurs. On ne vient pas au LaM en mode zapping, comme quand on est en plein centre-ville où on a une tout autre approche, aller voir une exposition, sortir, prendre un café, etc. Au LaM, c'est un lieu de vie et donc c'est important d'avoir différents équipements, comme un restaurant, d'y passer du temps. On vient pour une sortie, on ne vient pas pour une demi-heure lors d'une pause sandwich. On y vient parce qu'on fait un effort et cet effort doit être récompensé justement par des expositions de qualité et par un engagement fort à l'égard des publics et d'être dans une grande générosité. C'est ce qu'on essaye de faire au mieux. Bien sûr, on est sur des enjeux classiques. Améliorer la gestion de la collection, réaffirmer la singularité, et notamment avec l'art brut sur la question de la recherche. D'ailleurs, j'en profite pour remercier et saluer le travail de ma collègue

Stéphanie Verdavaine, puisque nous avons obtenu le Label CollEx Persée, qui reconnaît le caractère d'excellence du fonds d'art brut, des archives qui ont été données et de tout ce qui est mis en œuvre dans son travail de valorisation.

Ensuite, sur la question de l'art brut, j'en ai dit quelques mots. On avance sur la présentation. Sur la question du public, c'est essentiel puisque c'est le sens de notre mission, c'est le sens du partage, c'est le sens qu'un musée a. C'est à la fois un territoire de tolérance, de rencontre, d'ouverture, de curiosité. C'est aussi un territoire qui n'a pas peur de participer à poser les grandes questions, en tout cas de participer à cet élan de société qui contribue à s'interroger. Cela ne veut pas dire qu'on a toutes les réponses, mais en tout cas nous contribuons à les poser. C'est la dimension inclusive et participative. On attend d'autres enjeux de la part d'un musée, de faire communauté, d'être dans ce rapport d'écoute et d'inclusion des publics et d'être dans une diversité toujours souhaitée, plus vaste, plus importante et d'avoir ses fidèles pour nous accompagner. Il y a aussi un certain nombre d'actions silencieuses (hospitalier, milieu carcéral et autres). Toutes ces actions font partie aussi du sens d'engagement des pouvoirs publics et du LaM comme territoire de culture associé à tous. Comme nous l'a rappelé Jérôme à plusieurs reprises, c'est aussi dans l'ADN de l'histoire Masurel qui s'est prolongée à travers les engagements du musée. Évidemment, plusieurs dispositifs pour être à l'écoute. Parfois, en tant que professionnels, on a une vision en assumant une posture d'expert et on a parfois la nécessité d'être dans cette écoute, de revenir sur des questions au-delà des présupposés. Cette question du comité jeune est une manière d'interroger nos pratiques et notre manière de faire.

Enfin, cette vision d'avenir dans cinq ans. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce document, sur les axes qui auront été mis en œuvre et une forme de bilan d'évaluation de ce qui aura pu être conduit et des actions prioritaires à mettre en œuvre. Je vous remercie.

Michel DELEPAUL : Merci Sébastien. Y a-t-il des questions ? Non. On va valider. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? OK, merci Sébastien pour cette présentation et surtout pour le travail avec toute l'équipe dernière.

Michel Delepaui soumet au vote le Projet Scientifique et Culturel du LaM ; celui-ci est adopté à la majorité.

6. Désignation des personnalités qualifiées du conseil scientifique

Michel DELEPAUL : Sur la désignation des personnes qualifiées au conseil scientifique, vous avez dans la convocation les noms qui sont proposés. Y a-t-il des remarques ? Non. On peut passer au vote directement ? Qui est pour ? Contre ? Abstention ? OK.

Michel Delepaul soumet au vote la désignation des personnalités qualifiées du conseil scientifique ; celle-ci est adoptée à la majorité.

7. Modification de la grille tarifaire

Michel DELEPAUL : Modification de la grille tarifaire. Comme l'a dit Laure tout à l'heure, c'est un point sur lequel on avait discuté la dernière fois. On fait une modification tarifaire qui enclenchera à peu près 30 000 € de recettes supplémentaires. Vous avez eu le détail dans la convocation. Y a-t-il des remarques avant de passer au vote ? Non, pas de remarques, on peut passer au vote directement ? Qui est pour ? Pas de contre ? Pas d'abstention ? OK.

Michel Delepaul soumet au vote la modification de la grille tarifaire ; celle-ci est adoptée à la majorité.

B. Autorisation de signature de marchés publics

Michel DELEPAUL : Autorisation de signature des marchés publics. On va vite, je suis désolé, mais le temps est en train de tourner. Vous avez eu le détail ? Y a-t-il des remarques particulières ? Non. Il n'y a rien de spécial, c'est classique. On peut passer au vote ? Qui est pour ? Pas de contre ? Pas d'abstention ? OK. On passe aux points non soumis au vote.

Michel Delepaul soumet au vote l'autorisation de signature de marchés publics ; celle-ci est adoptée à la majorité.

POINTS NON SOUMIS AU VOTE

9. Présentation du bilan de l'exposition consacrée à l'œuvre d'Annette Messager

Marie-Amélie SENOT : Bonjour, je vais faire vite car je sais que vous êtes là depuis un certain temps. Les expositions et tout ce qu'on produit ici au musée, c'est ce qui fait sens, donc c'est important de temps en temps de venir vous en parler. Ici, c'est l'exposition d'Annette Messager qui s'intitulait *Annette Messager*, Comme si du 19 mai au 21 août. Je vais vous parler de quelques chiffres. C'est un succès en chiffres, mais je voulais souligner que ce ne sont pas que des chiffres, qu'il y a des choses invisibles qui sont toutes aussi importantes. C'est une exposition qui s'est déployée dans nos salles temporaires avec 41 326 visiteurs sur une période (l'été) qui est parfois un peu calme et donc c'est plutôt une très bonne fréquentation. On a essayé de faire une

programmation globale pour toucher différents publics. Il y a eu notamment la masterclass où Annette Messenger discutait avec Gwenaëlle Aubry, qui a rencontré un très grand succès. On a essayé de mettre en place beaucoup d'outils de médiation, un guide de visite pour adultes, un guide de visite pour les enfants avec le guide Minus, des séances de cinéma en partenariat avec le Méliès, et puis beaucoup d'autres ateliers. Puis, on a fait le choix (c'était une volonté de Sébastien et de l'artiste) de créer un livre d'artiste à la portée de toutes les bourses, pour 35 €, ce qui n'est vraiment pas cher si je puis me permettre. On a presque l'impression d'avoir une œuvre à la maison grâce à cet ouvrage. La preuve, la quasi-totalité des exemplaires a été vendue. Grâce à la notoriété d'Annette Messenger et au travail formidable de l'équipe de communication, il y a eu énormément de retombées presse, aussi parce que l'artiste a été très généreuse de son temps. C'était un très beau succès. Et, rien ne se fait sans d'autres générosités, nous avons eu une subvention exceptionnelle de la Région Hauts-de-France, et pour le livre, une subvention de la Petite Escalère. Des choses qui ne sont pas quantifiables comme tous ces beaux chiffres, c'est aussi le rôle que représente le musée vis-à-vis de la création, en l'occurrence ici vis-à-vis d'Annette Messenger. L'équipe dans son ensemble a su mettre en place des conditions favorables pour que cette artiste puisse s'essayer à de nouvelles choses. Malgré toute son expérience, elle n'avait jamais essayé le son et on a créé les conditions pour qu'elle construise ce son, qui était au début et à la fin de l'exposition. Cela fait partie de notre rôle d'accompagner les artistes. Et puis, la réception qualitative de l'exposition, que vous ne voyez pas forcément dans tous ces chiffres, mais elle est importante. On a eu des très belles phrases et plein d'autres qu'on n'a pas entendues bien sûr. Quelqu'un qui disait « C'est une expression intrigante, troublante, elle m'a poignardée de plein fouet ». C'est quand même quelque chose, cela veut dire que quand on vient au musée, on éprouve des émotions, on vit une expérience, cela fait plaisir d'entendre ces réactions. Une autre « Une visite n'est pas pour moi le mot adapté, plutôt rencontre artistique avec une femme de renommée internationale. Merci pour ces rencontres indispensables aujourd'hui à nos âmes justement bien malmenées ».

Michel DELEPAUL : Merci pour cette présentation.

10. Point sur les marchés passés depuis la dernière séance

Michel DELEPAUL : Le point suivant concerne les marchés passés depuis la dernière séance. Cela concerne deux marchés : l'un pour 10 248 € hors taxes et l'autre pour 4 095 € hors taxes, concernant l'accrochage transversal des collections du 40^e anniversaire et la réinstallation d'éléments d'une œuvre d'Alexander Calder dans le parc du LaM. Y a-t-il des remarques là-dessus ? Non, OK.

11. Questions diverses

Michel DELEPAUL : Il reste les questions diverses. D'abord, je voudrais vous remercier parce que c'était un conseil d'administration, je l'avais dit au départ, particulièrement lourd et important pour le musée. Merci pour la qualité des échanges tout au long de

ce conseil d'administration. D'ailleurs, ils sont à l'image du sérieux que l'on a à chaque fois dans ce conseil d'administration et des membres du conseil d'administration. Merci à chacun et chacune d'entre vous. Merci aux personnels pour leur intervention tout à fait digne et compréhensible.

Je voudrais terminer en saluant Laure qui a choisi de nous quitter et de partir dans une autre aventure professionnelle. Je tiens à souligner que nous perdons quelqu'un de qualité. Chacun et chacune d'entre vous le sait, Laure met beaucoup de volonté dans la réalisation de son travail. Elle vit le LaM, je tiens à le souligner, ce n'est pas toujours facile. J'ai beaucoup apprécié travailler avec elle. C'est quelqu'un d'entier dans son jugement, qui a toujours un jugement très juste et très ferme, et surtout, qui défend fortement, je peux vous le garantir, bec et ongles à la fois l'institution et le personnel. En tout cas, merci pour le temps que nous avons passé ensemble à travailler pour le LaM. Merci pour ton investissement. Je te souhaite le meilleur dans ta nouvelle profession.

Laure ROLLAND : Merci, Monsieur le Président. C'est à mon tour de vous remercier tous. Je vous ai envoyé un petit message mais de vive voix, c'est beaucoup mieux. Effectivement, je suis quelqu'un d'assez entier. Je trouve que vous avez aussi joué le jeu de discussions réelles au sein du conseil d'administration avec ce que vous êtes chacun. Je remercie le président Delepaul d'avoir réussi à me supporter. Mais souvent quand on a passé ce cap, c'est plutôt une bonne chose, et que ce soit à titre personnel ou professionnel, on m'apprécie d'autant plus quand ces caps difficiles ont été passés ! En tout cas, merci à tous. Je l'ai fait dans un autre cadre, mais je le refais quand même, je remercie l'équipe. C'est un travail au quotidien que nous faisons ensemble, parfois dans la contradiction, mais plutôt dans la collaboration et dans une construction commune. Cédric l'a souligné tout à l'heure, quand il a été fait mention du PSC, l'esprit d'équipe au sein du LaM est une valeur cardinale et je pense qu'elle le restera. Et je voulais évidemment remercier Sébastien, avec quand même de l'émotion. Nous avons eu une collaboration pas toujours facile. On a dû gérer des crises, gérer des moments difficiles, prendre des décisions parfois fortes qui ne nous satisfaisaient pas. Mais nous avons dû les prendre, toujours dans un respect mutuel d'avis qui pouvaient être divergents, mais dans ce que nous avons considéré l'intérêt commun à chaque fois dans nos décisions. C'est ce que je peux dire du travail. Clémence aussi... Ensuite, sur ce que je peux dire de la programmation, c'est moins mon sujet, mais j'ai eu énormément de plaisir à participer, à donner vie à nos projets, à tes projets Sébastien et à ceux de l'équipe de conservation, des projets avec beaucoup de cœur et beaucoup de sens, et qui, je crois, ont trouvé leur public, trouvent leur public, et jamais le même. Je voulais aussi vous remercier pour cela, parce que travailler dans un musée, c'est un choix pour moi. J'aurais pu avoir d'autres carrières, dans des domaines financiers par exemple, mais ce n'est pas ce que j'ai choisi. J'ai choisi le service public, et le service public culturel, en particulier muséal. Et le LaM m'a donné ce que j'attendais et je voulais le mentionner. Merci à tous. Et pardon, dans l'équipe, c'est l'équipe du LaM mais aussi l'équipe de la Culture de la MEL avec qui on a étroitement travaillé, avec qui mon

caractère était entier et les choses n'ont pas toujours été faciles non plus, mais appréciées !

Sébastien DELOT : Chère Laure, chers administrateurs, nous allons arriver au terme de ce conseil d'administration qui a été extrêmement riche et complexe. Vous voyez aussi que les temps changent et que nous sommes en étau entre nos engagements, notre volonté de faire au mieux avec les moyens dont nous disposons et nous nous y emploierons. C'était déjà pour vous remercier d'avoir été aujourd'hui à nos côtés, d'avoir partagé avec nous ces moments de difficultés et d'arbitrage nécessaires. Vous voyez aussi que grâce à l'énergie déployée par l'équipe, les choses avancent malgré les crises. Cela fait vingt ans et un PSC a pu voir le jour. Les sujets sont traités. C'est une grande qualité que j'ai beaucoup appréciée avec Laure dans notre manière d'échanger, de nous tempérer, de trouver les meilleures solutions possibles, ne pas mettre les problèmes sous le tapis et d'avoir le courage d'affronter les difficultés. Il faut dire que quand j'ai pris mon poste au LaM en 2017, je n'imaginais pas être face à un nombre de crises aussi importantes. Pour ceux et celles qui dirigent les musées (je pense à toi, Denis notamment), on est en phase avec des moments assez exceptionnels qui requièrent beaucoup d'engagement, beaucoup d'efficacité, parfois d'abnégation aussi dans nos vies personnelles, pour pouvoir arriver à mener au mieux ces sujets. Évidemment, je ne peux souhaiter que le meilleur à Laure, et je le souhaiterai pour tous mes collègues et collaborateurs, ce que j'ai déjà fait. Pour un certain nombre de collègues qui nous ont aussi quittés pour d'autres vies professionnelles, c'est un moment triste et un moment joyeux dans le sens où on se dit que l'expérience au LaM leur a permis de rebondir, de reprendre parfois confiance et d'aller vers de nouvelles directions. Et je salue aussi cette capacité que tout un chacun peut trouver. C'est formidable, les gens ne nous appartiennent pas, nous sommes là pour éclairer et maximiser leurs talents. Et l'art est aussi là pour donner des émotions et être justement dans un rapport de générosité. En tout cas, c'est une valeur à laquelle je suis particulièrement attaché à titre personnel. Voilà, je tiens aussi comme je l'ai fait lors du pot d'équipe, à te remercier de m'avoir aidé et nous avoir aidés collectivement avec l'équipe à traverser ces moments difficiles. Nous savons que nous en avons d'autres en perspective, mais nous avons franchi des caps et nous avons réalisé de belles choses, j'en suis très heureux. Je te remercie de m'avoir épaulé dans tous ces moments importants, et l'équipe aussi à nos côtés, à mes côtés, pour continuer à œuvrer dans les différents projets qui nous attendent et les différents moments que nous serons amenés à traverser. Voilà, je pense qu'au prochain conseil d'administration, en tout cas je le souhaite, il y aura l'occasion de présenter la nouvelle secrétaire générale, Anne Passompès, et de relever le défi d'un contexte dont vous avez eu pleine connaissance pour les prochaines fois dans les arbitrages qui nous attendent. En tout état de cause, je vous souhaite de bonnes fêtes, de joyeuses fêtes en famille, de pouvoir profiter de ce moment pour vous ressourcer, reprendre des forces pour ce qui nous attend l'année prochaine.

Michel DELEPAUL : Merci Sébastien. Tout a été dit. Je vous souhaite aussi à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année, et avec un peu d'avance une bonne année 2023. Surtout portez-vous bien, c'est le principal. Et puis, on est condamné à se retrouver régulièrement au cours de l'année 2023. Vous avez vu qu'on a un certain nombre de points importants à gérer ensemble. En tout cas, je vous remercie encore une fois pour la qualité de nos échanges aujourd'hui. Merci à toutes et à tous. Bon retour chez vous et bonnes fêtes de fin d'année.

Michel Delepaul
Président du Conseil d'Administration du LaM

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Delepaul', written over the printed name and title.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2023	01	02
----	------	----	----

OBJET :

Procédure de recrutement du/de la directeur.rice du LaM

Le 1^{er} juin 2023 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq(LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 22 mai 2023	M. Michel Delepaul	X		pour
	M. Eric Skyranka			
	Mme Violette Massiet	X		Pour
	M. Thierry Bonte	X		Pour
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 22	M. Didier Manier	X		Pour
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq	X		Pour
	M. Peter Maenhout	X		Pour
	Mme Marie-Pierre Janssens	X		Pour
	M. Georges-François Leclerc			
	M. Gérard Caudron	Représenté par Mme Furne		Pour
	M. Laurent Le Bon			
	M. Bernard Chérot	X		Pour
	Mme Bernadette Chevillon	X		Pour
PRESENTS 17 NOMBRE DE VOTES : 17	M. Jérôme Desombre	X		Pour
	M. Jérémie Masurel			
	Mme Evelyne-Dorothée Allemand	X		Pour
	M. Denis Gielen	Suppléante Mme Morel		Pour
	Mme Catherine De Zegher	X		Pour
	Mme Stéphanie Robin	X		Pour
	Mme Laetitia Gaspar	X		Pour
	M. Vincent Courmont	X		pour



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2023-01-02 Lancement de l'appel à candidature au poste de
directeur.rice

Délibération n°2023-01-02 du 1^{er} juin 2023 du conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 1^{er} septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le lancement d'un appel à candidatures au poste de directeur.rice du musée, sur le fondement du cahier des charges comprenant l'annonce de recrutement (jointe en annexe 1) et le contenu du dossier de candidature (joint annexe 2).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'autoriser le lancement d'un appel à candidatures au poste de directeur.rice du musée, sur le fondement du cahier des charges comprenant l'annonce de recrutement (joint en annexe 1) et le contenu du dossier de candidature (joint annexe 2).

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 1^{er} juin 2023

Le président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL



LaM Offre d'emploi

Annexe 1 à la délibération
n°2023-01-02 du Conseil
d'administration du LaM

Situé à Villeneuve d'Ascq, dans un parc de sculptures exceptionnel (23 000 m²), le LaM (11 000 m² de surface totale) est le seul musée en France et dans le Nord de l'Europe à proposer une diversité de cheminements dans l'art des XX^e et XXI^e siècles. Il comprend une partie classée Monuments historiques et une extension réalisée en 2010, un auditorium (100 places), une librairie-boutique et un café-restaurant (60 couverts).

Le LaM offre à ses publics une programmation riche et inattendue, au sein de laquelle se croisent des grands noms et des découvertes, et un accrochage transversal de sa collection qui propose une autre narration de l'histoire de l'art. En faisant la part belle à de nouveaux dialogues, que ce soit au sein de la collection permanente, des expositions temporaires ou de la programmation culturelle associée, le musée stimule la curiosité et suscite l'émotion. Ambitieux dans sa programmation et soucieux de ses publics, il favorise également la rencontre entre des artistes qui, tout en témoignant de leur époque, cultivent un regard profondément personnel.

Missions du directeur/trice

Vous définissez la stratégie et les actions à conduire pour mener à bien l'accomplissement des missions de l'établissement, sous l'autorité du Conseil d'administration du LaM, et dans le cadre juridique et financier fixé par ce dernier :

- Vous élaborez et mettez en œuvre un projet scientifique et culturel original et ambitieux assurant le rayonnement du Musée à l'échelle nationale et internationale. Vous définissez la programmation artistique, scientifique, culturelle et pédagogique de l'EPCC, en veillant également à poursuivre les actions en matière de transition écologique.
- Vous développez une programmation d'expositions, organisez et constituez la collection du musée, en assurez le développement, la conservation et la mise en valeur, en prenant en considération les enjeux de renouvellement des rapports aux publics,
- Vous définissez et impulsez la stratégie de l'EPCC notamment sa politique des publics, de la communication, et des partenariats.
- Vous confortez le rôle du musée au sein du réseau des équipements et des événements structurants de la métropole et au-delà.
- Vous prenez en compte la dimension écologique et sociétale, l'égalité hommes-femmes, pour tous les métiers, et la valorisation des diversités ;
- Vous assumez le pilotage stratégique de l'EPCC dans toutes ses dimensions, artistiques, culturelles, mais également techniques sur le plan des bâtiments, dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration. Vous accompagnerez des travaux de restauration importants nécessaires à l'exploitation du bâtiment, assurés par la Métropole européenne de Lille et qui pourraient impliquer une fermeture.
- Vous assurez la direction de l'ensemble des services constitué d'une équipe d'environ 50 personnes.
- Vous êtes le garant d'un pilotage rigoureux des ressources et proposez une politique dynamique et ambitieuse de recherche de partenariats financiers et de mécénat.

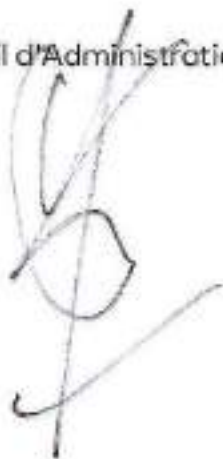
Contenu du dossier de candidature

Conformément à la procédure de recrutement décidée par les personnes publiques membres du conseil d'administration, la procédure de recrutement du directeur sera effectuée en 2 phases. La première phase sera lancée à partir d'un profil de recrutement validé par le conseil d'administration (annexe 1 à la délibération n°2023-01-04). Cette première phase donnera lieu à une sélection par le jury des candidats admis à la 2^{ème} phase (candidats répondant notamment aux obligations de statut ou de diplôme pour accéder à ce poste). La 2^{ème} phase sera lancée à partir d'un dossier de candidature dont le contenu est précisé dans la présente annexe à la délibération n°2023-01-04. A partir de ce dossier, les candidats pourront présenter leur projet d'orientations stratégiques, artistiques, culturelles, pédagogiques ou scientifiques.

Le dossier de candidature comprendra :

- le Projet Scientifique et Culturel du musée en cours de validation
- l'organigramme du musée
- les deux derniers rapports d'activités du musée
- les pièces financières du musée validées par le Conseil d'administration des années 2022 et 2023
- le cas échéant, une note synthétique sur l'objectif des travaux envisagés sur 2024 et 2025

Le Président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2023	01	12
----	------	----	----

OBJET :

Validation de propositions d'acquisitions d'œuvres d'art
Le 1^{er} juin 2023 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM), sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENT	POUVOIR	VOTE
Le 22 mai 2023	M. Michel Delepaul	X		Pour
	M. Eric Skyranka			
	Mme Violette Massiet	X		Pour
	M. Thierry Bonte	X		Pour
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 22 PRÉSENTS 16 NOMBRE DE VOTES : 16	M. Didier Manier	X		Pour
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Duxroq	X		Pour
	M. Peter Maenhout			
	Mme Marie-Pierre Janssens	X		Pour
	M. Georges-François Lederc			
	M. Gérard Caudron	Représenté par Mme Furne		Pour
	M. Laurent Le Bon			
	M. Bernard Chérot	X		Pour
	Mme Bernadette Chevillon	X		Pour
	M. Jérôme Desombre	X		Pour
	M. Jérémie Masurel			
	Mme Evelyne-Dorothée Alemand	X		Pour
	M. Denis Gielen	Suppléante Mme Morel		Pour
	Mme Catherine De Zegher	X		Pour
	Mme Stéphanie Robin	X		Pour
	Mme Laetitia Gaspar	X		Pour
	M. Vincent Courmont	X		Pour



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2023-01-12

Validation de propositions d'acquisitions
d'œuvres d'art

Délibération n°2023-01-12 du 1^{er} juin 2023 du conseil d'administration de l'EPCC
« LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006,
relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur
fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10
mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la
partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC
LaM,

Conformément à l'article 9 des statuts, il est prévu que le conseil d'administration
délibère sur les propositions de dons et d'acquisitions d'œuvres faites par l'EPCC LaM à
la Métropole Européenne de Lille.

Conformément à l'article 12 des statuts, le conseil scientifique et culturel est consulté
préalablement sur tout projet de dons et d'acquisitions d'œuvres et d'objets d'art.

Le conseil scientifique et culturel a été consulté et a émis un avis favorable sur les
propositions d'acquisitions et de dons des œuvres d'art détaillées en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver
les propositions d'acquisitions et de dons des œuvres d'art détaillées en annexe.

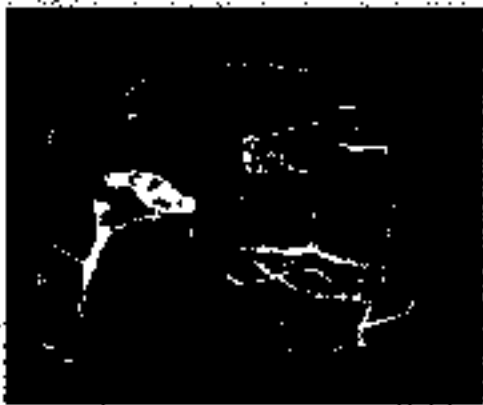
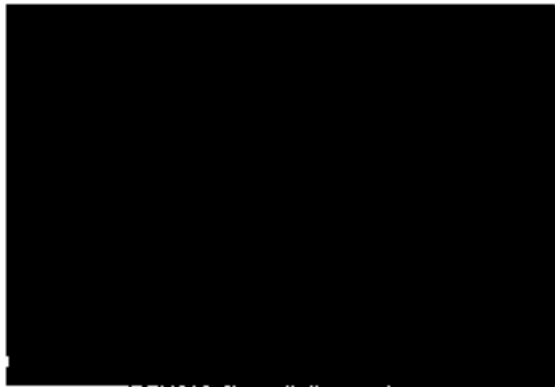
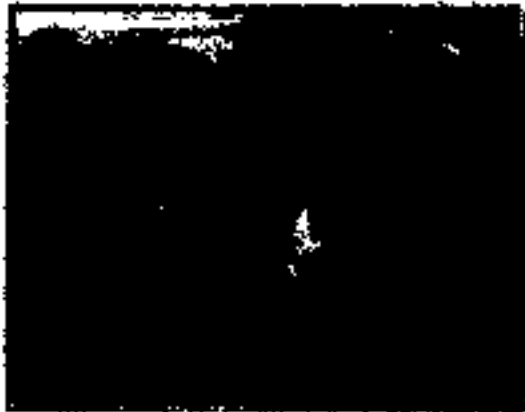
Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 1^{er} juin 2023

Le président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL

PARTIE I : LES ACQUISITIONS

Ensemble d'œuvres
Aref El Rayess

Titre/Dénomination	Sans titre
Artiste/École/Origine	Aref El Rayess
Période/Date	Vers 1960
Technique(s)	Huile sur Isorel
Dimensions en cm	H.50 L.60,5
	
Titre/Dénomination	Sans titre
Artiste/École/Origine	Aref El Rayess
Période/Date	Vers 1960
Technique(s)	Huile sur Isorel
Dimensions en cm	H.42 L.50
	
Titre/Dénomination	Sans titre
Artiste/École/Origine	Aref El Rayess
Période/Date	Vers 1960
Technique(s)	Gouache sur carton
Dimensions en cm	H.82,5 L.100
	
Titre/Dénomination	Sans titre
Artiste/École/Origine	Aref El Rayess
Période/Date	1964
Technique(s)	Huile sur toile
Dimensions en cm	H.66 L.84
	

Coût d'acquisition :

Pour les achats à l'étranger, prix dans la devise du pays et conversion en euros)

Coût d'acquisition (HT) : 152 000€

Ensemble d'œuvres
Yto Barrada

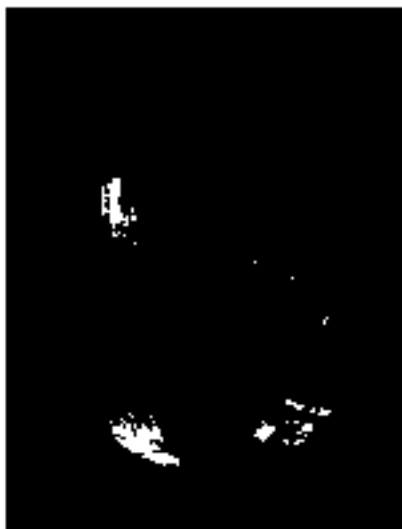
Titre/Dénomination	Red walls	Titre/Dénomination	Reprendre Casa,
Artiste/École/Origine	Yto Barrada	Artiste/École/Origine	Yto Barrada
Période/Date	2006	Période/Date	2013
Technique(s)	C-Print	Technique(s)	Chromogenic colour print
Dimensions en cm	H.100 L.100	Dimensions en cm	H.60 L.60
			
Titre/Dénomination	Reprendre Casa, Carrières Centrales, Casablanca Fig.18	Titre/Dénomination	Sans titre (Vega's Emotion Color Key 1)
Artiste/École/Origine	Yto Barrada	Artiste/École/Origine	Yto Barrada
Période/Date	2013	Période/Date	2019
Technique(s)	Chromogenic colour print	Technique(s)	Soie brute et teintures végétales
Dimensions en cm	H.60 L.60	Dimensions en cm	H. 218,5 L.188
			

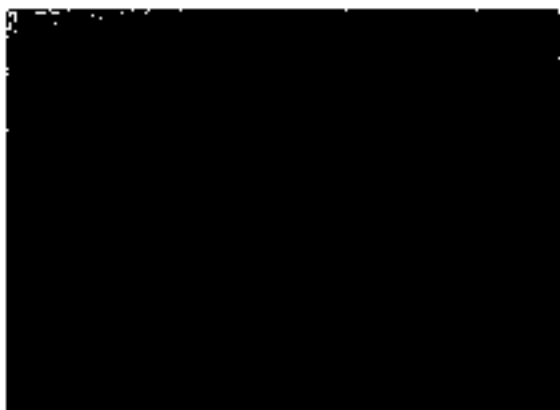
Coût d'acquisition :

Pour les achats à l'étranger, prix dans la devise du pays et conversion en euros)

Coût d'acquisition (HT) : 111 600€

Ensemble d'œuvres
Ota Prouza, Přemysl Martinec, Wladislaw Grygny

Titre/Dénomination	Sans titre	Titre/Dénomination	Sans titre
Artiste/École/Origine	Ota PROUZA	Artiste/École/Origine	Ota PROUZA
Période/Date	Vers 2000	Période/Date	Vers 2000
Technique(s)	Dessin	Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Crayon de couleur sur papier	Matière(s)	Crayon de couleur sur papier
Dimensions en cm	H.700 L. 50	Dimensions en cm	H. 800 L. 50
			

Titre/Dénomination	Sans titre	Titre/Dénomination	Sans titre
Artiste/École/Origine	Přemysl MARTINEC	Artiste/École/Origine	Wladislaw GRYGNY
Période/Date	Vers 2000	Période/Date	Vers 2000
Technique(s)	Ensemble de 6 dessins	Technique(s)	Ensemble de 2 dessins
Matière(s)	Crayon de couleur sur papier	Matière(s)	Crayon de couleur sur papier
Dimensions en cm	H.30 L. 20	Dimensions en cm	H. 30 L. 20
			

Coût d'acquisition :

Pour les achats à l'étranger, prix dans la devise du pays et conversion en euros)

Coût d'acquisition (HT) : 4 300€

Ensemble d'œuvres

Adrien Majewski, Jakob Ottonowitsch-Jodko, Louis Darget

Adrien Majewski

Majewski-main gauche verticale à
température de 38 degrés, 1895-1900
Tirage sur papier à noircissement direct,
16,8 x 12,9 cm

Jakob Ottonowitsch von Narkiewitsch-
Jodko

Décharge du courant négatif dans
l'espace, produite par l'électricité
statique, 1895
Tirage sur papier à noircissement direct,
16,4 x 11,6 cm

Jakob Ottonowitsch von Narkiewitsch-
Jodko

Étincelle passée par le corps d'une jeune
fille (chaste), 1895
Tirage sur papier à noircissement direct,
8,1 x 11,1 cm

Jakob Ottonowitsch von Narkiewitsch-
Jodko

Étincelle prise sur la surface d'un corps
d'une jeune fille, 1895
Tirage sur papier à noircissement direct,
7,8 x 7,9 cm



Jakob Ottonowitsch von Narkiewitsch-Jodko

Les fluides vitaux entre deux main de femme repoussant et ne s'assimilant pas, 1895

Tirage sur papier à noircissement direct, 10,8 x 7,9 cm



Jakob Ottonowitsch von Narkiewitsch-Jodko

L'influence de l'aimant du Professeur Durville dans la main d'une fille domestique très nerveuse de 21 ans, 1895

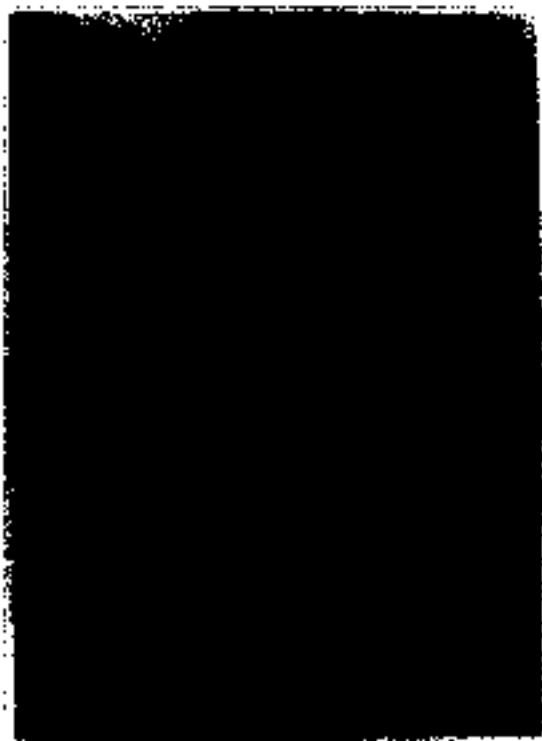
Tirage sur papier à noircissement direct, 10,8 x 7,8 cm



Adrien Majewski

Effluve de la main droite, pose 20 minutes, s. d.

Tirage sur papier à noircissement direct, 17,5 x 12,9 cm



Adrien Majewski

Main droite température ambiante, s. d.
Tirage sur papier à noircissement direct, 17,1 x 12,2 cm



Louis Darget

Rayonnée – Par Arnoult, magnétiseur. 3 doigts touchant la gélatine et 3 doigts au-dessus, reposée sur un grillage 15 minutes de pose ; Arnoult venait de dépenser du fluide en transmettant sa pensée, chez moi, à un sujet, 3 mars 1898

Tirage sur papier à noircissement direct, 12 x 9 cm



Louis Darget

Photographie de la pensée – La 2ème Calère – Obtenue par le Commandant Darget, venant de chasser de chez lui, prêt à le frapper, parce qu'il faisait l'insolent, un fournisseur qui l'avait trompé sur la quantité de marchandise livrée. Obtenue dans le bain révélateur, 3 doigts de la main droite sans contact Tirage sur papier à noircissement direct, 6,4 x 8,9 cm
12 mars 1904



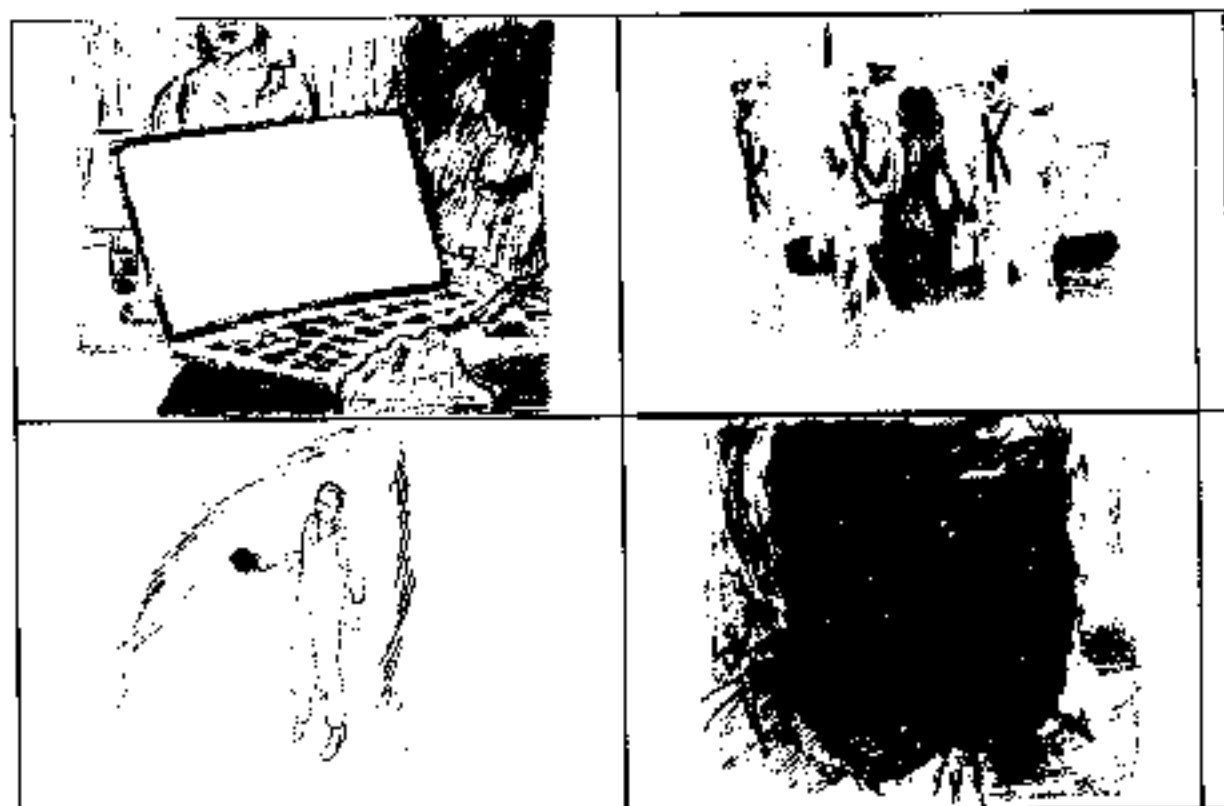
Coût d'acquisition :

Pour les achats à l'étranger, prix dans la devise du pays et conversion en euros)

Coût d'acquisition (HT) : 15 000€

**Ensemble d'œuvres
Mohamed Bourouissa**

Titre/Dénomination	Island	
Artiste/École/Origine	Mohamed Bourouissa	
Période/Date	2015	
Technique(s)	1 Vidéo de 11'47 + 190 dessins	
Matière(s)	Crayon graphite sur papier	
Dimensions en cm	H.21	L.29,7



Titre/Dénomination	Mounir Ayache	Titre/Dénomination	Sans titre (œuvre produite pour le LOM au cours de l'année 2023)
Artiste/École/Origine	Mohamed Bourouissa	Artiste/École/Origine	Mohamed Bourouissa
Période/Date	2021	Période/Date	2023
Technique(s)	Photographie/sculpture	Technique(s)	Photographie/sculpture
Matière(s)	Sublimation, impression UV et sérigraphie sur plaque aluminium, peinture, acier, vernis et rivets	Matière(s)	Sublimation, impression UV et sérigraphie sur plaque aluminium, peinture, acier, vernis et rivets
Dimensions en cm	H.140 L.100 Pr.5	Dimensions en cm	H.250/300 L.150
			

Coût d'acquisition :

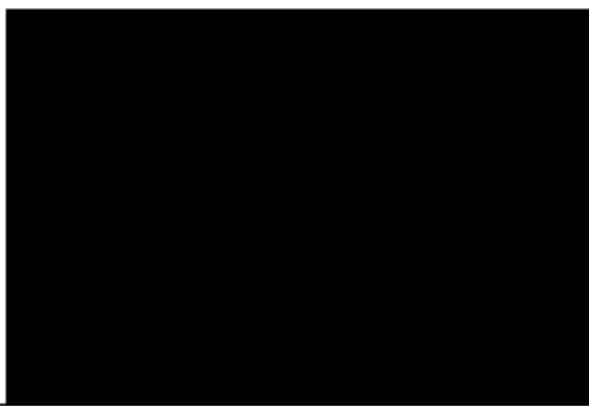
Pour les achats à l'étranger, prix dans la devise du pays et conversion en euros}

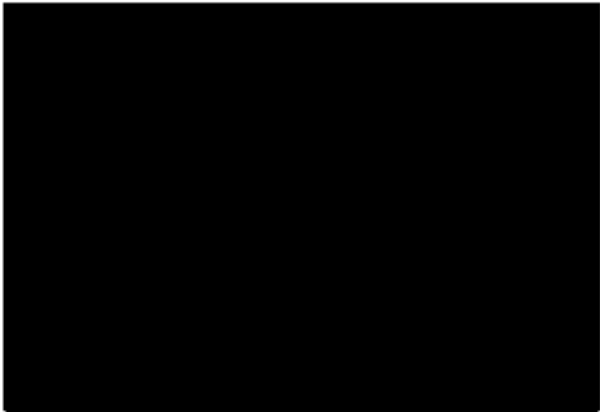
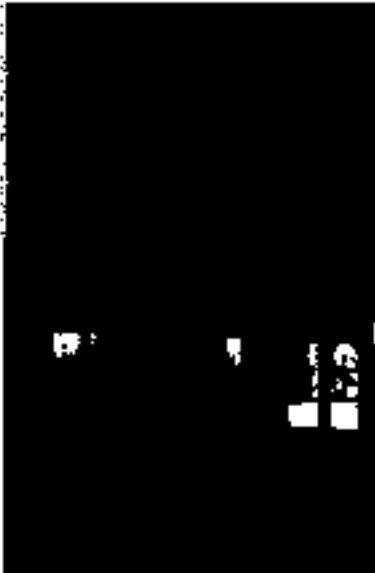
Coût d'acquisition (HT) : 101 500€

**Ensemble d'œuvres
Marc Moret**

Titre/Dénomination	Sans titre (Grande noire)	Titre/Dénomination	Sans titre (Blanche avec grille-trame plastique)
Artiste/École/Origine	Marc Moret	Artiste/École/Origine	Marc Moret
Période/Date	entre 1997 et 2002	Période/Date	entre 1997 et 2002
Technique(s)	collage	Technique(s)	collage
Matière(s)	Technique mixte sur contreplaqué	Matière(s)	Technique mixte sur contreplaqué
Dimensions en cm	H. 44 L. 80 Pr. 70	Dimensions en cm	H. 44 L. 80 Pr. 70
			
Titre/Dénomination	Sans titre (Marron et beige)	Titre/Dénomination	Sans titre (Claire paysage avec pierre jaune)
Artiste/École/Origine	Marc Moret	Artiste/École/Origine	Marc Moret
Période/Date	entre 1997 et 2002	Période/Date	entre 1997 et 2002
Technique(s)	collage	Technique(s)	collage
Matière(s)	Technique mixte sur contreplaqué	Matière(s)	Technique mixte sur contreplaqué
Dimensions en cm	H. 44 L. 80 Pr. 70	Dimensions en cm	H. 44 L. 80 Pr. 70
			

Titre/Dénomination	Sans titre (Blanche haute)
Artiste/École/Origine	Marc Moret
Période/Date	entre 1997 et 2002
Technique(s)	collage
Matière(s)	Technique mixte sur contreplaqué
Dimensions en cm	H. 44 L. 80 Pr. 70
	
Titre/Dénomination	Sans titre (Beige rose rouge)
Artiste/École/Origine	Marc Moret
Période/Date	entre 1997 et 2002
Technique(s)	collage
Matière(s)	Technique mixte sur contreplaqué
Dimensions en cm	H. 44 L. 80 Pr. 70
	
Titre/Dénomination	Sans titre (Blanche bleue ligne cristaux)
Artiste/École/Origine	Marc Moret
Période/Date	entre 1997 et 2002
Technique(s)	collage
Matière(s)	Technique mixte sur contreplaqué
Dimensions en cm	H. 44 L. 80 Pr. 70
	
Titre/Dénomination	Sans titre (Beige sable paille bleu violet)
Artiste/École/Origine	Marc Moret
Période/Date	entre 1997 et 2002
Technique(s)	collage
Matière(s)	Technique mixte sur contreplaqué
Dimensions en cm	H. 44 L. 80 Pr. 70
	

Titre/Dénomination	Sans titre	Titre/Dénomination	Sans titre
Artiste/École/Origine	Marc Moret	Artiste/École/Origine	Marc Moret
Période/Date	1985	Période/Date	1985
Technique(s)	Dessin	Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Gouache sur papier	Matière(s)	Gouache sur papier
Dimensions en cm	H. 56 L. 38	Dimensions en cm	H. 38,5 L. 56,5
			
Titre/Dénomination	Sans titre	Titre/Dénomination	Sans titre
Artiste/École/Origine	Marc Moret	Artiste/École/Origine	Marc Moret
Période/Date	1986	Période/Date	1986
Technique(s)	Dessin	Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Gouache sur papier	Matière(s)	Gouache sur papier
Dimensions en cm	H. 46 L. 67	Dimensions en cm	H. 46 L. 69
			

Titre/Dénomination	Sans titre	Titre/Dénomination	Sans titre (Lilas)
Artiste/École/Origine	Marc Moret	Artiste/École/Origine	Marc Moret
Période/Date	1986	Période/Date	n.d.
Technique(s)	Dessin	Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Gouache sur papier	Matière(s)	Gouache sur papier
Dimensions en cm	H. 70 L. 47	Dimensions en cm	H. 46,5 L. 70
			
Titre/Dénomination	Sans titre (Orange)	Titre/Dénomination	Sans titre (Gris bleu)
Artiste/École/Origine	Marc Moret	Artiste/École/Origine	Marc Moret
Période/Date	n.d.	Période/Date	2001
Technique(s)	Dessin	Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Gouache sur papier	Matière(s)	Gouache sur papier
Dimensions en cm	H. 56,5 L. 35	Dimensions en cm	H. 56,5 L. 35
			

Coût d'acquisition :

Pour les achats à l'étranger, prix dans la devise du pays et conversion en euros)

Coût d'acquisition (HT) : 15 200€

PARTIE II : LES DONS

Jerry Gretzinger

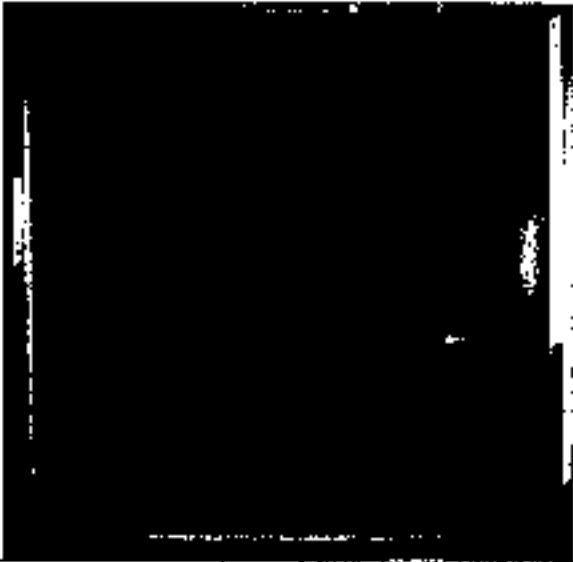
Titre/Dénomination	Sans titre	
Artiste/École/Origine	Jerry GRETZINGER	
Période/Date	Vers 2000	
Technique(s)	Ensemble de 20 cartes	
Matière(s)	Stylo feutre sur papier	
Dimensions en cm	H.30	L. 20



Ensemble d'œuvres

Jack Smith

Titre/Dénomination	Jug and Other Objects (cruche et autres objets) (inventaire de CH : 492 (49430, 1020062)
Artiste/École/Origine	Jack Smith
Période/Date	1959-60
Technique(s)	peinture
Matière(s)	Huile sur toile
Dimensions en cm	H. 107 L. 107
	

Titre/Dénomination	Various Activities (Dance) (inventaire de CH : 488 (49457, 1020058)
Artiste/École/Origine	Jack Smith
Période/Date	1965
Technique(s)	peinture
Matière(s)	Huile sur toile
Dimensions en cm	H. 91 L. 90
	

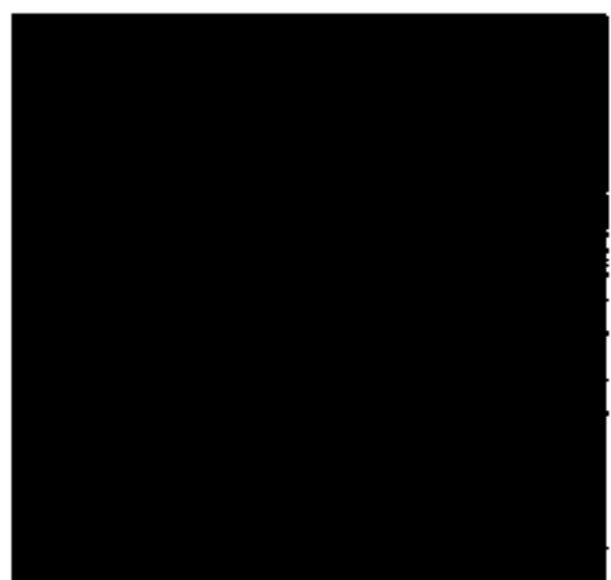
Titre/Dénomination	Writing (line and solid) (inventaire de CH : 373 (49449, 1010942)
Artiste/École/Origine	Jack Smith
Période/Date	1966
Technique(s)	peinture
Matière(s)	Huile sur toile
Dimensions en cm	H. 91 L. 91
	

Titre/Dénomination	Three (inventaire de CH : 336 (49543, 1010905)
Artiste/École/Origine	Jack Smith
Période/Date	1966
Technique(s)	peinture
Matière(s)	Encre sur panneau
Dimensions en cm	H. 91 L. 91
	

Titre/Dénomination	<i>The Written</i> 1966/67 No 1 (Inventaire de CH : 690 (49890, 1020129)
Artiste/École/Origine	Jack Smith
Période/Date	1966-1967
Technique(s)	dessin
Matière(s)	Encre sur papier
Dimensions en cm	H. 42 L53



Titre/Dénomination	<i>Various activities around red</i> (Inventaire de CH : 753 (49945, 1020187)
Artiste/École/Origine	Jack Smith
Période/Date	1969-1970
Technique(s)	peinture
Matière(s)	Huile sur panneau
Dimensions en cm	H. 28 L28



Titre/Dénomination	<i>Active + passive on grey</i> (Inventaire de CH : 452 (49934, 1020027)
Artiste/École/Origine	Jack Smith
Période/Date	1972
Technique(s)	peinture
Matière(s)	Huile sur panneau
Dimensions en cm	H. 106 L106



Titre/Dénomination	<i>Untitled</i> (Inventaire de CH : 501 (49935, 1020072)
Artiste/École/Origine	Jack Smith
Période/Date	1973
Technique(s)	peinture
Matière(s)	Huile sur panneau
Dimensions en cm	H. 92 L122



Titre/Dénomination	Sans titre (inventaire de CH : 504 (49905. 1020075)
Artiste/École/Origine	Jack Smith
Période/Date	1974
Technique(s)	peinture
Matière(s)	Huile sur panneau
Dimensions en cm	H. 107 L. 107



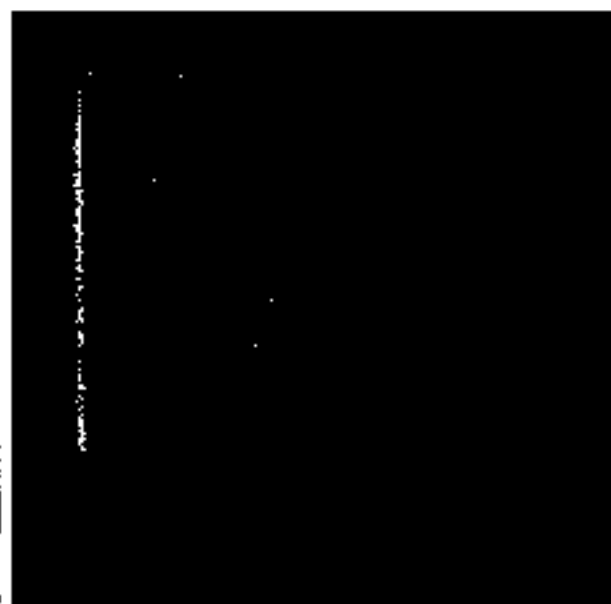
Titre/Dénomination	Untitled (inventaire de CH : 671 (49952. 1020103)
Artiste/École/Origine	Jack Smith
Période/Date	c.1970
Technique(s)	peinture
Matière(s)	Huile sur panneau
Dimensions en cm	H. 90 L. 90



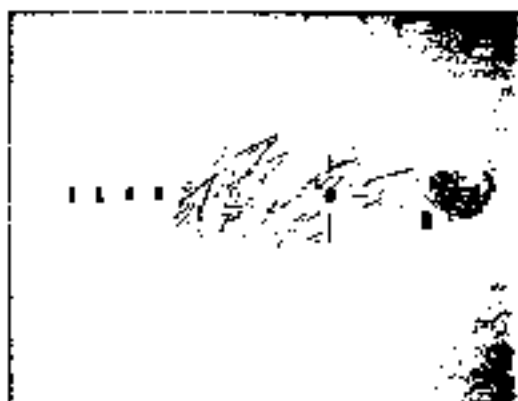
Titre/Dénomination	Untitled (inventaire de CH : 513 (1020083)
Artiste/École/Origine	Jack Smith
Période/Date	Non daté - 1960'
Technique(s)	peinture
Matière(s)	Collage de bois peint
Dimensions en cm	H. 63 L. 63 Pr. 8



Titre/Dénomination	Sounds (inventaire de CH : 687 (49727. 1020126)
Artiste/École/Origine	Jack Smith
Période/Date	Début des années 1970
Technique(s)	gravure
Dimensions en cm	H. 35 L. 35



Titre/Dénomination	Sound disturbance 2 (inventaire de CH : 689 (49891, 1020128))
Artiste/École/Origine	Jack Smith
Période/Date	Début des années 1970
Technique(s)	dessin
Matière(s)	Encre et collage sur papier
Dimensions en cm	H. 42 L53



Titre/Dénomination	Untitled (inventaire de CH : 761 (49922, 1020194))
Artiste/École/Origine	Jack Smith
Période/Date	1973
Technique(s)	dessin
Matière(s)	Collage, pliage
Dimensions en cm	H. 14 L35



Titre/Dénomination	Untitled 1972 Small collage with printed paper elements, paper clips and thread 19.5cm x 26.5cm x 4.5cm Untitled (inventaire de CH : 762 (1020195))
Artiste/École/Origine	Jack Smith
Période/Date	1972
Technique(s)	dessin
Matière(s)	Collage, pliage
Dimensions en cm	H. 19,5 L26,5 Pr.4,5



Titre/Dénomination	Untitled (inventaire de CH : 763 (49983, 1020196))
Artiste/École/Origine	Jack Smith
Période/Date	1973
Technique(s)	dessin
Matière(s)	Collage avec pliage, crayon graphique sur papier
Dimensions en cm	H. 14 L24,5 Pr.4



Titre/Dénomination	Sans titre (inventaire de CH : 442 (49841. 1020016)
Artiste/École/Origine	Jack Smith
Période/Date	1977
Technique(s)	peinture
Matière(s)	Huile sur toile collé sur panneau
Dimensions en cm	H. 92 L. 92



Titre/Dénomination	Sounds + Silences (inventaire de CH : 480 (49521. 1020050)
Artiste/École/Origine	Jack Smith
Période/Date	1983
Technique(s)	collage
Matière(s)	Collage, peinture sur bois
Dimensions en cm	H. 90 L. 90



Titre/Dénomination	Sounds + Silences (inventaire de CH : 676 (50009. 1020114)
Artiste/École/Origine	Jack Smith
Période/Date	1978
Technique(s)	assemblage
Matière(s)	Épingle, balsa, tracé
Dimensions en cm	H. 34 L. 34 Pr. 7



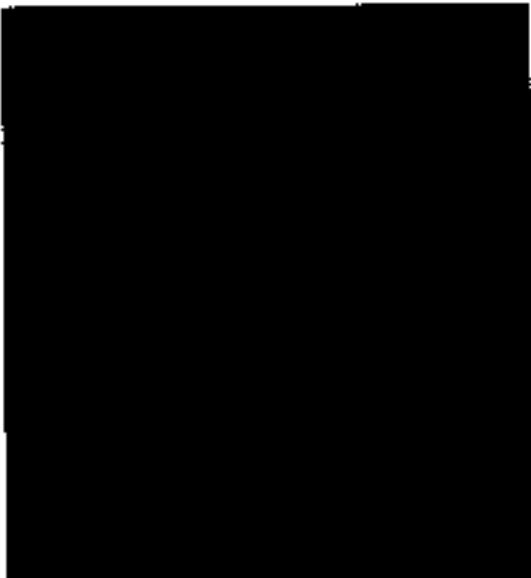
Titre/Dénomination	Sounds + Silences (inventaire de CH : 683 (49439. 1020122)
Artiste/École/Origine	Jack Smith
Période/Date	1978
Technique(s)	assemblage
Matière(s)	Épingle, balsa, crayon graphite
Dimensions en cm	H. 30 L. 29 Pr. 7



Titre/Dénomination	Contemplation Object (inventaire de CH : 546 (34802, 34802)	
Artiste/École/Origine	Jack Smith	
Période/Date	1996-1999	
Technique(s)	Assemblage	
Matériau(s)	Métal, peinture sur bois	
Dimensions en cm	H. 44	L. 29
		

2 photographies

Craigie Horsfield

Titre/Dénomination	Susanne Smith	Titre/Dénomination	Jack Smith
Artiste/École/Origine	Craigie Horsfield	Artiste/École/Origine	Craigie Horsfield
Période/Date	1968-1969 - tirage unique 2023	Période/Date	1968-1969 - tirage unique 2023
Technique(s)	photographie	Technique(s)	photographie
Matière(s)	Encre sur papier Arches	Matière(s)	Encre sur papier Arches
Dimensions en cm	H. 45 L. 40	Dimensions en cm	H. 45 L. 40
			

Ensemble d'œuvres pour partie issues de l'album Maxime Dubuisson

Anonymes et auteurs connus

Titre/Dénomination	Ensemble de 56 œuvres (graphiques, textile) pour partie issues de l'album Maxime Dubuisson				
Artiste/École/Origine	Anonymes et auteurs connus, collection Lucien Bonnardé				
Période/Date	Entre 1887 et 1944				
Technique(s)	Mixte				
Matière(s)					
Dimensions en cm	H.	L.	Pr.	Diam.	Poids (kg)
Si multiples	N° de tirage/Nb d'exemplaires :		Nb d'épreuves d'artiste :		
Marque(s)/signature	☐ oui	☐ non	Si oui, préciser :		
Protection au titre des MH	☐ oui	☒ non	Si oui : ☐ classement ☐ inscription		
État de conservation	☐ très bon	☐ bon	☒ moyen	☐ mauvais	
Constat d'état (joint)	☐ oui ☒ non				
Objet vu	☒ oui	☐ non	Si non : aller-voir prévu ☐ oui ☐ non		
Imagerie/examen préalable	☐ oui	☒ non	Si oui : ☐ au C2RMF ☐ autre (préciser)		

Titre/Dénomination	Général Napoléon Bonaparte soit bœuf	Titre/Dénomination	Oiseau et fruit
Artiste/École/Origine	Hippolyte Mahé	Artiste/École/Origine	Anonyme (plantes et oiseau/album Dubuisson)
Période/Date	3 décembre 1902	Période/Date	Vers 1914
Technique(s)	Dessin	Technique(s)	Dessin sur papier collé sur un carton gris (25,7 x 20,5 cm)
Matière(s)	Crayon de couleur, craie grasse et crayon graphite sur papier	Matière(s)	Crayon de couleur et crayon graphite sur papier
Dimensions en cm du dessin	H. 29,5 L. 42	Dimensions en cm des dessins	H. 24 L. 18,5

Titre/Dénomination	Fruits sur une coupe	Titre/Dénomination	Animaux et arbre
Artiste/École/Origine	Anonyme (plantes et oiseau/album Dubuisson)	Artiste/École/Origine	Anonyme (arbre/album Dubuisson)
Période/Date	Vers 1914	Période/Date	Vers 1914
Technique(s)	Dessin sur papier collé sur un carton gris (24,5 x 18,7 cm)	Technique(s)	Dessin sur papier collé sur un carton gris (23,7 x 18,5 cm)
Matière(s)	Crayon de couleur et crayon graphite sur papier	Matière(s)	Crayon graphite sur papier
Dimensions en cm des dessins	H. 23,4 L. 17,7	Dimensions en cm des dessins	H. 22,7 L. 17,2

Titre/Dénomination	Marie, mésange...	Titre/Dénomination	Aigle, albatros...
Artiste/École/Origine	Anonyme (oiseaux/album Dubuisson)	Artiste/École/Origine	Anonyme (oiseaux/album Dubuisson)
Période/Date	Vers 1914	Période/Date	Vers 1914
Technique(s)	Dessin	Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Encre et crayon sur carton	Matière(s)	Encre et crayon sur carton
Dimensions en cm des dessins	H. 12,1 L. 10,4	Dimensions en cm des dessins	H. 16,4 L. 10
Titre/Dénomination	Bonjour bonne année	Titre/Dénomination	Soldat
Artiste/École/Origine	Anonyme (carte de vœux/album Dubuisson)	Artiste/École/Origine	Anonyme (soldat/album Dubuisson)
Période/Date	Vers 1900	Période/Date	Vers 1914
Technique(s)	Dessin	Technique(s)	Dessin sur papier collé sur un carton gris (28,4 x 19,7 cm)
Matière(s)	Encre et crayon sur papier	Matière(s)	Crayon de couleur et crayon graphite sur papier ligné
Dimensions en cm des dessins	H. 21 L. 14,4	Dimensions en cm des dessins	H. 22,2 L. 17,5
Titre/Dénomination	Visages/paysage	Titre/Dénomination	Bête du Gévaudan
Artiste/École/Origine	Anonyme (au visage)	Artiste/École/Origine	Anonyme (bête du Gévaudan)
Période/Date	Vers 1914	Période/Date	Vers 1900
Technique(s)	Dessin recto verso	Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Encre sur papier à gros carreaux	Matière(s)	Crayon graphite, crayon de couleur, encre sur papier
Dimensions en cm des dessins	H. 21,8 L. 33,7	Dimensions en cm des dessins	H. 15,3 L. 19,7
Titre/Dénomination	Portrait	Titre/Dénomination	Lettre
Artiste/École/Origine	Anonyme (portrait)	Artiste/École/Origine	Mademoiselle Brunel (lettre/album Dubuisson)
Période/Date	Vers 1900	Période/Date	Vers 1914
Technique(s)	Dessin sur papier collé sur carton (dos de calendrier) 26,4 x 21	Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Encre, crayon graphite et crayon de couleur sur papier collé sur carton (dos de calendrier)	Matière(s)	Encre sur papier recto verso
Dimensions en cm des dessins	H. 19,8 L. 15,2	Dimensions en cm des dessins	H. 33,9 L. 22

Titre/Dénomination	N° 30 tableau vu d'une porte	Titre/Dénomination	N° 32 Tableau chants d'Auvergne, danse, bourré, croisement, figure
Artiste/École/Origine	Jean-Baptiste Coulomb (album Dubuisson)	Artiste/École/Origine	Jean-Baptiste Coulomb (album Dubuisson)
Période/Date	12 mars 1915	Période/Date	15 mars 1915
Technique(s)	Dessin sur papier collé sur un carton gris (29,5 x 18,6 cm)	Technique(s)	Dessin sur papier collé sur un carton gris (19,3 x 29,5 cm)
Matière(s)	Encre, crayon de couleur et crayon graphite sur papier	Matière(s)	Encre et crayon de couleur sur papier
Dimensions en cm des dessins	H. 22,7 L. 17,3	Dimensions en cm des dessins	H. 17,3 L. 22,4
Titre/Dénomination	N° 40 Tableau viticulteur, Pic de St Loup Hérault	Titre/Dénomination	N° 50 Tableau le Gaulois / Le Gaulois et son armure
Artiste/École/Origine	Jean-Baptiste Coulomb (album Dubuisson)	Artiste/École/Origine	Jean-Baptiste Coulomb (album Dubuisson)
Période/Date	29 mars 1915	Période/Date	3 avril 1915
Technique(s)	Dessin sur papier collé sur un carton gris (18,6 x 26 cm)	Technique(s)	Dessin sur papier collé sur un carton gris (23,5 x 19,1 cm)
Matière(s)	Encre et crayon de couleur sur papier	Matière(s)	Encre et crayon de couleur sur papier
Dimensions en cm des dessins	H. 17,7 L. 25	Dimensions en cm des dessins	H. 22,2 L. 17,4

Titre/Dénomination	Dame Maura	Titre/Dénomination	Lièvre
Artiste/École/Origine	Jean-Baptiste Coulomb (album Dubuisson)	Artiste/École/Origine	Jean-Baptiste Coulomb (album Dubuisson)
Période/Date	Vers 1915	Période/Date	Vers 1915
Technique(s)	Dessin sur papier collé sur un carton gris (23,5 x 19 cm)	Technique(s)	Dessin sur papier collé sur un carton gris
Matière(s)	Encre, crayon de couleur sur papier	Matière(s)	Crayon de couleur sur papier
Dimensions en cm des dessins	H. 22,4 L. 17,1	Dimensions en cm des dessins	H. 19 L. 22,5
Titre/Dénomination	Portrait	Titre/Dénomination	Tu verras la kake valse
Artiste/École/Origine	Jean-Baptiste Coulomb (album Dubuisson)	Artiste/École/Origine	Auguste Forestier (album Dubuisson)
Période/Date	Vers 1915	Période/Date	1915
Technique(s)	Dessin sur papier collé sur un carton gris (29,5 x 20,4 cm)	Technique(s)	Dessin sur papier collé sur un carton gris (29,5 x 19,6 cm)
Matière(s)	Crayon de couleur sur papier	Matière(s)	Crayon de couleur et crayon graphite sur papier

Dimensions en cm des dessins	H. 23	L. 16	
Titre/Dénomination	J-C le château de Rambouillet		
Artiste/École/Origine	Charles Jaurès ou Jauffret (album Dubuisson)		
Période/Date	1915		
Technique(s)	Dessin sur papier collé sur un carton gris (24 x 16,5 cm)		
Matière(s)	Crayon graphite sur papier		
Dimensions en cm des dessins	H. 23,4	L. 15,7	
Titre/Dénomination	Paysage		
Artiste/École/Origine	E. Husser		
Période/Date	n.d.		
Technique(s)	Dessin		
Matière(s)	Gouache et crayon graphite sur papier		
Dimensions en cm des dessins	H. 31,2	L. 24	
Titre/Dénomination	Femme de profil, lapin, fleurs, insecte / bouquet de fleurs		
Artiste/École/Origine	Attribué à E. Husser		
Période/Date	n.d.		
Technique(s)	Dessin recto verso		
Matière(s)	Encre sur papier quadrillé		
Dimensions en cm des dessins	H. 22	L. 17,7	
Titre/Dénomination	Visages animaux et		
Artiste/École/Origine	Anonyme (Sotteville)		
Période/Date	n.d.		
Technique(s)	Dessin recto verso		
Matière(s)	Crayon de couleur sur papier imprimé au verso Hôpital psychiatrique départemental de la Seine-Inférieure, Sotteville-lès-Rouen		
Dimensions en cm des dessins	H. 20,7	L. 13,6	
Dimensions en cm des dessins	H. 22,5	L. 17,5	
Titre/Dénomination	Mlle Poussechat		
Artiste/École/Origine	Elizabeth Hegedus		
Période/Date	1938		
Technique(s)	Dessin sur papier collé sur papier (42 x 31 cm)		
Matière(s)	Crayon graphite sur papier		
Dimensions en cm des dessins	H. 27	L. 16,7	
Titre/Dénomination	Femme lisant dans un intérieur / Femme dormant		
Artiste/École/Origine	E. Husser		
Période/Date	n.d.		
Technique(s)	Dessin		
Matière(s)	Gouache et crayon graphite sur papier plié (31,2 x 47,5 cm)		
Dimensions en cm des dessins	H. 31,1	L. 23,8	
Titre/Dénomination	Femme de profil		
Artiste/École/Origine	Attribué à E. Husser		
Période/Date	n.d.		
Technique(s)	Dessin recto verso		
Matière(s)	Crayon de couleur sur papier quadrillé		
Dimensions en cm des dessins	H. 22	L. 17,4	
Titre/Dénomination	Diablos et personnages		
Artiste/École/Origine	Anonyme (diable)		
Période/Date	n.d.		
Technique(s)	Dessin recto verso		
Matière(s)	Aquarelle sur papier épais		
Dimensions en cm des dessins	H. 16,6	L. 23,7	

Titre/Dénomination	Du soleil, des chansons, des fleurs...	Titre/Dénomination	Le bonheur est un don du seigneur
Artiste/École/Origine	Mademoiselle Pousard	Artiste/École/Origine	Mademoiselle Pousard
Période/Date	n.d.	Période/Date	n.d.
Technique(s)	Dessin	Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Crayon de couleur sur papier Canson	Matière(s)	Crayon de couleur sur papier Canson
Dimensions en cm des dessins	H. 26,1 L. 20,8	Dimensions en cm des dessins	H. 26,1 L. 20,8
Titre/Dénomination	Dans l'insuffisance ou dans l'abondance	Titre/Dénomination	Vierge miraculeuse
Artiste/École/Origine	Mademoiselle Pousard	Artiste/École/Origine	Mademoiselle Pousard
Période/Date	n.d.	Période/Date	n.d.
Technique(s)	Dessin	Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Crayon de couleur sur papier Canson	Matière(s)	Crayon de couleur sur papier Canson
Dimensions en cm des dessins	H. 26,1 L. 20,8	Dimensions en cm des dessins	H. 26,1 L. 20,8

Titre/Dénomination	Dieu nourrit même les plus petits d'entre nous	Titre/Dénomination	Joie de vivre dans la paix de Dieu
Artiste/École/Origine	Mademoiselle Pousard	Artiste/École/Origine	Mademoiselle Pousard
Période/Date	n.d.	Période/Date	n.d.
Technique(s)	Dessin	Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Crayon de couleur sur papier Canson	Matière(s)	Crayon de couleur sur papier Canson
Dimensions en cm des dessins	H. 26,1 L. 20,8	Dimensions en cm des dessins	H. 26,1 L. 20,8
Titre/Dénomination	Le seigneur aime les cœurs purs	Titre/Dénomination	Carnet
Artiste/École/Origine	Mademoiselle Pousard	Artiste/École/Origine	Anonyme V.B.
Période/Date	n.d.	Période/Date	n.d.
Technique(s)	Dessin	Technique(s)	Carnet de dessin de marque M.S.M. de 8 pages
Matière(s)	Crayon graphite sur papier Canson	Matière(s)	Crayon de couleur sur papier
Dimensions en cm des dessins	H. 26,1 L. 20,8	Dimensions en cm des dessins	H. 16 L. 24,6
Titre/Dénomination	Cahier « mère fils se consultent »	Titre/Dénomination	Animaux et personnage/103
Artiste/École/Origine	Anonyme V.B.	Artiste/École/Origine	Anonyme V.B.
Période/Date	n.d.	Période/Date	n.d.
Technique(s)	Cahier de dessin de marque M.S.M. : 7 pages de papier à dessin et 9 pages de papier calque (7 dessins)	Technique(s)	Dessin
		Matière(s)	Crayon de couleur sur papier (étiquette au verso 103)

	sur papier à dessin ; 4 dessins sur papier calque)	Dimensions en cm des dessins	H. 16	L. 24,6	
Matière(s)	Crayon de couleur sur papier				
Dimensions en cm des dessins	H. 32	L. 24,5			
Titre/Dénomination	Personnage et animal/104	Titre/Dénomination	Femme de dos et de profil		
Artiste/École/Origine	Anonyme V.B.	Artiste/École/Origine	Anonyme V.B.		
Période/Date	n.d.	Période/Date	n.d.		
Technique(s)	Dessin	Technique(s)	Dessin		
Matière(s)	Crayon de couleur sur papier fin (étiquette au verso 104)	Matière(s)	Crayon de couleur sur papier fin		
Dimensions en cm des dessins	H. 27	L. 21	H. 27	L. 21	
Titre/Dénomination	Violoniste	Titre/Dénomination	Epongeuze poudreuse dame baigneuse fardeuse grime ramazeuse d'or sale de plâtre		
Artiste/École/Origine	Anonyme V.B.	Artiste/École/Origine	Anonyme V.B.		
Période/Date	n.d.	Période/Date	n.d.		
Technique(s)	Dessin	Technique(s)	Dessin		
Matière(s)	Crayon de couleur sur papier fin	Matière(s)	Crayon de couleur sur papier fin		
Dimensions en cm des dessins	H. 27	L. 21	H. 27	L. 21	
Titre/Dénomination	Fleur champêtre	Titre/Dénomination	Compas		
Artiste/École/Origine	Anonyme V.B.	Artiste/École/Origine	Attribué à Guillaume Pujolle		
Période/Date	n.d.	Période/Date	n.d.		
Technique(s)	Dessin	Technique(s)	Sculpture		
Matière(s)	Encre sur papier	Matière(s)	Bois gravé, métal, os, plastique, pièce de monnaie de l'année 1935, crayon, fragment de mètre en bois, vis		
Dimensions en cm des dessins	H. 21,4	L. 17,6	Dimensions en cm des dessins	H. 5	L. 32
Titre/Dénomination	Compas			Pr. 2	
Artiste/École/Origine	Attribué à Guillaume Pujolle	Titre/Dénomination	Bon mannequin brandade 1/2 livre pour E. Boniol		
Période/Date	n.d.	Artiste/École/Origine	Attribué à Elen Boniol		
Technique(s)	Sculpture	Période/Date	15 octobre 1943		
Matière(s)	Bois gravé, métal, plastique, crayon, vis	Technique(s)	Broderie		
Dimensions en cm des dessins	H. 5	L. 30	Matière(s)	Broderie sur tissu	
	Pr. 3		Dimensions en cm des dessins	H. 18	L. 7

Titre/Dénomination	Chiffons à vendre	Titre/Dénomination	Coque 1 œuf de
Artiste/École/Origine	Doyen Bonnafé	Artiste/École/Origine	Cassagnol
Période/Date	Attribué à Elen Boniol	Période/Date	Attribué à Elen Boniol
Technique(s)	15 octobre 1943	Technique(s)	15 octobre 1943
Matière(s)	Broderie	Matière(s)	Broderie
Dimensions en cm des dessins	Broderie sur tissu	Dimensions en cm des dessins	Broderie sur tissu
	H. L. Pr.		H. L. Pr.
	7 7,5 2		6,5 3,5 1,5

Titre/Dénomination	Don de banque gâteau de Noël au Villaret		
Artiste/École/Origine	Attribué à Elen Boniol		
Période/Date	15 octobre 1943		
Technique(s)	Broderie		
Matière(s)	Broderie sur tissu		
Dimensions en cm des dessins	H. 5	L. 11	Pr. 2,5

Titre/Dénomination	A garder		
Artiste/École/Origine	Attribué à Elen Boniol		
Période/Date	Vers 1943		
Technique(s)	Broderie		
Matière(s)	Broderie sur tissu (sac fermé par un morceau de tissu et conservant des objets)		
Dimensions en cm des dessins	H. 9,5	L. 5	Pr. 3

Titre/Dénomination	St Alban Mme Debompre a demandé ce matin...		
Artiste/École/Origine	Attribué à Elen Boniol		
Période/Date	31 mai 1944		
Technique(s)	Ecrit		
Matière(s)	Crayon graphite sur bois		
Dimensions en cm des dessins	H. 4,6	L. 8	Pr. 0,5

Titre/Dénomination	Tulipes bulbes		
Artiste/École/Origine	Louise Perrault		
Période/Date	21 août 1887		
Technique(s)	Dessin		
Matière(s)	Crayon de couleur sur papier		

Titre/Dénomination	La montagne reçoit gâteau chocolat bon état solit beaucoup son linge particulier		
Artiste/École/Origine	Attribué à Elen Boniol		
Période/Date	18 février - 23 septembre 1943		
Technique(s)	Broderie		
Matière(s)	Broderie sur tissu		
Dimensions en cm des dessins	H. 24,5	L. 7,5	

Titre/Dénomination	St Alban		
Artiste/École/Origine	Attribué à Elen Boniol		
Période/Date	31 mai 1944		
Technique(s)	Ecrit		
Matière(s)	Crayon graphite sur bois		
Dimensions en cm des dessins	H. 14	L. 8,8	Pr. 0,5

Titre/Dénomination	Bouquet d'iris		
Artiste/École/Origine	Louise Perrault		
Période/Date	22 mai 1887		
Technique(s)	Dessin		
Matière(s)	Crayon de couleur sur papier		
Dimensions en cm des dessins	H. 35	L. 21	

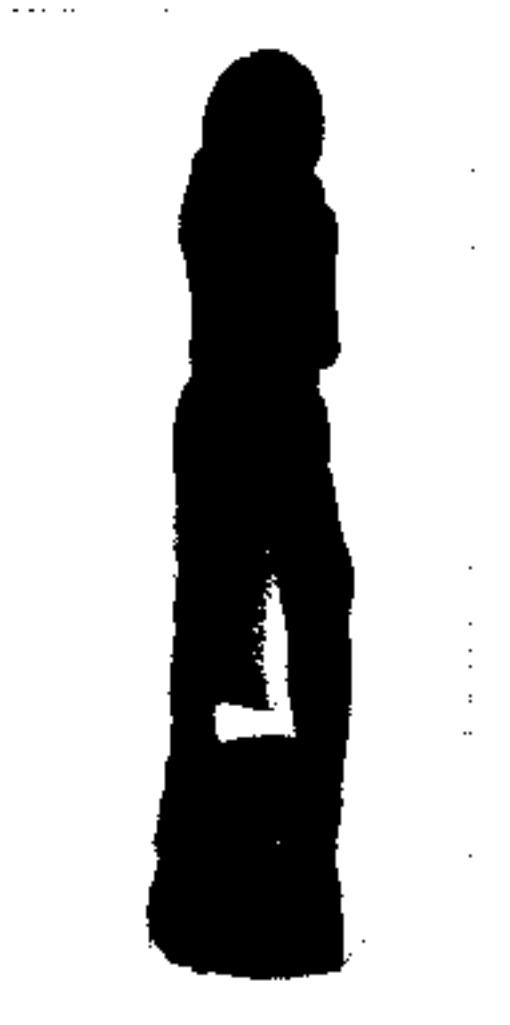
Titre/Dénomination	Crucifixion		
Artiste/École/Origine	Emile Lombard		
Période/Date	Vers 1903		
Technique(s)	Dessin		
Matière(s)	Crayon de couleur sur papier		

Dimensions en cm des dessins	H. 35	L. 21		Dimensions en cm des dessins	H. 18	L. 23	
---------------------------------	----------	----------	--	---------------------------------	----------	----------	--

Une sculpture

Theo Wiesen

Titre/Dénomination	Nue				
Artiste/École/Origine	Theo Wiesen				
Période/Date	Vers 1980				
Technique(s)	Bois sculpté				
Matière(s)	Bois et vernis				
Dimensions en cm	H. 62	L. 25	Pr. 15	Diam.	Poids (kg) :
Si multiples	N° de tirage/Nb d'exemplaires :			Nb d'épreuves d'artiste :	
Marque(s)/signature	☒ oui ☐ non Si oui, préciser : initiale W gravée sous la base				
Protection au titre des MH	☐ oui ☒ non Si oui : ☐ classement ☐ inscription				
État de conservation	☐ très bon ☒ bon ☐ moyen ☐ mauvais				
Constat d'état (joint)	☐ oui ☒ non				
Objet vu	☒ oui ☐ non Si non : aller-voir prévu ☐ oui ☐ non				
Imagerie/examen préalable	☐ oui ☒ non Si oui : ☐ au C2RMF ☒ autre (préciser)				



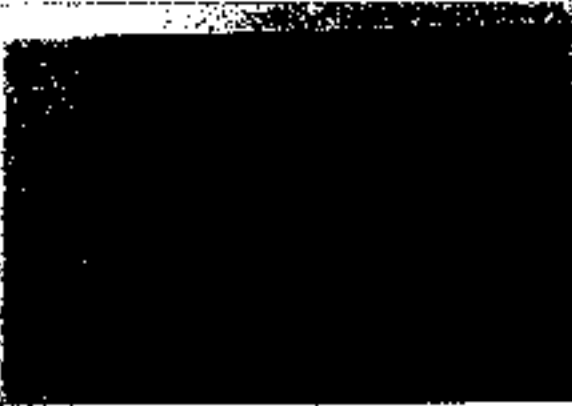
Ensemble d'œuvres

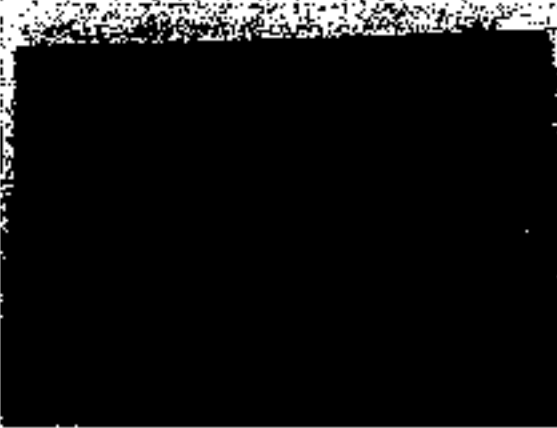
Raphaël Lonné et Kashinath Chawan

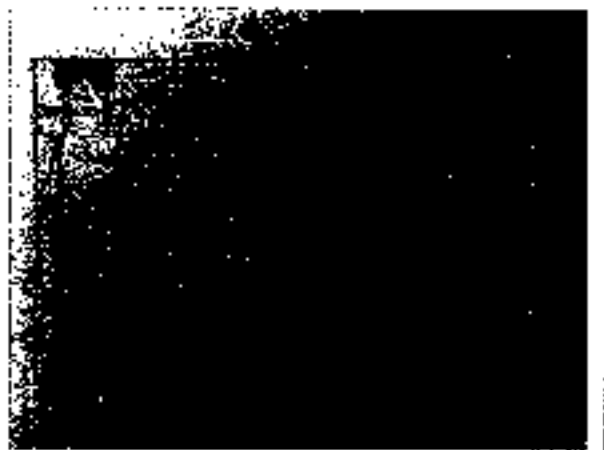
Titre/Dénomination	N° 2, mardi 28.02. 1950 de 10h à 10h20	Titre/Dénomination	Sans titre
Artiste/École/Origine	Raphaël Lonné	Artiste/École/Origine	Raphaël Lonné
Période/Date	28 février 1950	Période/Date	17 septembre 1960
Technique(s)	Dessin	Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Crayon et encre sur papier	Matière(s)	Crayon et encre sur papier
Dimensions en cm	H. 27 L. 21	Dimensions en cm	H. 17 L. 22,2
			
Titre/Dénomination	Ganesh	Titre/Dénomination	Homme avec arc
Artiste/École/Origine	Kashinath Chawan	Artiste/École/Origine	Kashinath Chawan
Période/Date	Vers 2012	Période/Date	Vers 2012
Technique(s)	Dessin	Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Stylo bille sur papier	Matière(s)	Stylo bille sur carton gris
Dimensions en cm	H. 59,4 L. 41,9	Dimensions en cm	H. 36,5 L. 25
			

Ensemble d'œuvres

Marilena Pelosi

Titre/Dénomination	Deux sœurs et leur amie	Titre/Dénomination	Sans titre
Artiste/École/Origine	Marilena PELOSI	Artiste/École/Origine	Marilena PELOSI
Période/Date	Octobre 2006	Période/Date	Décembre 2006
Technique(s)	Dessin	Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Crayon noir sur papier fin	Matière(s)	Crayon noir sur papier fin
Dimensions en cm	H. 13,5 L. 21	Dimensions en cm	H. 13,5 L. 21
			
Titre/Dénomination	Sans titre	Titre/Dénomination	Sans titre
Artiste/École/Origine	Marilena PELOSI	Artiste/École/Origine	Marilena PELOSI
Période/Date	Janvier 2007	Période/Date	Janvier 2007
Technique(s)	Dessin	Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Crayon noir sur papier fin	Matière(s)	Crayon noir sur papier fin
Dimensions en cm	H. 13,5 L. 21	Dimensions en cm	H. 13,5 L. 21
			

Titre/Dénomination	Sans titre	Titre/Dénomination	Femme-bonne-tricoteuse ; jumelles aimantes ; femme-mère-méchante
Artiste/École/Origine	Marilena PELOSI	Artiste/École/Origine	Marilena PELOSI
Période/Date	Février 2007	Période/Date	Août 2010
Technique(s)	Dessin	Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Crayon noir sur papier fin	Matière(s)	Stylo-bille bleu sur papier crème
Dimensions en cm	H. 13,5 L. 21	Dimensions en cm	H. 10,5 L. 14,8
			
Titre/Dénomination	Sans titre	Titre/Dénomination	Mère-double-partagée et fille
Artiste/École/Origine	Marilena PELOSI	Artiste/École/Origine	Marilena PELOSI
Période/Date	Septembre 2010	Période/Date	Novembre 2011
Technique(s)	Dessin	Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Stylo-bille bleu sur papier bleu	Matière(s)	Stylo-bille bleu sur papier bleu
Dimensions en cm	H. 10,5 L. 15	Dimensions en cm	H. 10,6 L. 15
			

Titre/Dénomination	Femme et filles (sœurs)
Artiste/École/Origine	Marilena PELOSI
Période/Date	Novembre 2011
Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Stylo-bille bleu sur papier bleu
Dimensions en cm	H. 10,5 L. 15
	
Titre/Dénomination	Sans titre
Artiste/École/Origine	Marilena PELOSI
Période/Date	Septembre 2012
Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Stylo-bille rouge sur papier blanc
Dimensions en cm	H. 16 L. 22,2
	
Titre/Dénomination	Sans titre
Artiste/École/Origine	Marilena PELOSI
Période/Date	Mai 2013
Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Stylo-bille noir et rouge sur papier blanc
Dimensions en cm	H. 16 L. 21
	

Titre/Dénomination	Sans titre
Artiste/École/Origine	Marilena PELOSI
Période/Date	Juin 2013
Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Stylo-bille noir et rouge sur papier blanc
Dimensions en cm	H. 14,5 L. 22



Titre/Dénomination	Etre intermédiaire et exemple karmique
Artiste/École/Origine	Marilena PELOSI
Période/Date	Décembre 2016
Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Stylo-bille bleu sur papier crème
Dimensions en cm	H. 10,5 L. 15

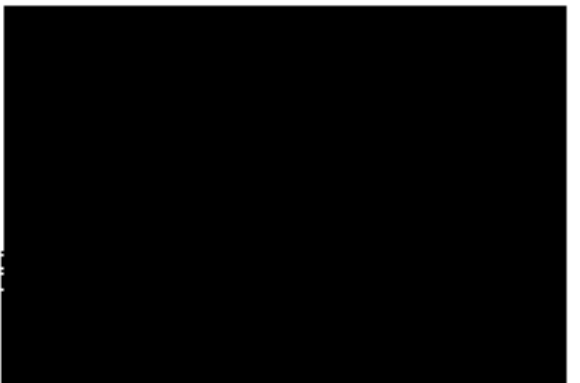
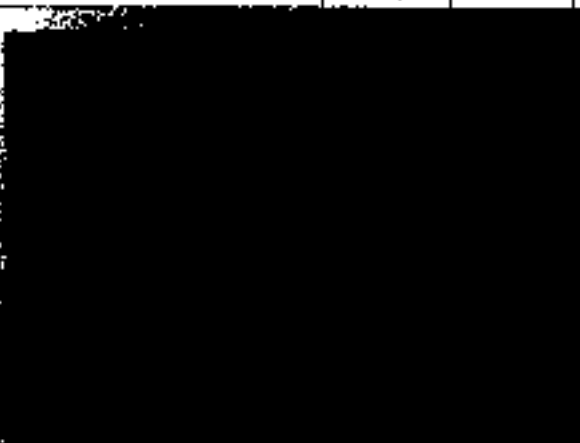


Titre/Dénomination	Sans titre
Artiste/École/Origine	Marilena PELOSI
Période/Date	Janvier 2017
Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Stylo-bille bleu sur papier crème
Dimensions en cm	H. 10,5 L. 15



Titre/Dénomination	Sans titre
Artiste/École/Origine	Marilena PELOSI
Période/Date	Mai 2017
Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Crayon noir sur papier fin
Dimensions en cm	H. 13,5 L. 21



Titre/Dénomination	Sans titre		Titre/Dénomination	Sans titre	
Artiste/École/Origine	Mariëna PELOSI		Artiste/École/Origine	Mariëna PELOSI	
Période/Date	Mai 2017		Période/Date	Mai 2017	
Technique(s)	Dessin		Technique(s)	Dessin	
Matière(s)	Crayon noir sur papier fin		Matière(s)	Crayon noir sur papier fin	
Dimensions en cm	H. 13,5	L. 21	Dimensions en cm	H. 13,5	L. 21
					
Titre/Dénomination	Sans titre		Titre/Dénomination	Sans titre	
Artiste/École/Origine	Mariëna PELOSI		Artiste/École/Origine	Mariëna PELOSI	
Période/Date	Mai 2017		Période/Date	Juillet 2017	
Technique(s)	Dessin		Technique(s)	Dessin	
Matière(s)	Stylo-bille bleu sur papier bleu		Matière(s)	Stylo-bille bleu sur papier bleu	
Dimensions en cm	H. 10,5	L. 15	Dimensions en cm	H. 10,5	L. 15
					

Titre/Dénomination	Sans titre	Titre/Dénomination	Sans titre
Artiste/École/Origine	Marilena PELOSI	Artiste/École/Origine	Marilena PELOSI
Période/Date	Octobre 2020	Période/Date	Avril 2021
Technique(s)	Dessin	Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Stylo-bille rouge sur papier crème	Matière(s)	Stylo-bille bleu sur papier bleu
Dimensions en cm	H. 16 L. 24	Dimensions en cm	H. 15 L. 21
			
Titre/Dénomination	Sans titre	Titre/Dénomination	Sans titre
Artiste/École/Origine	Marilena PELOSI	Artiste/École/Origine	Marilena PELOSI
Période/Date	Février 2022	Période/Date	Mars 2022
Technique(s)	Dessin	Technique(s)	Dessin
Matière(s)	Stylo-bille bleu sur papier blanc	Matière(s)	Stylo-bille bleu sur papier blanc
Dimensions en cm	H. 13,2 L. 19,2	Dimensions en cm	H. 13,4 L. 19,5
			

Le Président du Conseil d'Administration
Michel DELEPAUL



